



RAPPORT
2013-2014

Croissance Responsable des activités minières d'AREVA

Dernière mise à jour le 15/12/2014

BUSINESS GROUP MINES

A
AREVA
l'avenir pour énergie

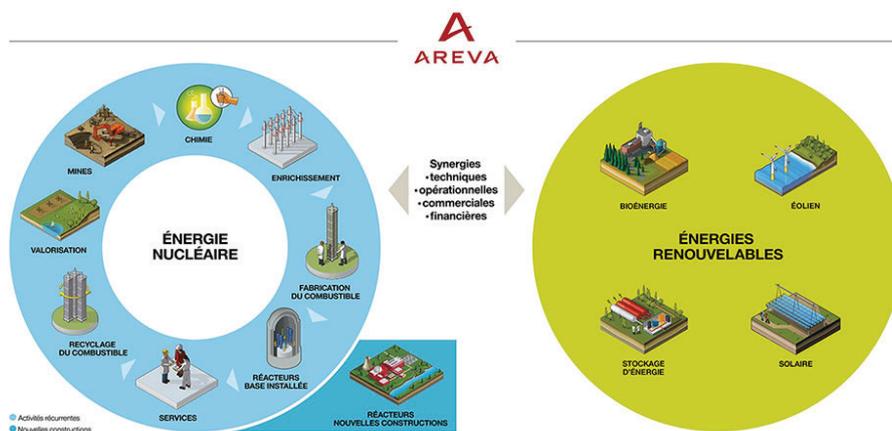


RUBRIQUE PROFIL

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

■ DÉCOUVRIR NOS ACTIVITÉS



Le groupe AREVA

AREVA est l'un des leaders mondiaux du nucléaire. Le groupe propose aux électriciens une offre qui couvre **toutes les étapes du cycle du combustible**, la conception et la construction de réacteurs nucléaires ainsi que le service pour leur exploitation. Son expertise et son exigence absolue en matière de **sûreté** font de lui un acteur de référence du secteur.

AREVA investit également dans les **énergies renouvelables** afin de développer en partenariat des solutions à fort contenu technologique.

■ La démarche développement durable du groupe

Depuis plus de 10 ans, les engagements du groupe en matière de responsabilité sociale, environnementale et sociétale, alliés à sa **Charte des valeurs**, concourent à la performance de l'entreprise dans le respect des droits de l'homme, de son environnement au sens large du terme, et des lois qui les protègent.

La recherche de la performance dans le domaine de la sûreté et de la sécurité passe par le renforcement de la **prévention des risques**, à travers des démarches d'éco-conception, de réévaluation périodique des études et analyses de risques, et du développement de la **culture de sécurité au travail**.

En mettant en œuvre des solutions technologiques pour produire de l'énergie avec moins de CO₂, le groupe a pour ambition de concevoir, réaliser et commercialiser des **équipements sûrs, compétitifs et respectueux de l'environnement**. Parce que l'énergie constitue un paramètre fondamental du développement économique mondial - en particulier celui des pays en développement - et que son mode de production constitue un enjeu majeur dans la **lutte contre l'effet de serre**, AREVA est conscient de l'importance de ses responsabilités à l'égard des habitants de la planète et des futures générations.

AREVA adhère au Pacte Mondial de l'ONU, aux principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, à l'Initiative de Transparence des Industries Extractives (ITIE) et aux principes de conduite des Exportateurs de Centrales Nucléaires publiés par la Fondation Carnégie.

Les valeurs d'AREVA inscrites dans la Charte des valeurs (voir l'Annexe 6) témoignent ainsi de la responsabilité assumée du groupe envers ses clients, ses actionnaires et l'ensemble des parties prenantes directement ou indirectement concernées par les activités du groupe.

Les activités minières d'AREVA

Les activités minières sont le **premier maillon du cycle du combustible nucléaire** et du modèle intégré du groupe. AREVA est un des premiers producteurs mondiaux en 2013 avec une production de 9 330 tonnes d'uranium (part AREVA consolidée financièrement). Le groupe œuvre pour conserver en permanence 20 ans de production en ressources et en réserves pondérées.

Grâce à une **présence sur les cinq continents**, les activités minières assurent à long terme l'approvisionnement des clients en uranium destiné à la production d'électricité, tout en agissant en acteur responsable vis-à-vis des Hommes et de l'environnement. AREVA dispose ainsi d'un portefeuille diversifié de mines en activité (Canada, Kazakhstan et Niger) et en développement (Afrique).

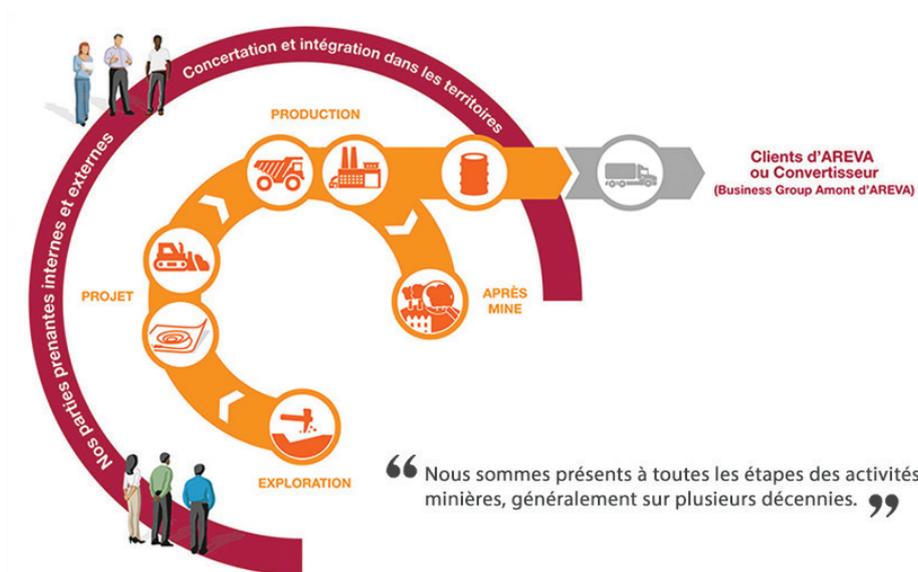


CHIFFRES CLÉS 2013

- 1 756 M€ de chiffre d'affaires (19% du chiffre d'affaires d'AREVA) ;
- Présent sur 5 continents ;
- Près de 5 280 collaborateurs* ;
- 4 sites d'exploitation dans 3 pays ;
- 9 330 tonnes d'uranium (part AREVA consolidée financièrement) ;
- 15% du marché mondial.

* Tous les effectifs gérés par AREVA (CDD + CDI) ne tenant pas compte du % de la participation financière d'AREVA dans les joint-ventures minières.

Les grandes étapes du cycle minier



■ Exploration - 10 ans en moyenne

L'exploration consiste à **découvrir de nouveaux gisements d'uranium**. La prospection se fait par paliers successifs : étude géologique de la région, interprétation de photos aériennes ou par satellite, techniques géophysiques, mesures de radioactivité sur le terrain et étude de la chimie des sols et des eaux.

■ Projet minier - 8 à 12 ans

La phase de développement **détermine la viabilité technique, économique et environnementale d'un projet minier**. Il s'agit de confirmer les ressources identifiées par les géologues et de caractériser le gisement et son minerai. Le pilote industriel permettant de déterminer les techniques d'extraction et de traitement du minerai est mis en place. Les infrastructures nécessaires au fonctionnement de la mine sont construites. Des études sont réalisées pour évaluer l'impact sociétal et environnemental du projet.

■ Extraction et traitement - 12 à 50 ans

L'extraction du minerai se réalise dans des mines à ciel ouvert ou souterraines, ou par récupération in situ. Par ailleurs, les experts minières d'AREVA testent et mettent régulièrement en œuvre des **techniques innovantes**, qui améliorent les performances des exploitations existantes et la sécurité des personnels.

La transformation se fait du minerai d'uranium en un concentré solide appelé "**Yellow Cake**" ("Gâteau Jaune", du fait de son aspect et de sa couleur). Les opérations de traitement du minerai comportent notamment le concassage et le broyage, la mise en solution, la purification et la concentration.

■ Après-mines : fermeture, réaménagement et suivi - plus de 10 ans

Le **démantèlement, le réaménagement et la revégétalisation des sites minières en fin d'exploitation** sont réalisés en stricte conformité avec les normes environnementales en vigueur et en concertation avec les populations locales. AREVA assure la surveillance radiologique et environnementale de ces sites pendant au moins 10 ans.



AVRIL 2013

AREVA S'ENGAGE POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE AU NIGER AVEC LE PROJET IRHAZER

AREVA a signé avec le Ministre du Plan et de l'Aménagement du Territoire du Niger une convention de financement pour la phase pilote du projet IRHAZER, dont l'objectif est de renforcer la sécurité alimentaire du pays en développant des systèmes d'irrigation dans les zones désertiques.



MAI 2013

ATTENTAT PERPÉTRÉ SUR LES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES DE LA SOCIÉTÉ SOMAÏR AU NIGER

Le 23 mai 2013, la mine de Somair au Niger a fait l'objet d'une attaque terroriste faisant une victime et 14 blessés. La production, interrompue du fait des dégâts, a pu reprendre en août 2013 grâce à la mobilisation des équipes.



MAI 2013

SIGNATURE D'UN ACCORD DE COLLABORATION AVEC LA TRIBU INDIENNE ERFN AU CANADA

AREVA Resources Canada, Cameco Corporation et la tribu indienne « English River First Nation » (ERFN) ont signé un accord de collaboration visant à renforcer les relations entre les différentes parties, et à formaliser les retombées économiques de l'activité minière pour les membres de la tribu indienne.



JUIN 2013

VISITE DU MINISTRE DES MINES MONGOLE SUR LE SITE D'AREVA EN MONGOLIE

Des populations locales, des acteurs industriels, le Ministre des Mines, M. Davajav Gankhuyag, et sa délégation ont fait étape sur le site de Dulaan Uul. La délégation a pu découvrir les activités d'AREVA conduites sur le site dans le cadre de son projet minier et mieux appréhender les mesures mises en œuvre en termes de protection des personnes et de l'environnement.



SEPTEMBRE 2013

UNE DÉLÉGATION MONGOLE VISITE NOTRE SITE DE BESSINES-SUR-GARTEMPE, FRANCE

Le site industriel de Bessines en France a accueilli une délégation mongole composée de hauts responsables de la NEA – l'autorité de sûreté nucléaire du pays, de MON-ATOM, société publique spécialisée dans le nucléaire, et de journalistes mongoles. Cette visite avait pour objectif de leur faire connaître les activités de l'après-mine d'AREVA et la politique de protection environnementale en France.



SEPTEMBRE 2013

VISITE D'UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE NIGÉRIENNE SUR LES SITES MINIERS DU NIGER

Trois députés nigériens, membres du réseau des Parlementaires Nigériens pour l'Organisation Mondiale du Commerce, ont visité les sites miniers de SOMAÏR, COMINAK et IMOURAREN S.A. Cette rencontre a été l'occasion d'échanger en toute transparence sur divers thématiques telles que la protection des sites, la responsabilité sociale, les activités de l'après mine, la route de l'uranium...



SEPTEMBRE 2013

PRÉSENTATION AUX SALARIÉS DE LA DÉMARCHÉ « NOTRE RESPONSABILITÉ »

Une rencontre entre les salariés et la direction du Business Group Mines s'est tenue en septembre pour présenter les enjeux de responsabilité de l'entreprise et son plan d'engagements responsables. Ces « Grand Rendez-vous » organisés trois fois par an sont un moment privilégié de dialogue et d'échanges entre les membres du comité de direction et les salariés autour de la performance et des enjeux liés à nos activités.



OCTOBRE 2013

AREVA CRÉE UNE JOINT-VENTURE POUR DÉVELOPPER DES MINES D'URANIUM EN MONGOLIE

AREVA a signé avec MON-ATOM, société publique nucléaire mongole, le pacte d'actionnaires de la société AREVA Mines LLC, détenue à 66 % par AREVA Mongol et à 34 % par MON-ATOM. AREVA Mines LLC développera les gisements de Dulaan Uul et Zoovch Ovoo dans le sud-est du pays. Un accord concernant une prise de participation de Mitsubishi Corporation a également été signé.



OCTOBRE 2013

LIBÉRATION DE DANIEL LARRIBE, THIERRY DOL, MARC FÉRET ET PIERRE LEGRAND

AREVA a eu l'immense joie d'annoncer le 29 octobre 2013 la libération de Daniel Larribe - salarié d'AREVA - ainsi que de Thierry Dol, Marc Féret et Pierre Legrand - salariés du groupe Vinci - retenus en otage depuis septembre 2010. Les quatre ex-otages français avaient été enlevés à Arlit au Niger le 16 septembre 2010.



DECEMBER 2013

RÉUNION AREVA-OXFAM SUR LE NIGER

AREVA a reçu OXFAM afin d'engager un dialogue et de mieux comprendre les attentes de cette organisation non gouvernementale au sujet des activités minières au Niger. AREVA a exposé des faits et des chiffres qui présentent objectivement les conditions économiques et environnementales de l'exploitation du minerai d'uranium. Le groupe a renouvelé son souhait d'un dialogue sincère et impartial et la réunion a permis d'échanger les points de vue.

PRÉSENCE DES ACTIVITÉS MINIÈRES DANS LE MONDE



NIGER

- BUREAUX
- PROJET MINIER
- MINE EN EXPLOITATION

GABON

- BUREAUX
- EXPLORATION
- MINES RÉHABILITÉES

NAMIBIE

- BUREAUX
- PROJET MINIER
- USINE DE DESALEMENT

KAZAKHSTAN

- BUREAUX
- EXPLORATION
- MINE EN EXPLOITATION

CANADA

- EXPLORATION
- PROJET MINIER
- MINE EN EXPLOITATION
- MINES RÉHABILITÉES
- SIÈGE
- USINE DE TRAITEMENT

FRANCE

- MINES RÉHABILITÉES
- SIÈGE

MONGOLIE

- BUREAUX
- EXPLORATION

AUSTRALIE

- EXPLORATION

LE POINT SUR NOS ACTIVITÉS À FIN 2013

Australie

Les travaux d'exploration lancés dans le cadre d'un partenariat conclu avec Mitsubishi Corporation début 2012 se poursuivent.



Canada

Au Canada, les productions d'AREVA proviennent de la mine de McArthur River exploitée par Cameco Corporation. Un deuxième gisement, Cigar Lake, également exploité par Cameco Corporation, a été mis en production en mars 2014. Ces sites sont situés à environ 700 km au nord de Saskatoon, province de la Saskatchewan.



Dans cette province uranifère ainsi que dans les territoires du Nunavut, AREVA conduit un effort important d'exploration et possède également des participations majoritaires dans plusieurs gisements :

- McClean Lake détenu à 70% ;
- Shea Creek détenu à 51% ;
- Midwest détenu à 69,16% ;
- Kiggavik détenu à 64,8% dont l'étude d'impact environnemental finale devrait être déposée en 2014.

Le rythme de développement de ces gisements - qui nécessitent des compléments d'études - dépendra du niveau de prix de l'uranium. À ce jour, il n'est pas assez élevé pour justifier de tels développements.

■ Cigar Lake

Cigar Lake est détenu par une joint-venture composée de Cameco Corporation, AREVA, Idemitsu Uranium Exploration Canada Ltd et TEPCO Resources Inc.

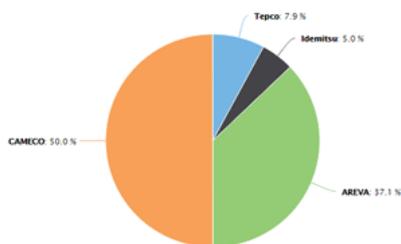
Ce gisement, exploité par Cameco, est le deuxième plus important au niveau mondial d'uranium après celui de McArthur River.

AREVA a découvert le gisement en 1981 puis a contribué au développement de la méthode d'exploitation.

Compte tenu de sa localisation à 450 mètres sous la surface dans des roches fracturées, poreuses et gorgées d'eau et des très fortes teneurs, le gisement ne peut être exploité par des méthodes conventionnelles. Des techniques de congélation permettent de renforcer les terrains et d'éviter les venues d'eau ; la méthode minière retenue consiste à abattre le minerai à l'aide d'un jet d'eau à haute pression (jet boring). Les galeries d'infrastructures (équipement, sondages de congélation et jet boring) sont toutes placées dans les roches plus résistantes situées sous le gisement.

En pleine capacité, Cigar Lake devrait produire annuellement 6 900 tU/an (18 millions lbs U₃O₈). La première expédition de minerais de Cigar Lake vers l'usine de JEB est intervenue en mars 2014.

Composition de la joint-venture de Cigar Lake



■ McClean Lake

McClean Lake est détenu et exploité à 70% par AREVA avec comme partenaires Denison Mines Ltd et Ourd (Overseas Uranium Resources Development Company Ltd, Japon).

Les premières productions d'uranium à partir du gisement de McClean Lake (mines à ciel ouvert) ont débuté en 1995 et la production de concentré dans l'usine de JEB de McClean Lake en 1999. L'extraction minière a été arrêtée début 2009 et l'usine mise sous cocon en 2010.

L'usine, capable de traiter des minerais à très haute teneur (> 15%) sans les diluer, présente une capacité de l'ordre de 4 600 tU/an (12 millions lb U3O8), qui est en cours d'augmentation afin de recevoir 100 % du minerai de Cigar Lake. En effet, suite à un accord signé en 2011 avec les partenaires de Cigar Lake et de McClean Lake, JEB traitera l'ensemble du minerai de la mine de Cigar Lake après son démarrage prévu à la fin du deuxième trimestre 2014.

■ McArthur River

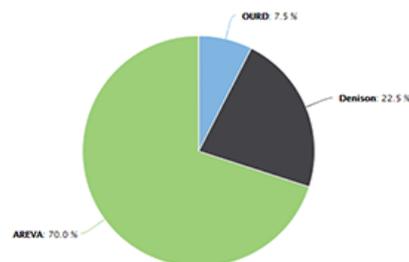
McArthur River est exploité en JV par Cameco Corporation qui en détient 69,8% (part AREVA : 30,2%). C'est le plus grand gisement d'uranium mondial.

Il a été découvert en 1988 et l'extraction a commencé en décembre 1999. Situé à plus de 600 mètres sous la surface, à proximité de roches fracturées, poreuses et gorgées d'eau, et compte tenu des très fortes teneurs en uranium, le gisement ne peut être exploité par des méthodes conventionnelles.

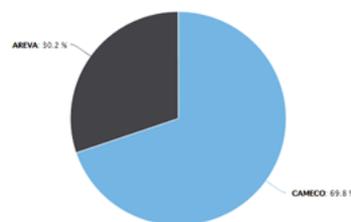
Des méthodes d'exploitation mécaniques spécifiques (raise boring) permettent d'éviter le contact direct des mineurs avec le minerai, et la congélation des terrains est utilisée pour éviter les venues d'eau. Les minerais extraits sont traités dans l'usine de Key Lake à 80 km environ au sud du gisement.

Cette usine est opérée par Cameco Corporation qui détient 83,3% des parts, AREVA en détient 16,7%. La capacité de McArthur et de Key Lake est de 7 200 tU/an (18,7 millions lb U₃O₈).

Composition de la joint-venture de McClean Lake



Composition de la joint-venture de McArthur River



France

En France, les principales activités rencontrées sont les activités liées au siège et la gestion des sites réaménagés. **Aujourd'hui, 235 sites sont sous responsabilité d'AREVA Mines** qui gère les passifs miniers uranifères du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) et des acquisitions successives venant de Total et Imetal.



En effet, 246 sites ont été exploités de 1948 à 2001. Quinze sites étaient exploités par le CEA/COGEMA dont la dernière mine, Jouac, a été fermée en 2001. 131 autres sites ont été exploités par des sociétés privées. Ces sites concernent des travaux d'exploration, des mines à ciel ouvert et souterraines, des usines de traitement de minerais démantelées et de 17 stockages de produits de traitement de ces usines.

Gabon

Au cours des quelques cinquante années de partenariat entre AREVA et le Gabon, 5 gisements ont été exploités dans le bassin de Franceville. Depuis 2006, d'autres projets ont vu le jour. Aujourd'hui, le groupe mène des campagnes d'exploration d'uranium au Gabon, au travers de sa filiale AREVA Gabon. Si les découvertes s'avèrent conséquentes, le groupe pourrait, un jour, exploiter à nouveau des gisements uranifères dans le pays.



Le Ministère des Mines du Gabon a autorisé AREVA à reprendre des activités de prospection d'uranium au Gabon, fin 2006. **Au vu des premiers résultats encourageants, AREVA a créé en 2008 la filiale AREVA Gabon, filiale d'AREVA à 100%, dont le siège est installé à Franceville, dans la province du Haut-Ogooué.**

Quatre permis de recherche minière lui ont été octroyés pour prospecter sur les zones les plus prometteuses : Mopia, Andjogo, Lekabi, N'Goutou. En parallèle, un accord a été signé entre la Compagnie des Mines d'Uranium de Franceville (COMUF) et AREVA Gabon autorisant cette dernière à mener les travaux d'exploration sur la Concession Minière du Francevillien, détenue par le CEA et amodiée à la COMUF, avec les gisements de Bagombé, Mikouloungou, Ndzali, Mbersé.

Kazakhstan

La société Katco, dont le siège est installé à Almaty, a été créée en 1997 dans le but d'exploiter et de développer les gisements de Muyunkum et de Tortkuduk, dans le Kazakhstan Sud, à environ 250 km au nord de Chymkent.

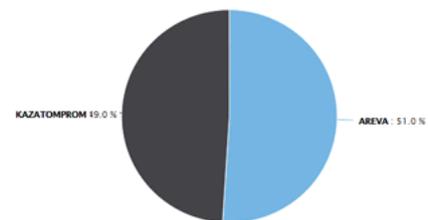


Les actionnaires sont AREVA (51%) et la société kazakhe Kazatomprom (49%), producteur national d'uranium naturel.

Le développement industriel des deux sites, distants d'une soixantaine de kilomètres, a été lancé en avril 2004 à la suite de la signature d'accords entre les deux actionnaires. La technologie adoptée est la récupération in-situ qui permet de mettre en solution l'uranium directement au sein de la roche.

En 2008, Katco a obtenu l'autorisation d'augmenter la production jusqu'à un niveau de 4 000 tU/an, objectif atteint en 2013 si l'on prend en compte l'en-cours de 447 tU.

Composition de la joint-venture de KATCO



Mongolie

AREVA conduit avec succès depuis plus de 15 ans des opérations d'exploration minière dans la province de Dornogobi (découverte de ressources inférées en 2011 et 2013) sur deux sites : Dulaan Uul (bassin de Sainshand) et Zoovch Ovoo.



Toutes les fonctions futures de projet et d'exploitation minière seront regroupées au sein d'AREVA Mines LLC au sein de laquelle MON-ATOM, société publique sous tutelle de la Commission des propriétés de l'État, a pris une participation de 34%, en accord avec la loi sur l'énergie nucléaire de Mongolie.

En août 2011, suite au succès du test de récupération in-situ, une licence d'exploitation a été demandée pour Dulaan Uul. AREVA réalise actuellement, avec ses partenaires, l'évaluation du projet minier. Sur la zone de Zoovch Ovoo, AREVA mène les études nécessaires pour confirmer la viabilité économique, technique et environnementale du projet et définir le procédé d'exploitation le mieux adapté avec la mise en place par la suite d'un système d'exploitation pilote.

Namibie

Trekkopje est un gisement situé en Namibie dont AREVA possède 100% depuis son acquisition en 2007. Une phase pilote, dont la production totale sur 2012-2013 a été de 437 tU, a démontré la fiabilité des solutions techniques retenues et a confirmé les objectifs de coûts de production.



Néanmoins, la détérioration des conditions de marché de l'uranium a conduit le groupe à mettre le projet sous cocon en octobre 2012.

Niger

Au Niger, la présence d'uranium a été mise en évidence par les équipes d'exploration du CEA à la fin des années 1950. La zone uranifère se situe à l'ouest du massif granitique de l'Aïr. Près de 2 500 personnes travaillent dans à SOMAÏR et COMINAK. Les sociétés d'exploitation apportent non seulement des emplois, mais aussi un support sanitaire, social et éducatif aux populations locales dans une région isolée.

COMINAK et SOMAÏR ont livré l'uranium destiné à leurs clients sans aucune interruption depuis leur date de démarrage dans les années 1970.

AREVA a lancé le projet Imouraren qui est un des gisements les plus importants au niveau mondial (174 196 tU de réserves avec une teneur de 700 ppm).



EN SAVOIR PLUS

Signature d'un accord de partenariat stratégique entre l'État du Niger et AREVA

Le 26 Mai 2014, à Niamey, MM. Omar Hamidou Tchiana, ministre d'État, ministre des Mines et du Développement industriel du Niger, Gilles Baillet, ministre des Finances du Niger, et Luc Oursel, Président du Directoire d'AREVA, ont signé un accord renouvelant le partenariat stratégique entre l'État du Niger et le groupe AREVA.

L'accord inscrit le renouvellement des conventions minières des sociétés SOMAÏR et COMINAK dans le cadre de la loi minière nigérienne de 2006. Les deux parties prendront les mesures nécessaires pour assurer la rentabilité économique et financière de ces entreprises et privilégier le maintien de l'emploi.

L'État du Niger et AREVA ont convenu de la nigérisation des postes de Directeurs Généraux de SOMAÏR et COMINAK respectivement en 2014 et 2016, ce qui représente pour le Niger un pas très important dans sa participation à la gouvernance des sociétés.

Les prix actuels de l'uranium ne permettant pas la rentabilité de l'exploitation du gisement d'Imouraren, l'État du Niger et AREVA mettront en place un comité stratégique paritaire qui décidera du calendrier de sa mise en production en fonction de l'évolution du marché.

AREVA va apporter son soutien financier à des projets d'infrastructures et de développement local :

- le financement de la route Tahoua-Arlit à hauteur de 90 millions d'euros (environ 60 milliards FCFA) ;
- la construction d'un immeuble d'une valeur de 10 millions d'euros (6,5 milliards CFA) pour abriter les sociétés minières et dont le Niger sera propriétaire;
- l'accélération de la mise en valeur de la vallée de l'Irhazer pour 17 millions d'euros (11 milliards FCFA).

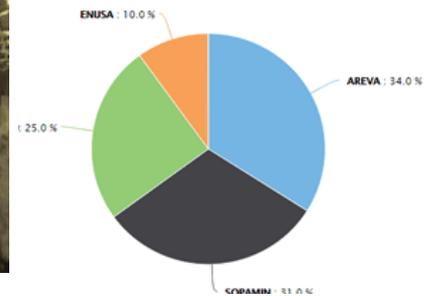
■ Compagnie Minière d'Akouta - COMINAK

COMINAK (Compagnie Minière d'Akouta) est détenue à hauteur 34% par AREVA exploitant, à 31% par la SOPAMIN (Niger), à 25% par Ourd et à 10% par Enusa (Enusa Industrias Avanzadas SA, Espagne).

Le minerai est extrait en mine souterraine. Il est ensuite traité dans l'usine du site pour produire environ 1 500 tU/an (3,9 millions lb U₃O₈).



Composition de la joint-venture de COMINAK



■ IMOURAREN

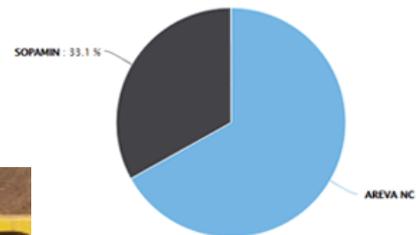
Ce gisement, situé à 80 km au sud d'Arlit, a été découvert en 1966. L'étude de faisabilité s'est terminée en décembre 2007 et a été déposée en avril 2008. Début janvier 2009, AREVA a obtenu le permis d'exploitation du gisement.

La société d'exploitation Imouraren SA a été constituée ; elle est détenue à 66,65% par AREVA NC Expansion (86,5% AREVA, 13,5% Kepco/KHNP) et 33,35% par la SOPAMIN (Niger).

Sa mise en exploitation a été reportée jusqu'à ce que les conditions de marché le permettent.



Composition de la joint-venture de IMOURAREN SA



■ Société des mines de l'Air - SOMAÏR

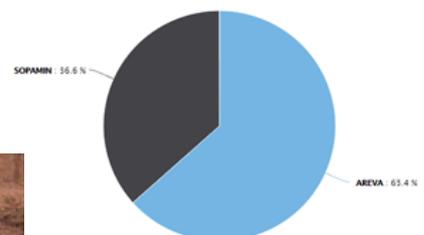
SOMAÏR (Société des mines de l'Air) a été créée en 1968. AREVA, exploitant détient 63,4% des parts et la SOPAMIN (Société du patrimoine des mines du Niger) en détient 36,6%.

Depuis 1971, SOMAÏR exploite plusieurs gisements d'uranium à proximité de la ville d'Arlit. Le minerai est extrait en mines à ciel ouvert et est traité soit par lixiviation en tas, soit par traitement dynamique dans le procédé amont de l'usine d'Arlit.

Dans les deux cas, les solutions uranifères sont traitées dans le procédé aval de l'usine dont la capacité a été portée à 3 000 tU/an en 2011 (7,8 millions lb U₃O₈).



Composition de la joint-venture de SOMAÏR



Le 28 mai 2013, les installations de SOMAÏR ont été l'objet d'une attaque terroriste faisant une victime et 14 blessés. Grâce à la mobilisation de l'ensemble des collaborateurs de SOMAÏR, la production a pu reprendre au mois d'août, si bien que la perte de production n'a été que de 270 tU.

LE POINT SUR AREVA

Au 31 décembre 2013, le groupe AREVA a le statut de Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire. Le Conseil de Surveillance a pour mission première d'exercer le contrôle permanent de la gestion d'AREVA par le Directoire. Par ailleurs, il délibère notamment sur la stratégie générale du Groupe.



L'organisation du groupe est au service de notre ambition : **devenir l'acteur de référence dans les solutions de production d'énergie peu carbonée.** Selon le principe de subsidiarité, le mode de management allie prise de décision, décentralisation opérationnelle au travers des Directions Opérationnelles et coordination globale assurée par des comités de coordination et de pilotage.

Le Directoire et les comités créés pour l'assister, sont ainsi chargés de superviser et piloter les activités du groupe qui sont réparties entre les cinq Business Groups et la Direction Ingénierie & Projet à vocation transverse.

Les Directions Fonctionnelles sont en charge de soutenir le Directoire et les Directions Opérationnelles dans la réalisation de leurs objectifs. Du fait d'une présence industrielle significative à l'international et de la volonté d'une forte proximité avec les clients, des **Directions Régionales** ont été créées.

LE BUSINESS GROUP MINES D'AREVA

« AREVA Mines SA » et les « opérations minières » à l'étranger et en France constituent le Business Group Mines.

M. Olivier WANTZ est depuis le 1^{er} avril 2012, le **Directeur Général Adjoint** en charge du Business Group Mines, membre du Directoire d'AREVA. Il préside le Comité de Direction du Business Group Mines rassemblant les directeurs opérationnels et les directeurs des fonctions support impliquées dans les activités minières.

Conseil d'Administration

AREVA Mines est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, elle a pour mission première d'assurer la cohérence opérationnelle de l'activité minière en France et à l'étranger.

Son capital social s'élève à 25 207 343 euros est détenu pour 99,99% par AREVA SA et 0,01% par le CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives).

AREVA Mines SA dispose de **deux établissements en France** : le siège à la Tour AREVA (Courbevoie) et le site industriel de Bessines-sur-Gartempe (Limousin). AREVA Mines SA est dirigée par M. Olivier Wantz, son Président- Directeur Général.

L'organisation, le fonctionnement et les prérogatives du Conseil d'Administration sont fixés par les statuts. Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an. Il détermine les orientations générales de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Le Conseil d'Administration est composé de 13 administrateurs :

- 5 nommés sur proposition d'AREVA ;
- 2 sur proposition du CEA (Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives) ;
- 3 représentants de l'État ;
- 3 administrateurs élus représentant du personnel (première élection en février 2013).

Un contrôleur d'État et un commissaire du gouvernement assistent également aux séances du Conseil d'Administration, tout comme le secrétaire du Comité Central d'Entreprise.

Conformément aux statuts, le Président est un administrateur exécutif et ne dispose pas de droit de veto. Aucune rémunération ni avantage ne sont versés aux mandataires par les sociétés contrôlées par AREVA Mines SA.

Comité de Direction

Le fonctionnement du Business Group Mines repose sur un modèle opérationnel décentralisé, structuré autour d'un siège assurant le pilotage et le contrôle global de l'activité et, des structures qui assurent les opérations minières en France et à l'étranger. Par opération minière est entendu les activités d'exploration, de projet, de production, de réaménagement et de suivi après-mines.

Le Comité de Direction se réunit régulièrement afin d'examiner les résultats sécurité, industriels et financiers ainsi que de définir et suivre les plans d'actions des activités minières.

Il est garant du respect de la charte des valeurs d'AREVA, des engagements responsables en matière de développement durable et anime le processus de management des risques pour le Business Group Mines.

Les membres du Comité de Direction sont les directeurs des directions opérationnelles : Géosciences, Expertises et Projets, Sécurité et Intégration dans les territoires ; et des directions fonctionnelles : Ressources Humaines, Communication, Financière, Juridique, Stratégie et du Développement.

Environ deux fois par an, au cours des « Executive Management Day », le Comité de Direction s'élargit aux directeurs des filiales à l'étranger et au directeur d'établissement en France.

Comité Sécurité

Depuis le 1er septembre 2013, en déclinaison de la politique Sécurité-Santé AREVA et dans le cadre de la feuille de route du Business Group Mines associée, un Comité Sécurité a été créé. Il est composé des membres du Comité de Direction du Business Group Mines, des Directeurs de sites et de l'équipe sécurité. Il est présidé par M. Olivier Wantz.

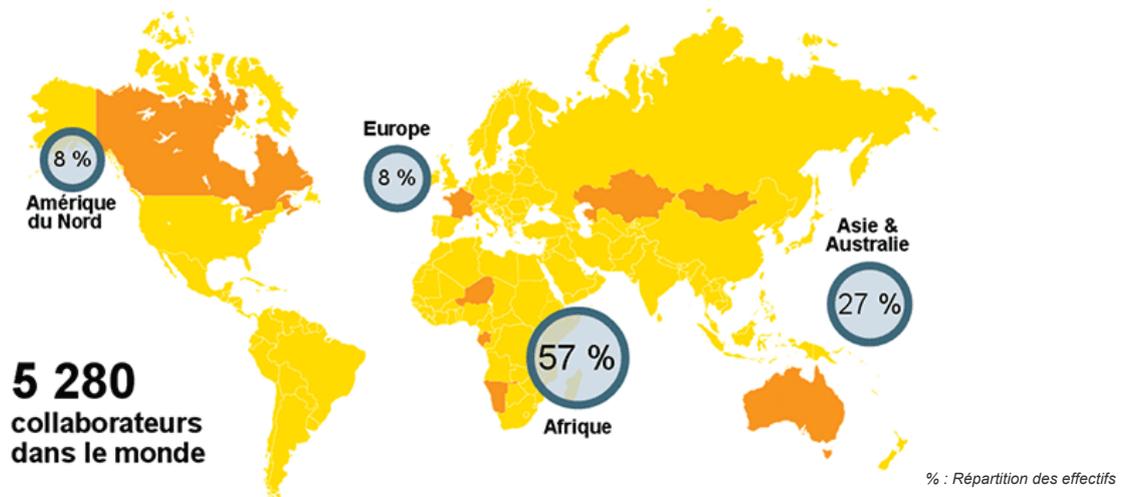
Il a pour objet de promouvoir la culture sécurité au sein des opérations minières, d'établir et valider les objectifs en la matière, de s'assurer du respect de la politique Santé et Sécurité du groupe et des axes d'engagements associés.

Instances représentatives du personnel (IRP)

La politique de ressources humaines d'AREVA Mines, conforme à la réglementation en vigueur, se fonde sur les valeurs d'écoute et de concertation. Un dialogue social responsable, constructif et innovant, est considéré comme un élément essentiel au bon fonctionnement de l'entreprise.

Des accords sont régulièrement conclus avec les représentants des salariés. En mars 2012, un nouveau dispositif conventionnel a été signé entre la direction d'AREVA Mines et les organisations syndicales. Il est l'aboutissement de plusieurs mois de travail collectif entre la Direction et les partenaires sociaux.

ACTIVITÉS À L'INTERNATIONAL



AREVA dispose d'un portefeuille diversifié d'actifs et de ressources, qui constitue un facteur de sécurisation important pour les électriciens qui souhaitent disposer de garanties sur le long terme quant à la fourniture d'uranium.

Les effectifs des activités minières sont répartis sur les cinq continents. Les sites de production d'uranium sont situés dans trois pays : le Canada, le Niger et le Kazakhstan.

MARCHÉ DE L'URANIUM EN 2013

Dans un contexte post-Fukushima, et malgré une réduction du rythme de croissance de la demande, AREVA confirme sa volonté de rester un fournisseur clé en uranium naturel.



Son objectif est de continuer à optimiser la compétitivité des sites existants, à mettre en production les mines actuellement en construction, et développer son portefeuille de projets en menant les études nécessaires mais en ne lançant des investissements significatifs qu'en cas de reprise durable des prix de vente.

AREVA entend ainsi consolider sa position sur le marché de l'uranium tout en restant un des producteurs les plus compétitifs.

Besoins et offres

Les besoins réacteurs s'établissent à environ 65 000 tU en 2013 (demande « brute » exprimée en équivalent uranium naturel, source : WNA 2013), en baisse depuis :

- les événements de Fukushima ;
- du fait de l'arrêt des réacteurs japonais et allemands et de la fermeture de quelques réacteurs américains;
- et malgré la confirmation de nombreux programmes nucléaires (e.g. Royaume-Uni, Chine, Corée, Russie, Emirats Arabes Unis).

L'offre mondiale en uranium se compose :

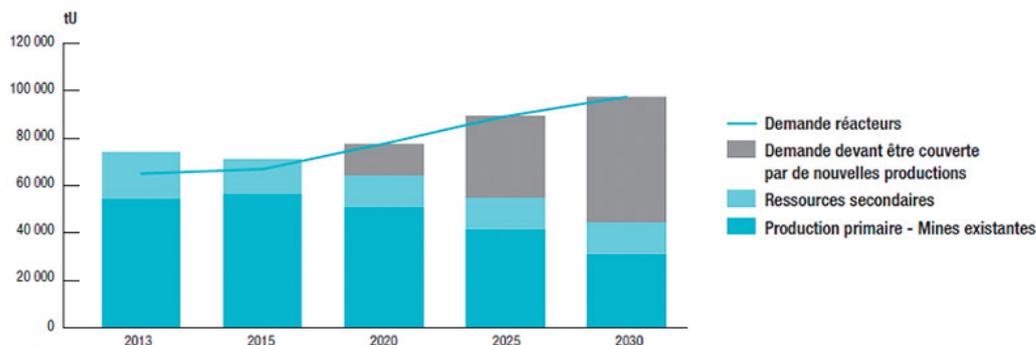
- Des ressources secondaires constituées de l'uranium issu du démantèlement des arsenaux militaires russes et américains (*Highly Enriched Uranium ou HEU*), de matières issues du recyclage des combustibles usés, de la mise sur le marché de stocks d'uranium du DOE (Department of Energy), du ré-enrichissement d'uranium appauvri et de l'uranium de sous-alimentation (dont les volumes se sont accrues en 2013) ;
- De la production minière qui s'est stabilisée à environ 59 000 tU.



EN 2013 ...

AREVA a produit
9 330 tonnes d'uranium
en part consolidée
financière.

→ CONSOMMATION ET APPROVISIONNEMENT MONDIAL



Source : AREVA.

"Megatons to Megawatts"

L'accord Megatons to Megawatts signé entre les États-Unis et la Russie le 18 février 1993 a constitué le premier accord de non-prolifération conclu sur une base commerciale.

Durant 20 ans, soit jusqu'en 2013, la Russie a converti 500 tonnes de HEU (Highly Enriched Uranium) en uranium faiblement enrichi à usage civil. AREVA a commercialisé en moyenne près de 2 600 t d'uranium naturel par an (sous forme d'UF₆) dans le cadre de cet accord.

Du fait de la fin de ce programme, les ressources secondaires devraient jouer un rôle moindre sur le marché à partir de 2014.

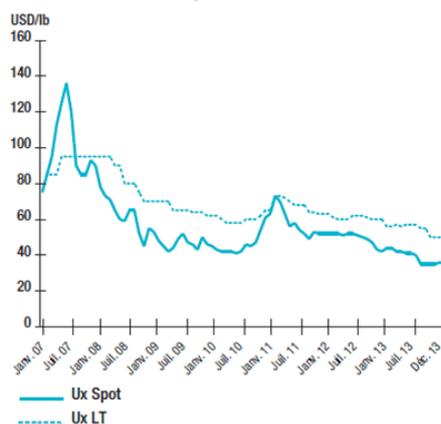
Marché spot

Le marché spot qui couvre environ 15 % des approvisionnements en uranium s'est affaibli durant l'été 2013. Le prix est ainsi passé de 44 \$/lb fin 2012 à 35 \$/lb fin 2013.

En effet, les besoins réacteurs sont inférieurs à l'offre en uranium issu de la production minière et des ressources secondaires. Ce déséquilibre est actuellement absorbé par des comportements d'achat opportunistes et une augmentation des stocks.

Cet excès de matières disponibles sur le marché n'a pas favorisé la conclusion de contrats pluriannuels en 2013 si bien que l'indicateur long-terme s'est établi à 50 \$/lb fin 2013 contre 56 \$/lb fin 2012.

→ ÉVOLUTION 2007-2013 DES INDICES PRIX DE L'URANIUM
(EN DOLLARS COURANTS)



Source : UxC.

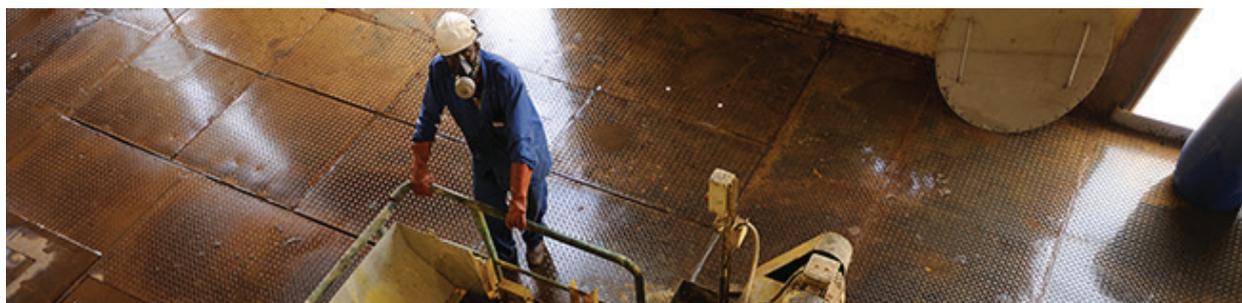
Suite à la baisse des indicateurs de marché, les producteurs ont annoncé en 2012 et 2013 de nombreux décalages de projets et depuis début 2014 des fermetures et/ou mises sous cocon de mines en production (e.g. Kayelekera au Malawi, Honeymoon en Australie). Cette restructuration devrait se poursuivre au cours des prochains mois.

À terme, le marché reste attendu en croissance avec une demande supérieure de 19 % en 2020 par rapport à 2013 selon le WNA, notamment tirée par le redémarrage des réacteurs japonais et la croissance des besoins réacteurs du parc chinois.

Du fait de la hausse des besoins, des décalages de projets et des réductions de production de mines existantes, le lancement de nouveaux projets sera indispensable, ce qui ne sera rendu possible que par une augmentation des prix.

PRODUCTIONS AREVA EN 2013

En 2013, le groupe a vendu 17 623 tU contre 11 395 tU en 2012. Ce niveau de vente exceptionnel s'explique par les ventes d'uranium dans le cadre de l'accord HEU (dont les dernières livraisons ont eu lieu en 2013) et du déstockage d'uranium naturel prévu dans le cadre du plan ACTION 2016.



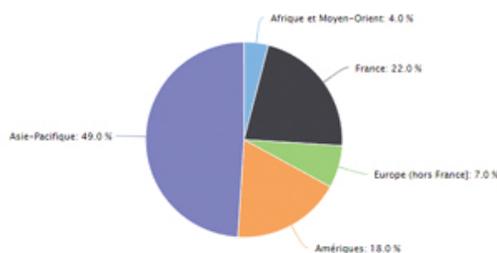
Principaux chiffres

Le Business Group Mines a enregistré 366 millions d'euros de prises de commande si bien que le carnet de commandes s'élève à 9 602 millions d'euros à fin 2013.

Ce carnet de commandes est diversifié auprès de clients issus des différentes régions consommatrices d'uranium.

Hors le contrat spécifique d'approvisionnement d'uranium obtenu après dilution du HEU issu du démantèlement de l'arsenal militaire russe – dont les dernières livraisons ont eu lieu en 2013 –, l'uranium proposé par l'activité Mines à ses clients est issu de ressources minières en provenance des sociétés dans lesquelles elle intervient ou d'uranium acheté sur le marché.

Répartition du chiffre d'affaires 2013 par zone géographique



CHIFFRES CLÉS

	2013	2012
Chiffre d'affaires * (en millions d'euros)	1 756	1 360
Résultat opérationnel (en millions d'euros)	509	134**
Effectif en fin d'année	4 463	4 601

* CA contributif.
** Retraité des cessions 2012.

Production des sites miniers

En 2013, AREVA a produit 9 330 tonnes d'uranium en part consolidée financièrement :

- la production de Somaïr (sur une base de 100%) s'est élevée à 2 730 tU en 2013. Grâce à la mobilisation de toutes les équipes, l'attaque terroriste dont Somaïr a fait l'objet n'a engendré une perte de production que de près de 270 tU ;
- à Cominak, la production (sur une base de 100%) s'est élevée à 1 508 tU ;
- Katco a produit 3 558 tU en 2013. Par ailleurs, à fin décembre 2013, 447 tonnes étaient en attente de calcination, amenant le total issu de l'usine à 4 005 tU ;
- au Canada, la part de la production d'AREVA en provenance de McArthur River / Key Lake s'établit à 2 338 tU ;
- les opérations de la phase pilote de Trekkopje se sont achevées en 2013 après avoir produit 186 tU au cours des premiers mois de l'année.

→ PRODUCTIONS 2013 EN TONNES D'URANIUM (TU)

Pays	Sites	Part JV 2013 tU	Part accessible * 2013 tU	Part Consolidée financière ** 2013 tU	Type ***
Canada	McArthur River	2 338	2 338	2 338	UG
Total	Canada	2 338	2 338	2 338	
France	Div. Min. Hérault	5	5	5	n.d.
Total	France	5	5	5	
Kazakhstan	Katco	1 815	3 558	3 558	ISR
Total	Kazakhstan	1 815	3 558	3 558	
Niger	Cominak	513	350	513	UG
Niger	Somaïr	1 731	2 129	2 730	OP
Total	Niger	2 243	2 479	3 242	
Namibie	Trekkopje (pilote)	186	186	186	OP
Total	Namibie	186	186	186	
TOTAL		6 588	8 567	9 330	

* Part accessible AREVA : part des ressources et des productions susceptible d'être vendue/distribuée à AREVA par la JV minière. Pour les réserves, cette part s'exprime dans les concentrés, soit après application des récupérations mine et usine.

** Part de la production qui est consolidée dans les comptes d'AREVA.

*** Type d'exploitation : ISR In-situ Recovery/RIS Récupération In-situ, OP : Open-Pit/mines à ciel ouvert, UG : Underground/mines souterraines, n.d. : non défini.
Source : AREVA.



RUBRIQUE

DÉMARCHE RSE

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

■ UNE NOUVELLE DYNAMIQUE POUR NOTRE DÉMARCHE DE RESPONSABILITÉ

5 questions posées à Olivier Wantz, Membre du Directoire d'AREVA, Directeur Général Adjoint en charge du Business Group Mines



De manière à mieux présenter les enjeux de responsabilité auxquels doivent faire face les activités minières d'AREVA, Olivier Wantz revient sur l'année 2013 en répondant à 5 questions :

1. Quels sont les faits marquants de l'année 2013 ?
2. Quels sont les principaux enjeux économiques à relever par le Business Group Mines d'AREVA ?
3. Quels sont les principaux enjeux santé, sécurité, environnement à considérer au sein de nos activités minières ?
4. Pour vous, qu'est-ce qu'un mineur responsable ?
5. Quels messages souhaitez-vous adresser à vos parties prenantes à l'occasion de la sortie du Rapport 2013/2014 de Croissance Responsable des activités minières d'AREVA ?

QUESTION N° 1

Quels sont les faits marquants de l'année 2013 ?

« 2013, une année contrastée »

L'année 2013 fut une année contrastée pour notre activité minière. Tout d'abord, commençons par les éléments les plus positifs.

L'année a été marquée par une immense joie et un soulagement quand nous avons appris en octobre 2013 la libération de notre collaborateur et de trois collaborateurs du groupe Vinci retenus en otages depuis plus de 3 ans au Niger. Cette immense joie pouvait se lire sur tous les visages.

Sur le plan opérationnel en 2013, nous avons dépassé nos objectifs notamment financiers. Ceci, s'il en était besoin, confirme l'efficacité de notre programme d'amélioration de performance ACTION 2016 qui a été lancé il y a près de trois ans maintenant.

Pour ce qui concerne les éléments plus négatifs, c'est également au Niger que nous avons été frappés en mai 2013 par un attentat terroriste qui a coûté la vie à une personne travaillant sur le site et causé d'importants dégâts à notre outil de production.

La chute du prix de l'uranium, qui s'était engagé dès 2011, a continué de s'accroître en 2013 notamment lors du 2^{ème} semestre de l'année. En effet, le prix de l'uranium a atteint courant 2013 le niveau historiquement bas de 35USD/l, une baisse de plus de 50% depuis trois ans. La situation actuelle du marché nous oblige à ralentir momentanément notre développement et à redoubler nos efforts d'optimisation et d'amélioration de performance afin de passer ce cap difficile.

J'ai toute confiance en nos équipes pour relever ce défi tout en restant fidèles aux engagements pris dans le domaine de la sécurité, de la santé, de l'environnement, de la responsabilité sociale et sociétales, ceci afin d'agir ainsi en acteurs responsables de l'activité minière.

QUESTION N° 2

Quels sont les principaux enjeux économiques à relever par le Business Group Mines d'AREVA ?

« Assurer la pérennité économique de nos activités »

Nos clients sont des électriciens produisant de l'électricité grâce au nucléaire et recherchant la sécurité et la visibilité sur leur approvisionnement en uranium. Ainsi, il est de notre responsabilité d'assurer la pérennité économique et la compétitivité de nos activités minières pour répondre à leurs attentes.

Avec 9 330 tonnes d'uranium produites en 2013, nous sommes parmi les trois principaux producteurs et nous souhaitons rester un des leaders sur le long terme. Nous déployons des efforts significatifs de performance à travers notre organisation en utilisant notamment la méthodologie Lean afin de réaliser des économies rendues indispensables par le contexte économique actuel. Notre objectif est de nous adapter aux évolutions du marché et d'optimiser la rentabilité de nos activités minières.

C'est précisément la préoccupation de pérennité économique de nos activités qui nous a guidé lors des négociations menées avec l'État du Niger sur les conditions d'exploitation des mines de SOMAÏR et COMINAK, à l'occasion du renouvellement de la convention minière.

Nous poursuivons notre développement au Canada où l'usine de McClean Lake d'AREVA entre en phase opérationnelle en 2014 pour traiter le minerai de la mine de Cigar Lake dont nous sommes partenaires.

Néanmoins, nous ne perdons pas de vue la nature long terme de notre activité et les besoins de diversification des ressources. Ainsi, nous continuons à développer notre portefeuille de projets en créant notamment de nouveaux partenariats dans le domaine de l'exploration comme par exemple les accords stratégiques signés en 2013 pour le développement de nos activités minières en Mongolie.

La pérennité de nos activités est également indissociable du développement des territoires où nous sommes présents, au travers de l'organisation des échanges et du dialogue avec les parties prenantes locales et de la mise en place des projets d'investissement communautaires dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau et du développement économique.

QUESTION N° 3

Quels sont les principaux enjeux santé, sécurité, environnement à considérer au sein de nos activités minières ?

« Adopter une approche proactive pour la prévention des risques »

La prévention des risques industriels sur l'Homme et l'environnement reste au cœur de nos pratiques professionnelles. En effet, cette responsabilité est inscrite dans les valeurs du groupe AREVA et de ses activités minières et se décline dans notre programme d'amélioration « Action 2016 ».

L'année 2013 marque une nouvelle réduction du nombre des accidents pour nos salariés et nos sous-traitants. Nous déplorons néanmoins un accident mortel survenu sur le site de SOMAÏR au Niger. Ceci signifie que l'engagement de chacun pour sa propre sécurité et celle des autres doit être encore renforcé. Je m'implique personnellement de manière à ce que nous atteignons notre seul et unique objectif sécurité acceptable : le zéro accident.

De part la nature radioactive du minerai d'uranium, nous portons une attention particulière à la santé de nos collaborateurs et nos sous-traitants en mettant en place des dispositifs de prévention et de suivi, en ligne avec les meilleures pratiques en la matière, quel que soit le pays d'implantation. Par exemple, nous avons fixé pour nos salariés et nos sous-traitants le seuil maximal à ne pas dépasser en termes d'exposition radiologique à 16 mSv par an, contre 20 mSv fixé par la réglementation française. Ce seuil n'a pas été dépassé en 2013.

Aller au-delà de l'obligation légale, c'est aussi être à l'écoute des attentes des parties prenantes et agir en conséquence. Au Gabon et au Niger, en collaboration avec les ONGs, nous avons créé les Observatoires de la Santé, des instances multipartites pour assurer un suivi médical post-professionnel pour nos anciens mineurs. En France, nous menons pour le compte de l'Etat français la campagne de recensement des stériles miniers et assurons leur gestion. Au Niger, un plan compteur radiométrique est en place depuis 2010 afin de contrôler de manière exhaustive les rues et lieux publics des villes minières.

Enfin, aucun accident industriel majeur avec impact sur l'environnement n'est heureusement à déclarer sur nos sites en 2013. Au quotidien nos équipes ont poursuivi des actions visant à prévenir les accidents et minimiser les impacts sur l'environnement dans toutes ses dimensions : eaux, sols, air, biodiversité. Par ailleurs, nous continuons à investir dans la R&D environnementale. Dans le cadre du programme « Envir@Mines », nous menons des projets de modélisation prédictive dans le but d'optimiser la surveillance environnementale actuelle et mieux anticiper les solutions de réaménagement des sites. Dans le cadre de ce programme, nous développons également des nouvelles technologies pour optimiser la gestion et le traitement des eaux avec des études menées en France, au Niger et au Kazakhstan.

QUESTION N°4

Pour vous, qu'est-ce qu'un mineur responsable ?

« Donner une nouvelle dynamique à notre démarche de responsabilité »

Etre un mineur responsable, c'est pour moi concilier le développement économique, social, environnemental et sociétal tout en étant dans une démarche de progrès continu.

Pour notre activité, l'année 2013 marque une nouvelle dynamique de progrès en matière de responsabilité sociétale au sein de nos activités minières.

Cette dynamique, qui s'inscrit dans le respect des valeurs et des politiques du groupe AREVA, a été notamment impulsée suite à l'engagement d'AREVA au sein du Conseil International des Mines et Métaux dont nous sommes membre depuis 2011. Cette organisation professionnelle nous a permis de mieux appréhender les meilleures pratiques sectorielles en matière de RSE, par exemple en ce qui concerne la contribution du secteur extractif au développement des communautés locales.

Notre plan d'engagements responsables donne un cadre pour faire évoluer nos pratiques, améliorer la manière dont nous rendons compte sur notre performance, communiquons sur nos progrès et les difficultés que nous rencontrons. Afin de crédibiliser davantage notre démarche auprès de nos parties prenantes, nous publions depuis trois ans le Rapport de « Croissance Responsable » qui répond aujourd'hui aux exigences de la réglementation française dites Grenelle II et de bonnes pratiques internationales, notamment le GRI et l'audit externe.

Nous associons nos collaborateurs à la définition de nouveaux outils pour mieux prioriser nos enjeux RSE. Il s'agit d'enrichir et faire évoluer notre plan d'engagements au regard des réflexions et des idées de nos équipes.

Cette démarche, nous l'avons initiée pour le moment en interne. La prochaine étape pour nous à l'horizon 2016 est d'être en mesure de permettre à nos parties prenantes de mieux contribuer à l'atteinte de nos objectifs, pour pouvoir continuer de progresser.

QUESTION N°5

Quels messages souhaitez-vous adresser à vos parties prenantes à l'occasion du rapport de « Croissance Responsable » 2013/2014 ?

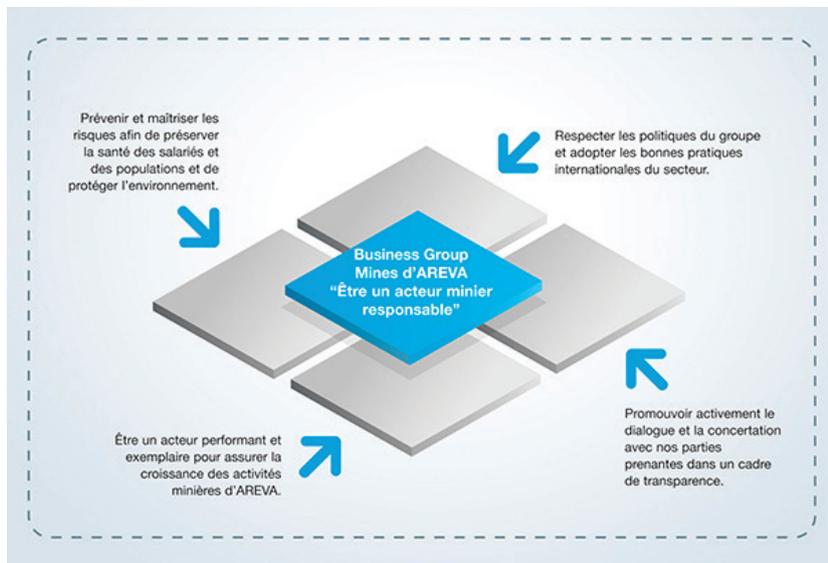
« Invitation au dialogue »

Notre souhait est d'être reconnu par nos parties prenantes comme étant un acteur minier responsable. Nous devons continuer à améliorer nos pratiques et réussir à engager une concertation avec elles. Ce rapport est l'un des outils de ce dialogue.

C'est pour cela que nous avons choisi en 2014 de saisir les opportunités que représente le web. Passer au format digital pour notre rapport de croissance responsable, c'est également s'ouvrir au plus grand nombre.

J'invite donc, tous ceux qui sont en contact ou tout simplement intéressés par nos activités, à profiter également de cette opportunité pour nous donner leurs appréciations, leurs suggestions, poser leurs questions quant au contenu de ce rapport. Nous comptons sur ces contributions afin de continuer à progresser et de bâtir une relation constructive sur le long terme.

■ SOCLE DE NOTRE GOUVERNANCE



AREVA a la conviction que la sûreté, la sécurité, la transparence et l'éthique sont des conditions indissociables de la croissance responsable de ses activités. Nos équipes s'inscrivent au quotidien dans cette démarche afin que les activités minières d'AREVA continuent à s'inscrire dans une dynamique de progrès, dans le respect des réglementations en vigueur.

Charte des valeurs AREVA



Depuis 2003, la Charte des valeurs exprime l'attachement du groupe au développement durable, au respect de la Déclaration universelle des droits de l'homme, à l'adhésion aux principes internationaux définis par l'OCDE et l'ONU. Elle constitue le socle de la gouvernance éthique de nos activités.

Disponible sur le site internet d'AREVA et remise à l'ensemble de nos collaborateurs, elle édicte les valeurs du groupe à respecter, les principes d'action à l'égard de nos parties prenantes et les règles de conduite applicables au sein du groupe.

■ Règles de conduite et gouvernance

Les règles de conduite de la Charte des valeurs concernent les comportements à adopter vis-à-vis des situations suivantes :

- le respect des traités internationaux (dispositions internationales en vigueur en matière de non-prolifération) ;
- les conflits d'intérêts ;
- les délits d'initiés ;
- la corruption ;
- les paiements ;
- le mécénat, dons, actions humanitaires ;
- la protection des personnes et des biens ;
- le financement de la vie politique ;
- la concurrence.

Au niveau du groupe, le Conseil de Surveillance d'AREVA a mis en place 4 comités spécialisés dont le **Comité d'Éthique**. Sa mission est de veiller à la conformité du groupe avec les meilleures pratiques internationales en matière de déontologie, examine la charte des valeurs et ses actualisations et agit en vue d'établir des recommandations au Conseil de Surveillance. Le rôle de **déontologue du Business Group Mines** est assuré par le Directeur juridique de nos activités, en contact avec le Déontologue AREVA impliqué dans le Comité d'Éthique du groupe.

■ Reporting éthique

Le Business Group Mines, comme toutes les activités du groupe, réalise chaque année un reporting éthique interne de la bonne application de la Charte des valeurs et des éventuelles transgressions. Chaque campagne est ouverte par une lettre d'instruction du Directeur Général Adjoint en charge du Business Group Mines. Ce processus implique tous nos directeurs et leurs managers dans tous les pays où nous sommes présents.

Ce reporting repose sur le principe que nos collaborateurs peuvent rendre compte d'une transgression qu'ils auraient constatée sans en être inquieté si les faits sont avérés (que ce soit au sein de nos opérations ou sur des pratiques relatives au périmètre de nos sous-traitants). De même, quiconque recevrait un ordre manifestement contraire à la Charte des valeurs d'AREVA est légitime à ne pas s'y conformer et doit simultanément saisir la direction du groupe pour le constater.

La nature des actions correctives varie en fonction de la gravité du manquement à la Charte. Ces actions peuvent aller par exemple de la formation jusqu'au licenciement. La réalisation de cet exercice permet également à nos équipes de mieux appréhender qualitativement sur l'ensemble de nos sites les situations à risques relatives aux règles de conduite et aux valeurs de la Charte : corruption, conflits d'intérêts, travail forcé et des enfants, etc.

Tous les membres du Comité de Direction du Business Group Mines ont suivi ou sont amenés (si nouvel arrivant) à suivre une formation à l'éthique et aux droits de l'homme. De même, tous nos sous-traitants et fournisseurs s'engagent à adopter la Charte des valeurs dont le respect est désigné par une clause contractuelle.

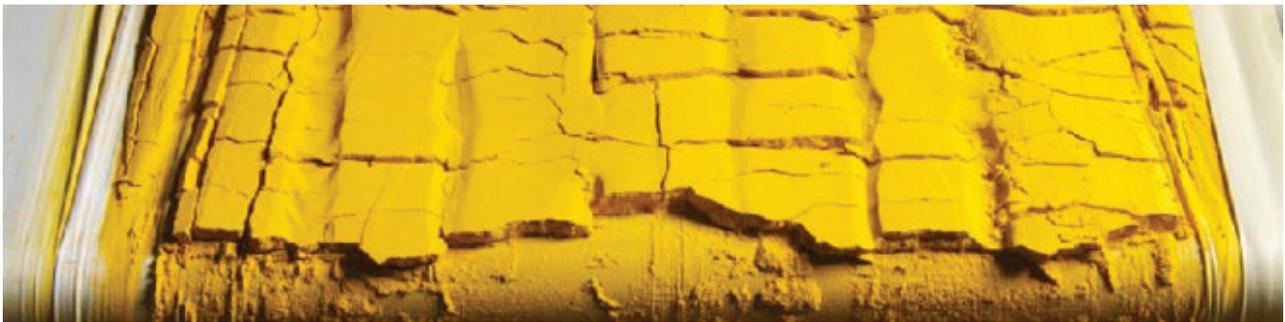


EN SAVOIR PLUS

Dans le cadre de notre politique sociale en faveur de la diversité, nos collaborateurs peuvent également saisir le dispositif d'alerte contre la discrimination ou consulter leur représentant du personnel en cas d'atteinte à leurs droits fondamentaux.

Prévention des risques

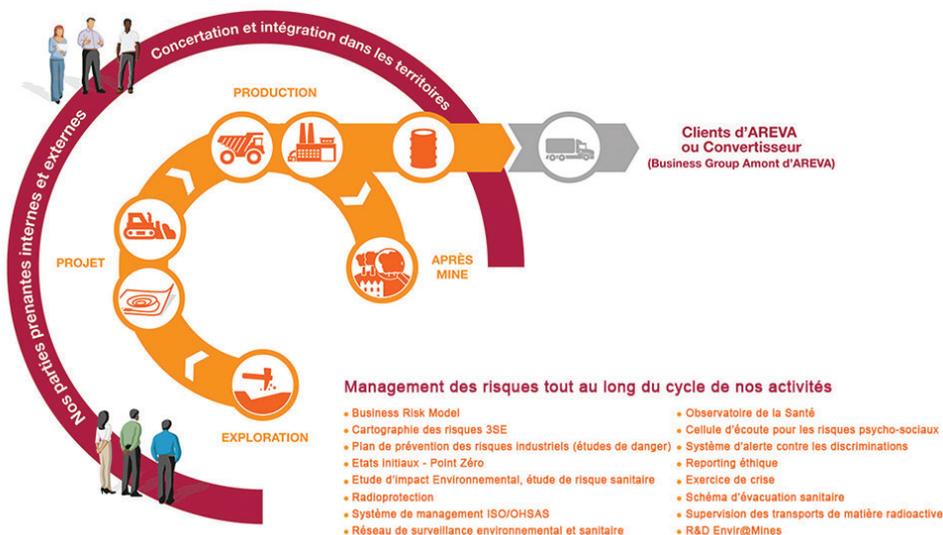
Nos opérations s'inscrivent sur plusieurs décennies, sont présentes dans des contextes très différents d'un pays à l'autre tant au niveau environnemental que politique, économique, social et culturel. Leur faisabilité, voire leur maintien, est dépendant de plusieurs facteurs (*exemples : besoins commerciaux en Yellow Cake, cours de l'uranium, politiques énergétiques, acceptabilité locale...*).



■ Dispositifs liés à notre culture de sûreté

La sûreté et la prévention des risques sont portées par le plus haut niveau de management de notre organisation. C'est le premier pilier stratégique d'AREVA.

Dans le cadre de la prévention de ces risques, voire l'anticipation de futures normes, nous conduisons des études de recherche et de développement et mettons en place de nombreux dispositifs visant à identifier, maîtriser, surveiller, alerter, prévenir sur le long terme ou encore se préparer à des situations d'urgence.



La nature même du minerai extrait, l'uranium, aux propriétés physico-chimiques et radiologiques spécifiques, nous amènent à adopter des pratiques rigoureuses et réglementairement exigeantes pour la protection des hommes et de l'environnement. Ces activités présentent également des facteurs de risques sanitaires et accidentogènes pour nos salariés, nos sous-traitants et les populations avoisinantes de nos sites miniers.

Initiatives volontaires : EITI & ICMM

Le respect et l'application de la réglementation est un pré-requis au sein de nos activités et constitue le cœur des politiques et standards du groupe. Nous nous attachons également à adopter les bonnes pratiques internationales dans le cadre de l'amélioration continue de nos démarches et d'une veille sectorielle relative aux thématiques en lien avec le développement durable.

■ Initiative pour la Transparence des Industries Extractives – EITI

Depuis 2003, au travers de son soutien à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (EITI), AREVA a témoigné son engagement en faveur d'une plus grande transparence des paiements aux États, relatifs à la gestion des ressources minières.

Le Niger, la Mongolie, le Kazakhstan où le groupe déploie ses activités minières adhèrent et sont membres de l'EITI. Dans ces pays, nos filiales participent au processus local multipartite et déclarent le paiement des impôts, des droits miniers ainsi que les taxes sur les bénéfices au travers de formulaires déclaratifs spécifiques.

Les commissaires aux comptes de ces filiales effectuent un audit qui aboutit à un certificat de concordance conformément à la norme internationale ISRS 4400 (International Standards on Related Services) de l'IFAC.

De plus, les entités des activités minières d'AREVA évaluent leur implication dans le processus EITI au travers de formulaires d'auto-évaluation.

■ Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)

Depuis mai 2011, AREVA est membre du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM). Cette démarche traduit le souhait d'AREVA de s'inscrire dans une nouvelle dynamique de progrès continu et de partager son savoir-faire avec les autres acteurs du secteur.

Dans ce cadre, les activités doivent **satisfaire les engagements suivants**:

- Intégrer à nos politiques et pratiques les **10 principes de développement durable et les déclarations de l'ICMM**. Ces principes, en accord avec nos politiques et engagements internes, nous accompagnent dans le développement de notre plan d'engagements responsables. Ils nous permettent de mieux appréhender les enjeux du secteur minier et nous servent de support pour prioriser la matérialité des thématiques associées.
- Réaliser un rapport annuel extra-financier selon le référentiel de reporting international GRI - Global Reporting Initiative.
- Faire annuellement par un vérificateur indépendant l'examen de nos déclarations et de nos pratiques présentées dans le Rapport de Croissance Responsable des activités minières d'AREVA (procédure d'audit de l'ICMM et principes de la AA1000).



À SAVOIR

Mieux comprendre les 10 principes de développement durable de l'ICMM

Les dix principes fondamentaux de l'ICMM (et leurs compléments - les "position statement") s'inspirent d'autres normes mondiales, dont la Déclaration de Rio, le Global Reporting Initiative, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, les Politiques opérationnelles de la Banque mondiale, les Conventions 98, 169 et 176 de l'Organisation Internationale du Travail et les Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne. Les éléments descriptifs de chacun de ces dix principes sont disponibles sur www.icmm.com.

■ STRUCTURE DE NOTRE DÉMARCHE

L'ambition du Business Group Mines d'AREVA est d'être un acteur minier responsable et d'être reconnu comme tel par ses parties prenantes. Dans cette optique, nous avons défini en 2013 un **Plan d'engagements responsables** (PER) spécifique au périmètre des activités minières d'AREVA.



Il est inscrit dans le premier pilier de performance « Sûreté et Sécurité », en déclinaison de la stratégie Action 2016 du groupe. Il couvre les **10 grands principes de développement durable du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)** et vise à mieux évaluer le niveau de nos pratiques responsables pour lesquelles nous souhaitons nous améliorer à moyen, voire long terme (3 à 10 ans). C'est la raison pour laquelle nos directeurs au plus haut niveau de l'organisation sont impliqués dans le processus décisionnel du Conseil de l'ICMM visant à définir les objectifs et les programmes contribuant au développement durable en secteur extractif.

Ce Plan d'engagements responsables est une expression de cette vision intégrée, dont le socle repose sur la Charte des valeurs, les politiques et les standards du groupe et la mobilisation de nos équipes au quotidien.

Nombre des objectifs définis sont déjà en cours de déploiement et d'atteinte comme par exemple la sécurité au travail qui est un engagement porté par le plus haut niveau de l'organisation d'AREVA. Nous visons cependant, sur chacun de ces 10 principes, l'exemplarité et le progrès continu.

■ LES GRANDS AXES DU PER

Améliorer nos pratiques sur le terrain

Aujourd'hui, plusieurs directions du Business Group Mines sont garantes de la bonne applicabilité des politiques et standards du groupe. Elles définissent des plans d'actions avec les sites afin de garantir et améliorer nos pratiques: préservation de l'environnement, santé-sécurité au travail, diversité, lutte contre la corruption...

En complément, l'étude des bonnes pratiques responsables en secteur minier nous a amené à réaliser en 2012, auprès de nos managers sur l'ensemble de nos filiales, une « **auto-évaluation RSE** » visant à mieux identifier le niveau de maturité de nos activités selon les 10 principes de développement durable de l'ICMM.

Cette auto-évaluation est reconduite tous les 2 ans et nous permet de dégager les pistes d'amélioration afin d'adapter des plans d'actions spécifiques. Elle est réalisée auprès de nos directeurs et managers au sein des activités minières. En 2012, nous avons identifié par exemple que le reporting spécifique à la biodiversité, la formation liée aux Droits de l'homme ou encore la mesure des impacts relatifs à nos projets sociétaux nécessitaient de notre part une meilleure formalisation. Ces axes sont intégrés dans les objectifs à atteindre dès 2014.

Sur la période 2014-2015, nous initiions également une réflexion liée à la définition d'un processus d'amélioration alimentés par les résultats de :

- l'auto-évaluation RSE ;
- l'exercice de matérialité que nous sommes en train de déployer au sein de nos activités minières ;
- l'audit lié à la vérification de l'alignement de nos pratiques aux 10 principes de développement durable de l'ICMM.

Rendre compte sur notre performance

Les activités minières d'AREVA disposent de plusieurs outils de dialogue pour rendre compte auprès de leurs parties prenantes sur leur performance et leurs pratiques en matière de responsabilité:

- **le Rapport de Croissance Responsable (RCR)** des activités minières d'AREVA ;
- **le rapport extra-financier** de plusieurs de nos filiales (ex. Canada et Namibie) ;
- **les rapports des Observatoires de la Santé** au Gabon et au Niger ;
- **le reporting financier annuel de nos filiales** réalisé dans le cadre de l'Initiative pour la Transparence des Industries extractives (ITIE).

De nombreux rapports et instances de concertation sont également mis à disposition de nos parties prenantes localement pour leur permettre d'accéder à l'information relative à notre performance développement durable. A ce titre, nous pouvons citer par exemple les livrables associés aux Comités de Suivi Site en France (pour les activités minières réaménagées).

Attester le travail engagé au quotidien

Au-delà de la nature de nos résultats, nous nous engageons à fournir une information fiable et complète permettant à nos parties prenantes d'apprécier de façon objective les performances dans les domaines de responsabilité environnemental, économique, social et sociétal.

Ces principes s'appliquent à l'ensemble de nos sites. Dans cette approche, nous nous attachons à :

- **Poursuivre, quand ils existent, ou développer les cadres de concertation et de dialogue** avec les parties prenantes afin de pouvoir échanger directement sur l'ensemble de cette performance.
- **Structurer de manière plus efficace et pertinente le reporting** lié à notre performance extra-financière. Dans cette approche, nous cherchons à adopter les meilleures pratiques du secteur et à nous appuyer sur un référentiel internationalement reconnu, le GRI - Global Reporting Initiative. L'application de ces lignes directrices nous conduisent également à auto-déclarer le contenu de notre rapport au secrétariat du GRI afin qu'il puisse attester si nous avons bien mis en application ce référentiel et sa méthodologie.
- **Attester au travers d'un processus d'audit externe annuel** (à compter de 2014), au sein des activités minières d'AREVA, la qualité des pratiques responsables conduites sur site et des informations que nous publions. Cet audit est réalisé dans le respect de l'**ICMM Assurance Procedure** et la déontologie conduite selon le référentiel **AA1000**.
- **Faire vérifier un groupe d'indicateurs extra-financiers** par les commissaires aux comptes d'AREVA.
- **Nous inscrire dans tout processus d'audit externe** de nos systèmes de management pour la santé, la sécurité au travail, l'environnement ou encore pour les revues et les inspections internes.

Plus précisément sur les engagements externe, nous avons les objectifs suivants :

- Pour le reporting GRI, être de niveau B en 2013 (RCR 2012), B+ en 2014 (RCR 2013), A+ en 2015 (RCR 2014).
- A compter de 2014, faire réaliser une vérification par un tiers externe indépendant de l'alignement de nos politiques et pratiques avec les 10 principes de développement durable de l'ICMM et de la bonne application des lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI 3.1 MMSS).
- Satisfaire les exigences réglementaires du Grenelle 2 sur lesquelles AREVA travaille, en cohérence avec notre démarche liée au GRI.

Mobiliser l'expertise de nos équipes

Parce que ses activités peuvent susciter des questions, le Business Group Mines s'attache à comprendre les attentes des parties prenantes et établir un dialogue constructif.

Nos équipes sont leur première interface au sein de nos activités. De même, elles conduisent de nombreuses initiatives qui favorisent, de notre point de vue, **une communication sincère sur la nature des enjeux que nous rencontrons**, la performance associée et les pratiques que nous avons pour y répondre :

- La participation de nos spécialistes et experts à des groupes de travail au sein d'organisations professionnelles ou d'institutions internationales de manière à contribuer au partage d'expérience et à la définition des standards et bonnes pratiques.
- La publication de travaux scientifiques réalisés par nos experts, les équipes de recherche et développement.
- La réalisation et la mise à disposition de documents tels que les rapports annuels.
- Les présentations réalisées dans le cadre de la concertation et du dialogue avec les parties prenantes notamment avec les instances représentatives du personnel...

Au quotidien, le succès de notre démarche de responsabilité dépend de la mobilisation de toutes nos équipes, dans tous les domaines :

- En matière de Responsabilité Sociétale (RSE), nous les sollicitons au travers d'ateliers de réflexion pour la définition et la mise en œuvre collaborative de nouveaux outils (ex. auto diagnostique de nos pratiques RSE, exercice de matérialité, réalisation du rapport de Croissance Responsable des activités minières d'AREVA) ;
- En sécurité au travail et prévention des risques, elles sont acteurs des campagnes de sensibilisation et de formation (ex. Journée Sécurité en juin) ;
- Au niveau éthique, elles peuvent solliciter les dispositifs en place (ex. reporting éthique, système d'alerte contre la discrimination) ;
- En termes d'innovation, nos équipes sont impliquées dans des projets d'amélioration continue utilisant les outils de la performance industrielle...

■ PRIORISER NOS ENJEUX

L'exercice de matérialité, que nous conduisons depuis 2013, a pour objectif de nous permettre de **prioriser les critères liés à des enjeux de responsabilité** et sur lesquels nous souhaitons rendre compte dans ce rapport annuel extra-financier.



Cette approche est liée à la mise en œuvre des lignes directrices du référentiel de reporting GRI 3.1. Nous avons également initié cette démarche dans le but de **mieux nous préparer à la transition vers le G4 du GRI** qui est la prochaine version de ce référentiel (2015/2016).

Notre définition de la matérialité

Cet exercice de matérialité permet l'obtention d'une « photo » à un instant « t » et sur un périmètre donné.

Cette image exprime quels sont les sujets qualifiés d'importants et les plus pertinents en termes de reporting pour l'année désignée, à la fois pour nos équipes en interne sur le plan « business » et pour les parties prenantes intéressées par notre activité.

Cet exercice n'a pas pour objectif d'évaluer le niveau de maturité de nos pratiques en lien avec ces critères de responsabilité. Cette « évaluation de maturité » est réalisée tous les 2 ans dans le cadre de notre **Auto-diagnostic RSE**.

Contribution de nos équipes à l'exercice

Sur la période 2013-2014, **nous avons défini et conduit cet exercice de matérialité en interne au niveau des équipes du siège** du Business Group Mines d'AREVA : RSE, HSE, juridique, performance opérationnelle, transport-logistique, après-mines, achats, ressources humaines, communication, commercial, projets, financier, pool d'experts.

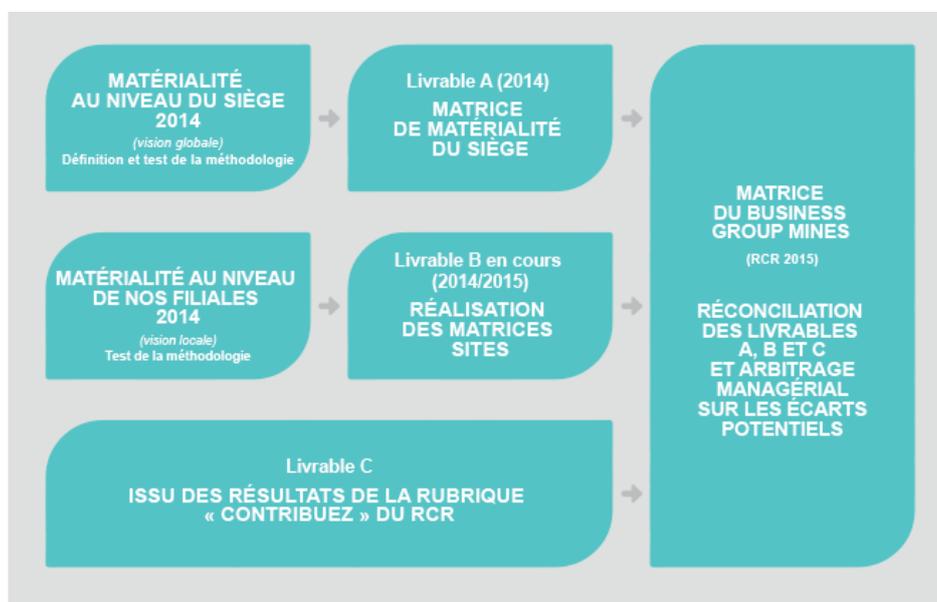
Pour les critères relatifs à leur périmètre de responsabilité, les équipes se sont exprimées à la fois sur les niveaux d'« attente business et attente parties prenantes », avec une vision globale pour les activités minières d'AREVA. Ces équipes ont également permis à la direction RSE d'améliorer la méthodologie et la manière d'appréhender les différents critères.

Un pilote « exercice de matérialité », sur le périmètre spécifique d'un de nos sites à l'étranger, a également été conduit par les équipes en local de manière à tester la méthodologie et à formuler des commentaires d'amélioration.

A ce jour, nous analysons les attentes des parties prenantes grâce à nos équipes en relation directe avec elles et au travers des éléments (document, mail, compte-rendu, courrier...) que nous consolidons dans les processus de dialogue et de concertation.

Au travers du rapport 2013/2014, nous proposons pour la première fois aux personnes intéressées par nos activités de contribuer à l'exercice de matérialité qui cadrera le rapport 2015. C'est un premier pas pour les associer en direct à cette démarche. Nous étudions à horizon 2016 la possibilité de mieux les impliquer au travers d'enquêtes spécifiques par exemple.

Processus et calendrier



RÉSULTATS PARTIELS 2014

La matrice que nous présentons est partielle (Livrable A). Elle a été réalisée au niveau des équipes du siège d'AREVA Mines et se projette sur une vision globale, à l'international, des activités minières du groupe. Ces résultats doivent encore être pondérés avec ceux des exercices de matérialité des sites (en cours) et des retours de nos parties prenantes qui s'exprimeraient dans la rubrique « Participez ».

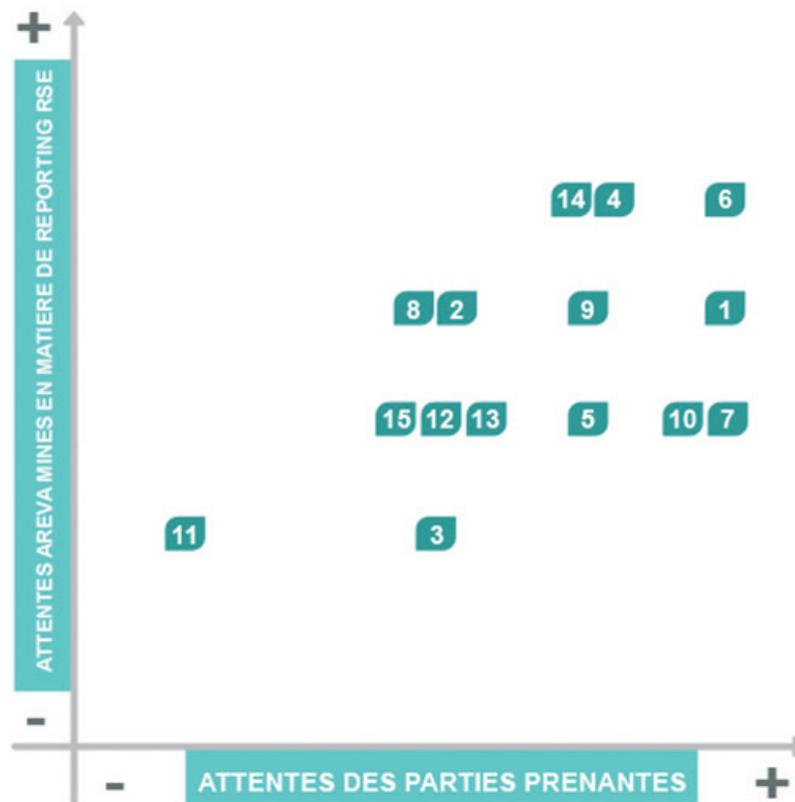
Ce livrable « A » indique donc les grandes tendances que nous devons encore affiner et confirmer pour le rapport 2015. Nous avons défini les critères à évaluer en nous basant sur la Charte des valeurs du groupe AREVA, les politiques du groupe et les 10 principes de développement durable du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).

Ces critères sont au nombre de 15 :

- 1. Transparence**
Partager avec les parties prenantes de manière pertinente, exacte et accessible de l'information non confidentielle en lien avec des décisions ou des activités ayant une incidence sur l'économie, les populations, l'environnement.
- 2. Achats responsables**
Maîtrise de la chaîne de fournisseurs et d'approvisionnement des produits, dans le respect de critères en faveur de la protection de l'environnement, du progrès social, des droits de l'Homme et du développement économique.
- 3. Business éthique**
Adopter et maintenir des pratiques commerciales éthiques pour éviter les incidents en matière de corruption, de subordination.
- 4. Gestion des risques**
Prévenir, analyser et évaluer les risques industriels pouvant entraîner des conséquences pour la santé-sécurité des collaborateurs de même que des impacts néfastes sur les populations et l'environnement.
- 5. Intégration dans les territoires**
Contribuer à la satisfaction de besoins socio-économique et sanitaires en local, dans le respect des droits fondamentaux de la personne et des coutumes des peuples autochtones, tout au long du cycle de vie de l'activité minière et en coopération avec les parties prenantes.
- 6. Santé, sécurité et radioprotection des collaborateurs**
Garantir la santé et la sécurité des collaborateurs et minimiser l'impact radiologique sur les communautés riveraines.
- 7. Relations sociales**
Permettre et garantir le dialogue entre les collaborateurs et la direction générale (ex. instances représentatives du personnel et communication interne).

- **8. Développement des salariés**
Assurer le recrutement de salariés, le développement de carrière et l'accès à la formation dans le respect des critères de diversité et de non discrimination.
- **9. Empreinte environnementale**
Assurer le suivi et le contrôle de la qualité de l'air, de l'eau, des sols, de la chaîne alimentaire et optimiser la consommation des ressources (eau, énergie, ...) et des matières premières (réactifs...).
- **10. Biodiversité**
Minimiser l'empreinte au sol et préserver la flore et la faune présentes à proximité des activités minières.
- **11. Changement climatique**
Contribuer à la lutte contre le réchauffement climatique en minimisant les émissions de gaz à effet de serre (CO₂ et COV).
- **12. Rejets et déchets**
Maîtrise des rejets liquides, solides et gazeux de même que la gestion des déchets et des résidus de traitement pouvant avoir un impact sur l'environnement.
- **13. Gestion des impacts sur le long terme**
Préparer le plus en amont possible la fin de vie de la mine dans le respect des principes environnementaux, sociaux et sociétaux et de la réglementation en vigueur.
- **14. Performance opérationnelle**
Produire dans le respect des délais, des coûts et des valeurs AREVA.
- **15. Transports et traçabilité de l'uranium**
Garantir le contrôle et le suivi des concentrés d'uranate de même que la sécurité liée à leurs transports vers les convertisseurs.

Matrice de matérialité (Livrabale A partiel : sujets identifiés pour le rapport 2013)





RUBRIQUE

ENGAGEMENTS

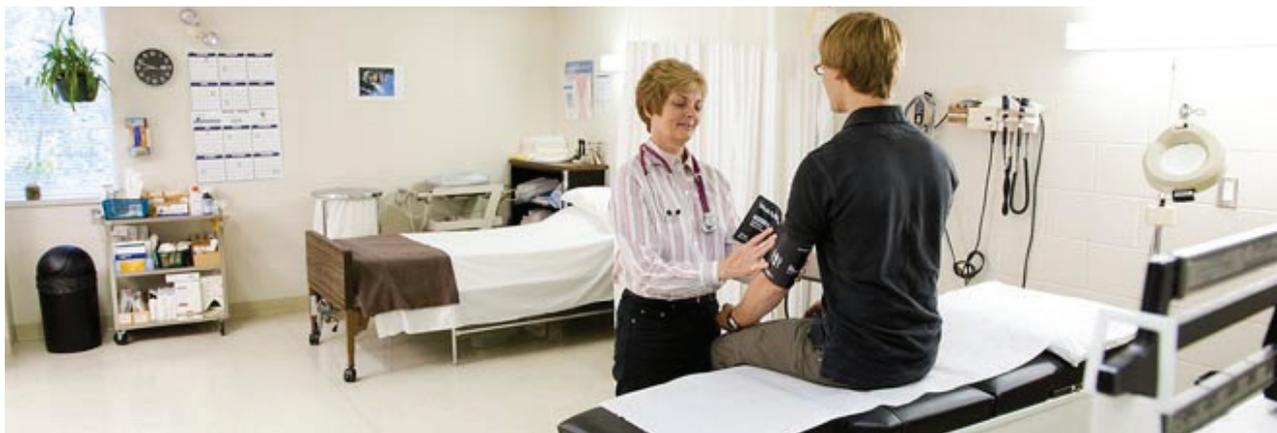
Santé et radioprotection

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

NOS ACTIONS EN MATIÈRE DE SANTÉ AU TRAVAIL

Nos collaborateurs peuvent être exposés à plusieurs facteurs de risques pouvant affecter leur santé, que ce soit sur site industriel, dans les bureaux ou lors de déplacements professionnels dans les différents pays d'implantation des activités minières d'AREVA. Nos équipes déploient ainsi de nombreuses actions au sein de nos activités de manière à prévenir ces risques et maintenir un haut niveau de santé.



Politique Santé et Sécurité 2014-2016 AREVA

Un axe de performance de la stratégie "Action 2016" est dédié à la « Sécurité, Sûreté » et intègre les objectifs de la politique Santé et Sécurité au travail 2014-2016 du groupe.

Plus spécifiquement, AREVA s'engage à assurer une surveillance adaptée de la Santé au Travail pour l'ensemble de ses employés. Les 5 grands objectifs suivants sont en cours de déploiement et applicables aux activités minières :

1. Définir et appliquer les standards médicaux internationaux pour la surveillance médicale des risques professionnels.
2. Renforcer la gouvernance du soutien médical dans toutes les zones d'implantation de nos activités ;
3. Accroître la vigilance sur la qualité de vie au travail de nos collaborateurs, notamment en matière de prévention des risques psycho-sociaux à tous les niveaux de l'organisation, et en développant une politique active de maintien dans l'emploi.
4. Plus spécifiquement en France, le déploiement du Service de Santé au travail du groupe.
5. Prendre en compte les spécificités de l'expatriation dans le suivi médical des employés.

Feuille de route des activités minières

Les objectifs groupe sont déclinés au sein d'une feuille de route propre au Business Group Mines qui repose sur 4 piliers :

- **Leadership et culture** : ex. programme de sensibilisation et de formation ;
- **Organisation et compétences** : ex. audit des structures médicales, optimisation des schémas de santé...
- **Standards et procédures** : ex. rapports annuels des observatoires de la santé, recommandations Santé dans les clauses contractuelles avec les sous-traitants...
- **Analyses de risques** : ex. volet santé lié à l'organisation des exercices de crises, surveillance des impacts...

En matière de réglementation applicable au domaine de la santé au travail, les salariés relèvent de leur entité d'origine et des lois nationales. Ces points réglementaires sont intégrés dans nos politiques et pratiques opérationnelles.

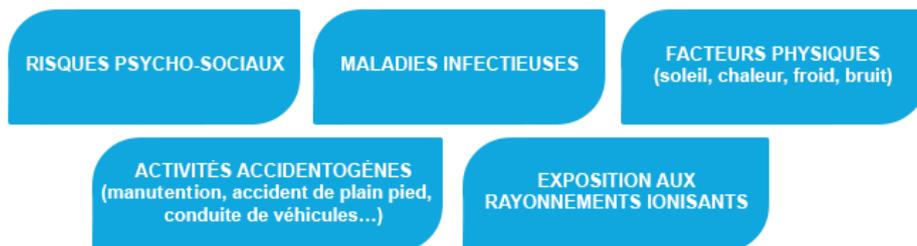
Une organisation Santé à l'international

Nous déployons une organisation Santé dans tous les pays où nous sommes présents de manière à **assurer les pré-requis relatifs à la médecine du travail et de soins et le soutien médical** pour la prise en charge des évacuations sanitaires pour le personnel local et les expatriés.

Les orientations sont articulées par la direction Santé du groupe et discutées au sein des instances représentatives du personnel (exemple : **Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail**).

Prévention des facteurs de risques

Nos collaborateurs sont exposés principalement à deux grandes catégories de facteurs de risques à savoir **les lésions pouvant être entraînées au cours d'accidents du travail** principalement sur site industriel et minier ou en lien avec les **rayonnements ionisants**, intrinsèques à l'extraction du minerai d'uranium et à la production d'oxydes d'uranium (U_3O_8 – Yellow Cake).



La **prévention des facteurs de risques** pouvant avoir un impact sur la santé de nos collaborateurs est réalisée à plusieurs niveaux :

- **Campagne de sensibilisation et de formation de nos salariés** : ex. informations pré départ relatives aux conseils voyageurs, aux maladies endémiques présentes dans les pays où nos sites sont implantés et selon la veille sanitaire (formation des salariés en déplacements professionnels réguliers, fiches sanitaires pays, gestes d'hygiène sanitaire et alimentaire...), sensibilisation durant les visites d'accueil sur site, prévention sur les facteurs de risques liés au stress...
- **Visite médicale professionnelle** : ex. visites à l'embauche et visites périodiques.
- **Suivi vaccinal avec vaccinations obligatoires selon les réglementations en vigueur, et vaccinations conseillées selon les risques associés au pays de destination** (maladies endémiques ou selon la veille sanitaire) du salarié voyageur (expatrié ou en déplacement).
- **Formations 1er secours** : des formations sont organisées régulièrement ainsi que des recyclages pour le personnel AREVA en France et sur nos entités à l'international.
- **Point zéro sanitaire** avant les activités de production afin de faire un état des lieux de la situation sanitaire du pays et de la région, où nos sites seront implantés : ex. étude de faisabilité d'un point zéro sanitaire réalisée en novembre 2013 en Mongolie.
- **Dispositif d'écoute et d'accompagnement** pour les risques psycho-sociaux animé par un psychologue au niveau de la direction Santé du groupe. En préparation également à compter de 2015, une mise à disposition pour les expatriés et leur famille d'un contact Santé personnalisé spécialisé dans ce domaine.
- **Prévention dans le cadre de la sécurité au travail et de la radioprotection** : toutes les mesures visant à prévenir, supprimer ou diminuer l'impact de causes accidentogènes est une atteinte de moins à la santé de nos collaborateurs.

RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS



Exposition aux rayonnements ionisants

2 types d'exposition aux rayonnements ionisants sont possibles :

- **Exposition externe aux rayonnements ionisants** lorsqu'une personne se trouve exposée de l'extérieur aux rayonnements ionisants émis par une source radioactive située dans son voisinage.

Dans ce cas, l'exposition cesse dès lors que la source de radioactivité est éloignée de la personne ou si un écran (blindage) est interposé entre la personne et la source. Lorsque les rayonnements sont émis par des radionucléides présents à la surface de la peau, on parle de contamination externe.

- **Contamination interne pour une exposition interne aux particules radioactives**, c'est-à-dire quand des éléments radioactifs ont pénétré à l'intérieur de l'organisme.

Ceci peut se produire par inhalation de particules radioactives présentes dans l'air, par ingestion d'aliments contaminés par des particules radioactives, ou via un contact direct avec la peau ou une plaie (on parle dans ce cas de « contamination externe » transformée en contamination interne). Lors d'une contamination, l'exposition aux particules radioactives se poursuit tant que la source est à l'intérieur ou au contact du corps.

Grands principes de radioprotection

Au travers de la radioprotection, nous mettons en œuvre toutes les mesures de prévention permettant de limiter l'exposition aux rayonnements de nos équipes et des populations.

Afin d'éviter ou de réduire les risques associés, la radioprotection s'appuie sur trois grands principes : justification, optimisation et limitation des doses de rayonnements.

- **la justification des activités** comportant un risque d'exposition à des rayonnements ionisants ;
- **l'optimisation des expositions** à ces rayonnements au niveau le plus faible possible (principe de précaution ALARA) ;
- **la limitation des doses d'exposition individuelle** à ces rayonnements.

Ces trois principes fondamentaux découlent des recommandations de la CIPR (Commission Internationale de Protection Radiologique), et s'inscrivent dans le code de la santé publique.



A SAVOIR

ALARA est l'acronyme de l'expression anglophone "As Low As Reasonably Achievable" pouvant être traduit en français par "aussi faible qu'il soit possible d'atteindre raisonnablement". C'est un des grands principes de base de la radioprotection. L'objectif est de réduire l'exposition des travailleurs à un niveau le plus faible possible en prenant en compte les facteurs techniques, économiques et sociaux. Le groupe s'inscrit dans cette démarche et applique ce principe au sein de ses entités

Par exemple en 2013, à M^c Clean Lake Operation au Canada, où les teneurs en uranium sont parmi les plus importantes du monde, un dosimètre à lecture directe (DRD) avec une technologie bluetooth a été mise en place.

Cela permet un suivi quotidien des doses, un suivi de la dose moyenne et une possibilité d'investigation lors de pics relevés.

Un compteur en temps réel alpha/beta de poussières a également été mis en place. Ces types d'appareillage font figure de bonne pratique au regard des standards internationaux.

AREVA s'engage dans les pays pourvus d'une législation moins stricte, à ramener à 20 mSv/homme sur 12 mois glissants les doses individuelles maximales reçues dans ses installations pour les travailleurs exposés.

La radioprotection est prise en compte dès les phases ingénierie des projets. Les installations sont construites en intégrant une exposition limitée au poste de travail. Les aspects de zonage, de ventilation et de structure sont les facteurs les plus importants à bien dimensionner.

Par la suite en fonctionnement normal d'exploitation, des analyses de risque sont menées aux postes de travail et le suivi de l'exposition des travailleurs est assuré avec des dosimètres adaptés.

Réglementation en radioprotection

■ Limites réglementaires par pays

Limite réglementaire fixée pour les salariés et sous-traitants	Dose annuelle ajoutée sur 12 mois glissants pour les travailleurs exposés
Recommandations CIPR	100 mSv sur 5 ans, sans dépasser 50 mSv par an
Directive EURATOM	20 mSv par an
Niger	100 mSv sur 5 ans, sans dépasser 50 mSv par an
Canada	100 mSv sur 5 ans, sans dépasser 50 mSv par an
Kazakhstan	100 mSv sur 5 ans, sans dépasser 50 mSv par an
France	20 mSv par an
Namibie	100 mSv sur 5 ans, sans dépasser 50 mSv par an
Mongolie	100 mSv sur 5 ans, sans dépasser 50 mSv par an

■ Définition des maladies professionnelles relatives aux rayonnements ionisants

Une maladie peut être reconnue comme **maladie professionnelle** si elle figure sur l'un des **tableaux annexés au Code de la Sécurité sociale française**.

Les affections provoquées par les expositions professionnelles aux rayonnements ionisants sont couvertes par le **tableau n°6 (régime général de la Sécurité sociale)** et le **tableau n°20 (régime agricole) des maladies professionnelles**. Chaque tableau comporte :

- les symptômes ou lésions pathologiques que doit présenter le malade ;
- leur énumération est limitative et figure dans la colonne de gauche du tableau ;
- le délai de prise en charge, c'est-à-dire le délai maximal entre la date à laquelle le travailleur a cessé d'être exposé au risque et la constatation de l'affection. Ce délai est variable selon les manifestations ou symptômes cliniques présentés par le malade ;
- les travaux susceptibles de provoquer l'affection en cause dont la liste figure dans la colonne de droite du tableau.

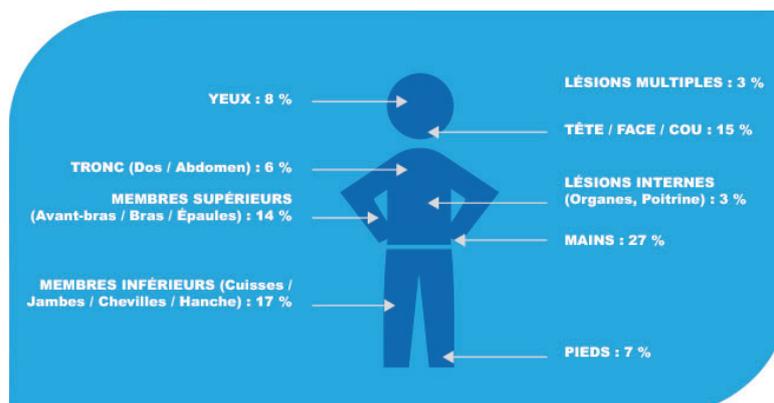
Parfois, cette liste est limitative et seuls les travailleurs affectés aux travaux énumérés ont droit à réparation au titre des maladies professionnelles. Parfois, cette liste de travaux ou professions est seulement indicative.

Toute affection qui répond aux conditions médicales, professionnelles et administratives mentionnées dans les tableaux est systématiquement "présumée" d'origine professionnelle, sans qu'il soit nécessaire d'en établir la preuve.

■ PRINCIPAUX RESULTATS 2013

Lésions liées aux accidents du travail

BILAN 2013 : lésions relatives aux accidents du travail (mortel, avec ou sans arrêt) de nos salariés et sous-traitants



Dose supérieure à 20 mSv



20 mSv, c'est la dose efficace ajoutée à respecter sur **12 mois glissants** et fixée par la réglementation française.

AREVA a fixé pour l'ensemble de ses activités à l'international le respect des 20 mSv même quand la réglementation nationale est moins contraignante.

Dans une démarche de progrès continu, AREVA Mines a fixé comme objectifs pour 2013 une dose maximale inférieure à 16 mSv sur 12 mois glissants.

OBSERVATOIRES DE LA SANTÉ



LES OBSERVATOIRES EN QUELQUES CHIFFRES...

Plus de 600 anciens salariés de la COMUF au Gabon et des sociétés SOMAÏR et COMINAK au Niger ont bénéficié d'un suivi post-professionnel à ce jour.

Aucune maladie professionnelle liée à l'exposition aux rayonnements ionisants n'est à déclarer à fin 2013.

Dans le cadre des Observatoires de la Santé déployés au Gabon (OSM – Observatoire de la Santé de Mounana) et au Niger (OSRA – Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez), les activités minières d'AREVA assurent le suivi post-professionnel des anciens mineurs retraités susceptibles d'avoir été exposés à l'uranium.

C'est une initiative animée par AREVA, les États et les sociétés civiles des pays miniers dans lesquels AREVA est implanté (Gabon et Niger). Ils sont le résultat d'une démarche scientifique, innovante et multipartite.

La visite médicale de ce suivi post-professionnel comprend un interrogatoire médical, un examen clinique, une radio pulmonaire et un bilan sanguin. Elle est assurée par des médecins indépendants, mis à la disposition de la structure des Observatoires.



Calendrier de création

2007

AREVA annonce son intention de surveiller l'impact sanitaire éventuel de l'exploitation de ses mines d'uranium, notamment en Afrique.

JUIN
2009

Un protocole d'entente est trouvé entre les différentes parties (dont 2 ONGs qui se sont retirées du projet à ce jour) et les accords sont signés pour fonder les Observatoires de la Santé.

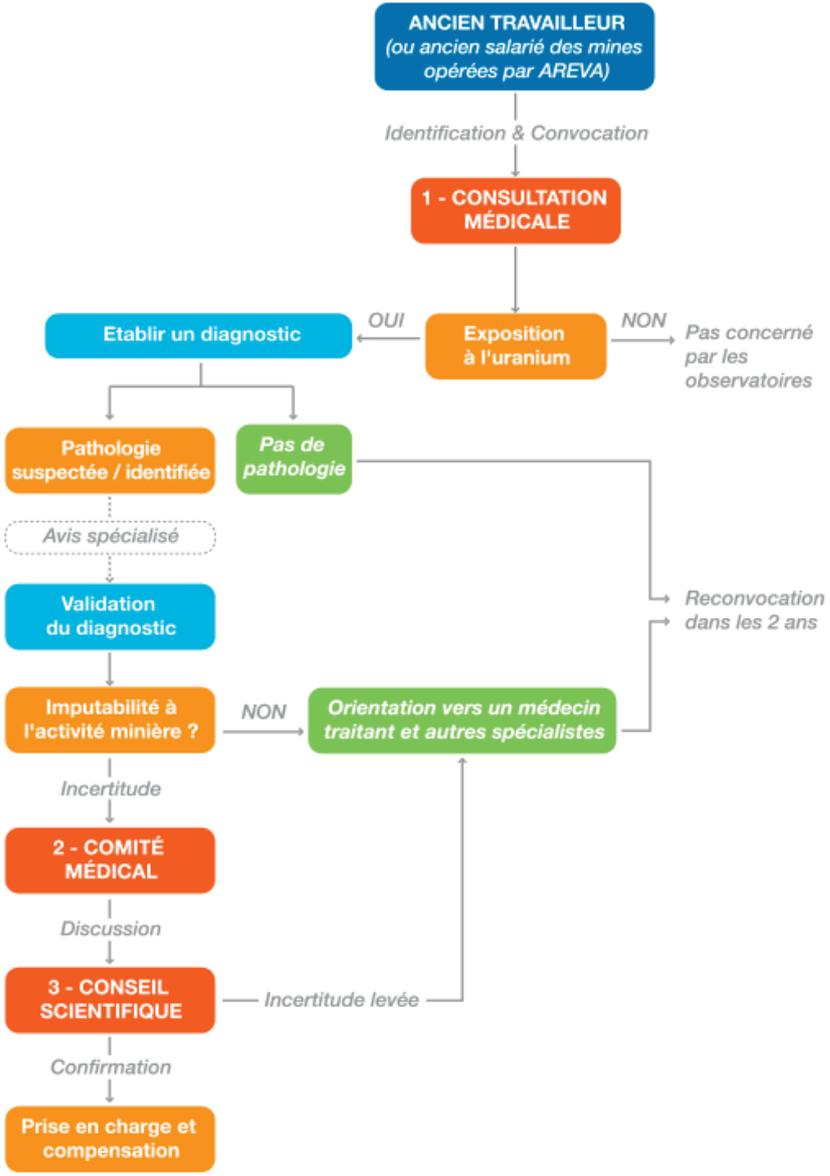
OCTOBRE
2008

Lancement de l'Observatoire de la Santé de Mounana (OSM) au Gabon et démarrage du suivi post-professionnel des anciens salariés de la COMUF.

DÉCEMBRE
2012

Lancement de l'Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez (OSRA) au Niger et démarrage du suivi post-professionnel des anciens salariés de la SOMAÏR et de COMINAK.

Fonctionnement des Observatoires de la Santé



En cas de pathologie suspectée, un processus de traitement des dossiers médicaux et d'analyse des résultats est enclenché et réalisé par 3 entités.

- **Le Comité Médical** : 3 médecins, experts en matière de pathologies liées aux rayonnements ionisants. Ce comité analyse les données sanitaires transmises par le médecin de l'Observatoire.
- **Le Conseil Scientifique** : 5 experts internationalement reconnus pour leurs connaissances des pathologies liées aux rayonnements ionisants se prononcent sur le caractère professionnel de la pathologie.
- **Le Conseil d'Administration** : composé de représentants d'AREVA, des Etats et des sociétés civiles. Il entérine la décision du Conseil Scientifique et déclenche la prise en charge médicale.



RUBRIQUE

ENGAGEMENTS

Sécurité au travail

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

■ LA SÉCURITÉ, UNE PRIORITÉ

Notre groupe vise dans toutes ses activités l'excellence en matière de sécurité au travail : c'est l'un des cinq axes de notre plan stratégique **Action 2016** avec pour objectif de n'avoir **aucun accident mortel** et un **taux de fréquence des accidents du travail en diminution**.



Safe Together!

Depuis 2012 le groupe met en œuvre son programme dédié à la culture de la sécurité au travail nommé **Safe Together!** pour le développement d'une culture sécurité impliquant tous nos salariés et nos sous-traitants.

9 nouveaux standards sécurité sont applicables depuis le 1er juillet 2013 pour l'ensemble des activités et ont été présentés lors du mois de juin, mois de la sécurité durant lequel une journée est dédiée à la sensibilisation et la formation des équipes. Elle est organisée dans chacun des sites, avec la participation de nos sous-traitants.



Un engagement au plus haut niveau

Les objectifs de sécurité au travail au Business Group Mines reposent sur les engagements suivants :

Renforcer et partager une culture sécurité commune à l'ensemble du BG Mines.

S'appuyer sur une organisation adaptée qui permet la mise en place effective des actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

Evaluer efficacement et prévenir les risques au poste de travail, ainsi que les risques industriels et sanitaires.

TF1<1 (**soit pas plus de 27 accidents avec arrêt**) et consolidation de notre TF3.

TF1 : *Accidents mortels, et accidents avec arrêts*

TF2 : *Accidents mortels, et accidents avec arrêts et sans arrêts*

TF3 : *Accidents mortels, et accidents avec arrêts et sans arrêts (soins médicaux et premier soins)*

“ Notre objectif est le zéro accident.

A l'image de chacun d'entre vous, je ne suis satisfait que si nous rentrons tous sains et saufs auprès de nos familles après une journée de travail. Ma conviction personnelle en matière de sécurité est que l'atteinte du **zéro accident** passe par :

- l'implication forte et visible du management ;
- le strict respect des règles ;
- et l'engagement de chacun à travailler en toute sécurité au delà du simple travail en conformité.

J'attends de chacun des collaborateurs du Business Group Mines un engagement sans faille et un comportement exemplaire en matière de sécurité.

”

Extrait de la lettre d'engagement d'Olivier WANTZ, membre du directoire, Directeur général adjoint en charge du Business Group Mines.

Feuille de route des activités minières

Les salariés et les sous-traitants sont exposés aux risques induits par l'activité minière, principalement liés aux activités de forage, à l'extraction du minerai, aux transports et aux déplacements, ainsi qu'aux risques inhérents à toute activité industrielle (manutentions, travail en hauteur...).

Les objectifs du programme Safe Together! sont déclinés dans une feuille de route sécurité 2013-2015 déployée sur tous les sites des activités minières d'AREVA.

Les objectifs groupe sont déclinés au sein d'une feuille de route propre au Business Group Mines qui repose sur 4 piliers :

- **Leadership et culture sécurité :**
 - Renforcer la gouvernance sécurité par des échanges sur le terrain entre la direction et les collaborateurs, un séminaire de sécurité annuel, la création d'un comité sécurité, un plan d'action sécurité pour chaque site.
 - Réaliser des sensibilisations à la sécurité au travail lors du mois de juin sur tous les sites : actions ciblées concernant les sous-traitants, actions de communication, mobilisation pour encourager les initiatives, visites de sécurité participatives, retours d'expériences.
- **Organisation et compétences :** répartir les rôles et responsabilités pour avoir les bonnes personnes au bon poste et identifier ceux qui sont clés, développer les compétences en matière de sécurité (managers et employés), fixer des objectifs de sécurité individuels.
- **Standards et procédures :** mettre en œuvre les standards du projet Safe Together!, management sécurité des sous-traitants, audits, amélioration des analyses de causes.
- **Analyses et prévention des risques :** évaluer les risques au poste de travail, les risques industriels et sanitaires, mettre en œuvre une organisation de crise documentée, les mesures de prévention adaptée, mettre à jour les analyses risques dès que nécessaire.



EXEMPLES EN 2013

- Création du Comité Sécurité Business Group Mines présidé par Olivier Wantz. La première réunion s'est tenue en septembre 2013.
- Organisation de groupes de travail avec chaque Comité de Direction de site et du siège suite aux conclusions de l'audit de culture sécurité mené en 2012.
- Réalisation d'un audit d'évaluation pour mettre en place le système de management de la santé et la sécurité au travail, certifié OHSAS 18001 sur le site de KATCO au Kazakhstan.
- Parcours d'intégration pour plusieurs ingénieurs sécurité nigériens.
- Réalisation d'une étude des risques sismique pour nos bureaux au Kazakhstan et formation des personnels concernés aux risques associés.

LES PRINCIPAUX RÉSULTATS 2013

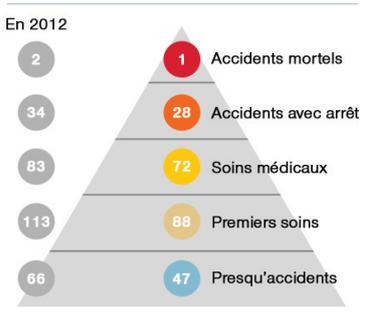
Tendre vers le "zéro accident"

Depuis 2004, le taux de fréquence des accidents avec arrêt est passé de 7,4 en 2004 à 1,08 en 2013. Depuis 2011, notre taux de fréquence inclut les résultats sécurité de nos sous traitants. Nous avons ainsi atteint notre objectif d'un taux inférieur à 1,1 (fixé par le Directeur Général en 2013).

Taux de fréquence des accidents du travail (décembre 2013)



Événements sécurité à la fin de l'année 2013 (du 1er janvier au 31 décembre 2013)



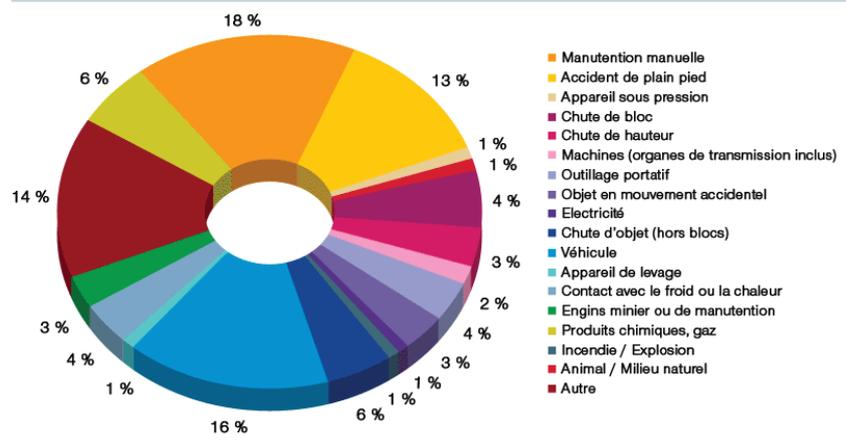
Depuis le début de nos activités minières, c'est la première année que le nombre d'accidents avec arrêt est inférieur à 30. Mais nous devons poursuivre nos efforts, nous enregistrons encore **28 accidents** avec arrêt pour l'ensemble des sites du Business Group Mines sous-traitants inclus et nous déplorons **1 accident mortel**.

Nous continuons d'agir au quotidien pour tendre vers l'objectif du « zéro accident ». Par rapport à 2012, nous assistons à une baisse des accidents avec arrêt des personnels AREVA de 25%. Le total des événements concernant les sous-traitants a baissé de 7%.

Principales causes d'accidents du travail

Un tiers de nos événements concerne les mains, les autres sont répartis de façon équivalente au niveau des membres inférieurs, membres supérieurs et visage.

Causes des événements



Les causes d'accident relevées :

- le non respect des standards est la principale cause de nos accidents ;
- le travail fait dans la précipitation est une cause majeure depuis 2012 ;
- le manque de connaissance des salariés impliqués et les mauvaises postures de travail ;
- la conduite des véhicules, la manutention manuelle et les accidents de plain pied.



RUBRIQUE

ENGAGEMENTS

Environnement et biodiversité

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.areva.com

■ NOTRE ENGAGEMENT POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT

Notre engagement pour l'environnement vise à renforcer nos actions en faveur de la prévention des risques environnementaux, tant accidentels que chroniques, de même qu'une optimisation de notre empreinte environnementale.



Politique Environnement 2013-2016 AREVA

L'engagement des activités minières d'AREVA est structuré par la **politique environnement 2013-2016** du groupe. Nos équipes s'appuient ainsi sur la pratique réglementaire en vigueur, les standards internationaux et le partage d'expérience.

A chaque étape du cycle de vie de la mine, de l'exploration au réaménagement des sites miniers, nous devons relever les enjeux suivants :

- l'optimisation des consommations et la préservation de la qualité des ressources naturelles ;
- la préservation de la faune et la flore dans les zones de biodiversité sensibles ;
- la gestion des risques liés au changement d'affectation des sols ;
- la réduction des impacts potentiels des rejets et autres nuisances ;
- l'optimisation des émissions de gaz à effet de serre et contribuer ainsi à la lutte contre le changement climatique.

■ Évolution de notre empreinte environnementale depuis 2004

Nos activités s'inscrivent sur de longues périodes et les gisements d'uranium s'appauvrissent au fur et à mesure de l'extraction du minerai, entraînant intrinsèquement un besoin plus énergivore et consommateur en ressources. Notre principal défi consiste donc à **optimiser dans le temps les consommations et les rejets**, au regard d'une production d'uranium fluctuante et dans la satisfaction d'un cadre réglementaire évolutif.

Ratio	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2013 vs 2012
Eau consommée (m ³ /tU)	1 589	1 428	1 679	1 574	1 070	947	884	979	903	871	- 1,3 %
Energie fossile (MWh/tU)	84	93	110	122	111	86	81	84	81	76	- 6,7 %
Gaz à effet de serre (Scope 1 - T équivalent CO ₂ /tU)	24	28	35	37	33	27	26	28	27	24	- 10,6 %
Electricité consommée (MWh/tU)	28	30	37	35	36	29	27	23	28	30	+ 5,6 %

Enjeu 2013 : la biodiversité

Tous les pays dans lesquels nous sommes présents édictent des réglementations et des principes de préservation de la biodiversité. Depuis 2013 et dans le but d'alimenter notre prochain cycle de reporting, nous définissons un protocole de **suivi spécifique à la biodiversité** considérant notamment l'inventaire des espèces listées par l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature).



En complément des études d'impacts environnement (EIE), nous effectuons des **inventaires écologiques** et nous identifions les **mesures préventives** à mettre en œuvre pour les préserver (ex. du détournement des canalisations de nos installations en Namibie pour préserver le milieu d'une espèce endémique de lichen).



BIODIVERSITÉ 2012/2013 LES ÉTUDES CONDUITES SUR NOS SITES

NIGER

EXPLORATION ET PRODUCTION

Etude biodiversité pour mieux comprendre l'état initial de la zone Imca25 qui est une future zone d'activité.

KAZAKHSTAN

EXPLORATION ET PRODUCTION

Dans le cadre de la préparation à la certification du site ISO 14001, analyse de cet enjeu en cours et mise à jour de l'étude d'impact relative à l'extension du site.

CANADA

EXPLORATION, PRODUCTION ET APRÈS-MINES

Etude d'impact environnemental du projet Kiggavik mise à jour en 2012 et comprenant 2 volets : "plan de surveillance et de réduction des impacts sur la faune terrestre" et "plan de compensation pour les habitats des poissons".

MONGOLIE

EXPLORATION

Inventaire et évaluations des risques écologiques et mise en place d'un plan de gestion de l'environnement.

FRANCE

RÉAMÉNAGEMENT ET APRÈS-MINES

Rédaction de dossiers de demande de dérogation à l'interdiction de destruction des espèces végétales et animales protégées et de leur habitats pour des travaux de réaménagements.

NAMIBIE

SITE EN MAINTENANCE

Première phase d'une étude d'impact environnementale relative à la création d'un accès routier.

GABON

EXPLORATION ET APRÈS-MINES

Engagement environnemental lié aux autorisations de prospections.

Tous nos sites requièrent la définition et la mise en place de **plans de gestion de la biodiversité**. A fin 2013, 50% de nos sites en avaient déployé un pour mieux identifier les espèces potentiellement exposées et minimiser les impacts sur la biodiversité pouvant être liés à :

- la destruction de la couverture végétale ;
- la perturbation des habitats due à la création de mine à ciel ouvert, la réalisation de forages ou la construction de pistes ;
- la modification de la nappe phréatique, la perturbation des eaux de surface ou de zones humides ;
- les impacts liés aux travaux de réaménagement.

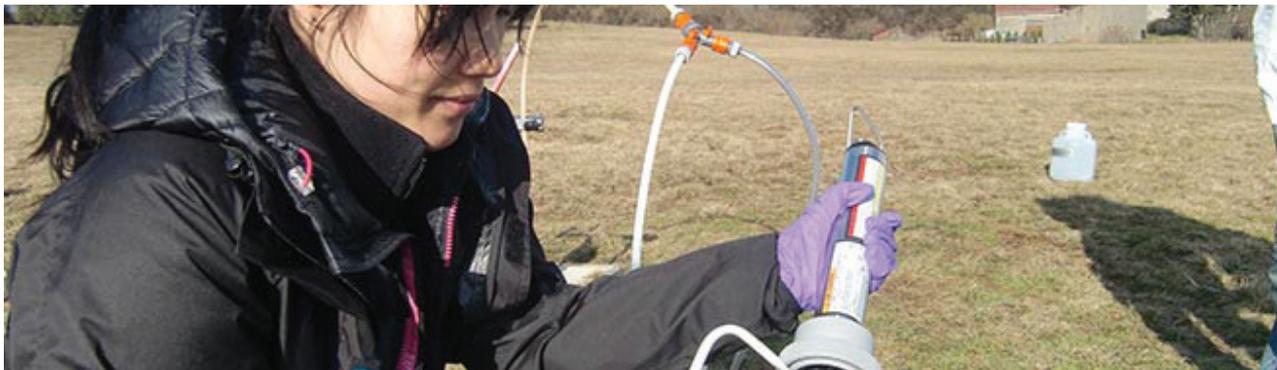
Certains de nos permis miniers se situent également à proximité de zones riches en biodiversité (ex. permis minier de près de 129 000 hectares à proximité du Dorob National Park en Namibie).

En ce sens, nous conduisons des études et des actions de préservation des zones sensibles avec des tiers : ex. les communautés locales (ex. programme de replantation des saxauls), les bureaux d'études, des spécialistes universitaires ou les conservatoires d'espaces naturels (ex. partenariat pour le montage d'un projet en faveur de la protection des gazelles).

Nous déployons également sur nos sites un **réseau de surveillance environnementale** pour le suivi et le contrôle de la qualité de l'air, des sols, de l'eau mais également de la faune et de la flore. Nous le réalisons de manière participative avec les communautés locales dans le cadre de l'Athabasca Working Group au Canada, Nord Saskatchewan.

Prévenir les risques tout au long du cycle minier

Maîtriser son environnement nécessite de mieux le comprendre et d'identifier les solutions à venir qui permettront la prévention des risques sur le long terme.



■ Recherche et développement

Les travaux scientifiques relatifs à nos programmes de recherche et développement sont réalisés avec nos équipes sur sites et avec de nombreux partenaires de recherche. Ils visent prioritairement à :

- mieux identifier les problématiques relatives à la gestion et au traitement de l'eau ;
- comprendre, prévenir et modéliser les migrations de contaminants sur le long terme ;
- agir de manière proactive face aux évolutions réglementaires et les demandes des autorités ;
- développer de nouveaux outils de prélèvements, d'analyse et de compréhension des impacts environnementaux.

Plusieurs partenariats académiques ont été mis en place afin d'aider AREVA dans la réponse à apporter à ses défis scientifiques. Cette collaboration permet à nos équipes de R&D d'enrichir leurs travaux grâce à un apport de perspectives et de compétences nouvelles. C'est également la possibilité d'acquies une plus grande légitimité sur les résultats publiés.

Sur les problématiques de l'après-mine, nous avons établi des partenariats avec, entre autres, l'Université Paris VI, l'Ecole des Mines de Paris, l'Université de Poitiers, l'Université de Bruxelles, l'Université de Manchester, l'Université de Grenade, le CEA, etc.

■ Études environnementales

Nous menons des études environnementales tout au long de la vie de nos projets miniers et industriels, que ce soit en réponse à des exigences réglementaires ou de manière volontaire afin de mieux appréhender les contextes que nous pouvons impacter.

Plus particulièrement, les **Etudes d'Impact Environnement (EIE)** sont réalisées pour chaque nouveau projet minier et/ou dès qu'une modification majeure de nos installations industrielles est à prévoir. Elles répondent aux exigences réglementaires en vigueur et doivent faire l'objet d'une concertation publique pour être approuvée par les autorités locales.

Elles permettent d'établir une cartographie des impacts relatifs au nouveau projet, de mieux comprendre l'environnement associé (ex. inventaire biodiversité), d'identifier en amont les mesures préventives pour réduire à la source les risques et de définir les mesures préventives à intégrer à nos installations (ex. instrumentation pour la détection de fuites).



EXEMPLES

D'ÉTUDES RÉALISÉES EN 2012/2013

KAZAKHSTAN

- EIE pour le pilote de Sud Tortkuduk, un nouveau projet minier de notre filiale Katco.
- Etude de recensement des passifs environnementaux antécédents à notre activité sur le site de Katco.

MONGOLIE

- Etude de risque écologique et expertises vétérinaires sur les cheptels à proximité de nos activités.

NIGER

- Etude hydrogéologique et hydrogéochimique.

CANADA

- Etude technique sur les stériles miniers et sur le suivi des résidus (Mc Clean)

■ Outils de management des risques

Cartographie des risques

Nos équipes, au siège et sur site, dans l'ensemble des pays où nous sommes présents, participent au **processus d'évaluation des risques 3SE** (Sûreté - Santé - Sécurité - Environnement) au travers d'une cartographie pilotée par la direction Sûreté-Santé-Sécurité Développement Durable du groupe AREVA.

Les objectifs de cette cartographie 3SE sont d'identifier des problématiques et les sites prioritaires et d'orienter les programmes d'inspections et d'assistance aux entités. L'évaluation réalisée porte notamment sur la maîtrise des risques liés aux installations, aux procédés et substances mis en œuvre, sur la performance du management 3SE, le respect de la réglementation, la maîtrise des référentiels, la maîtrise des évolutions, la pertinence, le déploiement et l'efficacité des plans d'actions 3SE.

Études de danger au niveau des installations

Afin de prévenir les risques technologiques et naturels, **des études de dangers sont menées régulièrement** sur nos sites de production de « Yellow Cake » (U_3O_8).

Elles visent à identifier les risques majeurs et les actions préventives voire correctives à mettre en œuvre pour les minimiser. Elles sont également l'occasion de mettre en évidence les bonnes pratiques réalisées par les équipes et de favoriser le partage d'expérience.


EXEMPLE

D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS POUR LA MISE EN ŒUVRE D'ACTIONNÉS PRÉVENTIVES EN 2013

KAZAKHSTAN - sites industriels de Katco :

Projet en cours pour le remplacement des conduites principales transportant les jus de production entre deux de nos sites industriels séparés de plusieurs kilomètres. Le but est de prévenir tout déversement accidentel de ces solutions dans l'environnement.

CANADA – site industriel de Mc Clean :

Modifications intégrées dans le projet d'évolution de l'usine pour minimiser le risque relatif aux explosions d'hydrogène qui pourraient affecter la sécurité des personnes et impacter l'environnement.

Déversements accidentels

Comme pour la sécurité, les événements environnementaux sont remontés au niveau du groupe à travers **un outil informatique dédié AHEAD** (AREVA Happened Events Advanced Database). Cet outil permet de partager le retour d'expérience entre les sites.

En 2013, nous n'avons pas eu d'événements environnementaux avec un impact à l'extérieur de nos sites. Trois déversements accidentels (effluents, solution acide) ont eu lieu dans le cadre de nos opérations, au sein du périmètre des sites concernés, sans conséquence environnementale majeure et sans aucun impact à l'extérieur de nos sites. Les mesures correctives de dépollution ont été menées sur les sites et le retour et partage d'expérience réalisés.

La prévention des risques de déversement accidentel reste un de nos axes de travail sur lesquels les équipes sont mobilisées depuis plusieurs années.

Se préparer aux situations de crise

Les exercices de préparation aux situations d'urgence sont conduits régulièrement en local, de même que la mise à jour des plans d'urgence (cas en 2013 de KATCO au Kazakhstan et COMINAK au Niger). Ils visent à se préparer face à des situations de catastrophes naturelles, des accidents industriels ou des actes de malveillance.

Ces exercices sont l'opportunité de former les différents acteurs (internes et externes) et d'enrichir leurs compétences, leur expérience, de tester les organisations, les procédures et les équipements, et de définir des axes de progrès. Ils alimentent également le retour et le partage d'expériences tirées des événements environnementaux est réalisé via notre outil informatique AHEAD.



■ Système de management intégré

La prévention des risques professionnels et environnementaux est réalisée sur la plupart de nos sites miniers à l'aide d'un système de management répondant aux exigences des **normes ISO 14001** (pour l'environnement) et **OHSAS 18001** (pour la santé et la sécurité au travail).

Ces systèmes permettent la mise en place de processus et procédures visant à maîtriser les principaux risques rencontrés sur sites, de les hiérarchiser, de les surveiller et de mettre en œuvre les actions correctives et d'amélioration.

Ces systèmes sont audités tous les ans par un tiers externe.

Emplacement de nos sites	Etat des certifications au 31 décembre 2013	
	ISO 14001	OHSAS 18001
Australie	Certifié	Certifié
Canada	Certifié	Certifié
France	Certifié	Certifié
Kazakhstan	Objectif 2015	Objectif 2015
Mongolie	Objectif 2015/2016	Objectif 2015/2016
Namibie	Non certifié	Non certifié
Niger	Certifié	Certifié

■ EAUX

Principaux impacts

Les principaux impacts environnementaux relatifs à cet enjeu concernent la quantité des eaux naturelles prélevées, la qualité des effluents industriels rejetés dans l'environnement (au regard des limites réglementaires autorisées) et l'optimisation du prélèvement et de la consommation de cette ressource.

L'origine des eaux utilisées pour nos processus industriels et miniers sont multiples : eaux de recyclage industriel, eaux de surface (lacs, rivières, mer...), eaux souterraines (aquifères), eaux de noyage résiduelles à l'extraction minière (eaux d'exhaure).

Consommation en 2013

Quantité d'eau prélevée par source en 2013 - m ³	2013	2012	2011
Volume d'eau prélevé dans les eaux de surface (inclus les eaux de pluie)	228 775	239 541	110 927
Volume d'eau prélevé sur le réseau de distribution	194 625	445 448	1 561 462
Volume d'eau d'exhaure prélevé	5 548 605	7 152 852	6 738 599
Volume d'eau prélevé en nappe souterraine (via les puits de pompage)	6 841 845	6 144 581	5 420 079

Pour l'ensemble des activités minières d'AREVA, **les consommations brutes en eau ont diminué de 1,3% par rapport à 2012**. Ce résultat est la conséquence de diverses actions.

- Le site de KATCO au Kazakhstan a testé un processus de recyclage des effluents qui permet de réduire les prélèvements dans les nappes.
- Les sites de SOMAIR et COMINAK au Niger poursuivent leurs démarches de réduction et d'optimisation des besoins en eau. Ces actions sont suivies en travers des « comités eau/énergie » et suite à la mise en place de procédés industriels moins consommateurs.
- La mise en maintenance du site de Trekkopje en Namibie et l'arrêt temporaire de nos installations industrielles au Niger suite aux conséquences de l'attentat à SOMAIR.

Quantité d'eau consommée en 2013 - m ³	2013	2012	2011
Volume total d'eau consommée	7 251 308	7 393 125	7 605 854

Quantité d'eau recyclée en 2013 - m ³	2013	2012	2011
Volume d'eau d'exhaure utilisé sur site	4 008 400	4 629 024	4 434 890

■ Campagne de surveillance pour la qualité et la consommation des eaux

Nous conduisons des **campagnes de surveillance** qualitative et quantitative des aquifères en nous appuyant sur un réseau de surveillance piézométrique en amont et en aval de nos activités.

Par ailleurs, des études hydrogéologiques et hydrogéo-chimiques sont réalisées par des bureaux d'études externes ainsi que par nos spécialistes et experts en interne (équipe d'hydrogéologues). De même, les rejets aqueux radioactifs et/ou chimiques conventionnels, appelés communément effluents industriels, font l'objet d'actions de réduction à la source et de minimisation de leur toxicité.



EN SAVOIR PLUS

Depuis 2003, pour le Niger, un groupe de travail nommé « Aman » mène des campagnes périodiques de surveillance complémentaire et sur un périmètre plus large que celles menées par les opérateurs des sites. Ce groupe de travail est composé principalement de géologues, d'hydrogéologues de la mine et des spécialistes environnement en support.

Son objectif est de construire un modèle de prévision de la ressource en eau, de mieux connaître l'hydrogéologie régionale et de garantir l'approvisionnement de qualité des sites et des villes à proximité de nos sites.

Actualité 2013 : réalisation d'études hydrogéologiques et hydrogéo-chimiques pour le compte des sociétés de SOMAIR et de COMINAK.

■ DÉCHETS ET REJETS INDUSTRIELS

Déchets conventionnels

Les déchets conventionnels sont liés à une activité normale (dans le cadre habituel de la production) ou exceptionnelle (ex. dans le cadre de travaux, de projets) et sont répartis en deux catégories :

- les déchets dangereux (ex. amiante, batteries, emballages de produit toxiques, déchets électroniques...);
- les déchets non dangereux (ex. ordures ménagères, gravats, ferrailles, pneus, plastiques...).

Les déchets sont dits valorisés s'ils sont recyclés, réutilisés, transformés ou servent à produire de l'énergie ou de la chaleur. C'est le cas par exemple du site de Katco au Kazakhstan : 68% des déchets conventionnels ont été valorisés en 2013.

Pour l'ensemble des activités minières d'AREVA, **le tonnage global des déchets conventionnels ont augmenté globalement de 20% par rapport à 2012**.

Quantité de déchets conventionnels - Tonnes	2013	2012	2011
Quantité de déchets dangereux	6 459	4 109	3 358
Quantité de déchets non dangereux	6 402	5 885	3 143

Cette évolution est en partie due aux déchets générés dans le cadre de l'attentat que notre site de SOMAÏR a subi en mai 2013 et aux activités de reconstruction de nos installations. En 2013 également, des activités de désamiantage ont été effectuées selon les standards français sur le site de la SOMAÏR au Niger, conduites avec un bureau d'études spécialisé et des équipes qualifiées.

Plusieurs de nos sites sont localisés à des endroits où il n'existe pas de filières régionales de traitement et de valorisation des déchets. Aujourd'hui, ces déchets sont stockés sur nos sites dans le respect de la réglementation locale et des dispositifs de protection de l'environnement demandés.

Rejets aqueux et dans l'air

- **Rejets aqueux.** Les effluents industriels sont soit stockés dans des bassins (ex. : cas de nos sites au Niger), soit traités via des stations de traitement dédiées (ex. : stations de traitement en aval des stockages de résidus de traitement de nos anciens sites réaménagés en France).
- **Rejets dans l'air.** La nature et les quantités de rejets dans l'air et des effluents industriels varient suivant le procédé mis en œuvre. Ces rejets sont identifiés, quantifiés et gérés suivant les réglementations en vigueur. Les rejets atmosphériques concernent principalement les gaz à effet de serre comme le dioxyde de carbone (CO₂) ou encore les oxydes de soufre (SO_x) ou d'azote (NO_x).



Les impacts de nos rejets sont analysés et évalués dans le cadre des études d'impact. Des études d'éco conception sont menées pour les nouveaux projets et des mesures de diminution mises en œuvre (ex : laveur de gaz pour l'unité d'acide sulfurique au Niger).

Rejets dans l'atmosphère (consolidé tous sites)	Unités	2013	2012	2011
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) - SCOPE 1	t équivalent CO ₂	202 302	3 358	3 358
Émissions directes de gaz à effet de serre (GES) liées au transport de fret et de personnes - SCOPE 1	t équivalent CO ₂	16 876	227 726	3 358
Émissions indirectes de gaz à effet de serre - SCOPE 2	t équivalent CO ₂	215 509	3 358	3 358
Émissions de gaz appauvrissant la couche d'ozone	Kilo équivalent CFC 111	5 885	3 143	3 358
Quantité de SO _x rejetée	Tonne de SO _x	5 885	3 143	3 358
Émissions de composés organiques volatils (COV)	Kilogramme	5 885	3 143	3 358

■ ANCIENS SITES MINIERES

Dans le cadre du réaménagement minier, l'exploitant a pour objectif de limiter l'impact sur la population et l'environnement à un niveau aussi faible que raisonnablement possible d'atteindre, en évitant la dispersion de substances radioactives en :

- définissant le projet de réaménagement (études, options et coûts) ;
- mettant en sécurité / réalisant l'assainissement du site ;
- assurant le démantèlement des installations ;
- mettant en place une couverture radiométrique lorsque cela est nécessaire ;
- effectuant le remodelage et la végétalisation ;
- mettant en œuvre le plan de surveillance environnementale et radiologique.

Surveillance environnementale

La surveillance de l'environnement consiste à contrôler, sur les anciens sites miniers et aux alentours, toutes les voies de transfert que pourrait emprunter l'uranium et ses descendants. Elle s'applique essentiellement sur le contrôle des eaux, de l'atmosphère, de la chaîne alimentaire et des végétaux.

En 2013, 6 577 analyses de l'air de l'eau et de la chaîne alimentaire ont été réalisées.

- **Surveillance de l'air.** Le contrôle porte essentiellement sur la mesure de l'exposition à la radioactivité ambiante c'est-à-dire les rayonnements ionisants et l'air inhalé. Les mesures sont faites en continu, à la fois sur le site et dans son environnement proche grâce à des dosimètres adaptées.
- **Surveillance de l'eau.** Des études hydrologiques et hydrogéologiques sont réalisées sur les sites avant même l'engagement des travaux d'exploitation, permettant une meilleure connaissance de la nature de l'environnement et de la composition des eaux. Chaque année, sur certains sites, les eaux passent par une station de traitement avant d'être rejetées dans la nature afin de respecter les normes environnementales en vigueur. Nos experts étudient actuellement les différents procédés de traitement des eaux. Ils ont par exemple mis en œuvre le traitement dit passif par des drains calcaires et optimisé le traitement physico chimique.
- **Surveillance de la chaîne alimentaire et des végétaux.** Par ailleurs, des prélèvements et analyses sont effectués régulièrement dans la chaîne alimentaire et les végétaux : faune aquatique et terrestre, flore aquatique, légumes et fruits produits par les jardins proche du site, lait fourni par les animaux ayant brouté l'herbe des prés situés près des sites, ou buvant l'eau des cours d'eau récepteurs.

Résidus et stériles miniers : cas de la France

Les résidus miniers sont la partie du minerai finement broyée ne contenant plus ou très peu d'uranium résultant de la séparation de la roche et de l'uranium dans l'usine de traitement de minerai (fabrication du concentré d'uranium). Ils se présentent sous forme de sables très fins et contiennent encore 70 % de la radioactivité initiale. Ils sont stockés à proximité des usines de traitement. Leur stockage et leur contrôle représentent une part très importante des opérations de réaménagement et de surveillance.

Les stériles sont constitués de terres, sables ou roches ne contenant pas de minerai d'uranium exploitable ou ne contenant pas d'uranium du tout. Il faut cependant les extraire pour accéder au minerai lui-même. Ces substances ne sont pas ou très faiblement radioactives. Ils sont stockés sur les anciens sites miniers.

Dans le cadre du PNGMDR (Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs), il est demandé à AREVA de poursuivre l'étude de l'évolution des résidus de traitement des minerais stockés en France. Cette action doit à terme s'accompagner de l'élaboration de modèles permettant de prévoir l'impact à long terme des stockages de résidus prenant en compte un scénario d'évolution normal et des scénarios d'évolution altérée.

Toujours dans le cadre du PNGMDR, AREVA a mené une campagne de prélèvements sur plusieurs sites réaménagés afin de caractériser l'évolution du stockage des stériles et son risque potentiel pour le milieu naturel. Une étude pluriannuelle visant à développer des modèles de prévision de migration de l'uranium depuis les verses à stériles vers l'environnement est en cours.



RUBRIQUE

ENGAGEMENTS

Intégration dans les territoires

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Face à la diversité des contextes, des historiques de nos activités et de la nature de nos projets, notre objectif est de favoriser un dialogue de confiance et un partenariat de long terme avec nos parties prenantes.



2013-2015 est une période de transition pour la définition de notre stratégie d'intégration dans les territoires à long terme. Cette réflexion, nous la conduisons avec nos équipes au siège et sur sites et nous la construisons autour des axes suivants :

Gouvernance :

- mettre en place un système de reporting managérial et définir la cartographie d'objectifs sociétaux à horizon 2020 ;
- continuer à déployer les Comités Sociétaux Mines et le cadrage des orientations des investissements communautaires au sein des activités minières d'AREVA ;
- identifier et définir en concertation la poursuite des partenariats existants ou la mise à jour/création de nouvelles conventions pour la réalisation de projets de développement socio-économiques.

Prévenir les risques à court et moyen termes :

- actualiser notre base de connaissance sur les territoires dans lesquels nous sommes présents, notamment au travers des études d'impacts sociétales (ex. étude d'impact sociétale planifiée en 2014/2015 pour le projet Imouraren au Niger) et les cartographies de parties prenantes ;
- formaliser notre retour d'expérience sociétal notamment sur le périmètre de l'après-mine, à l'international ;
- actualiser nos outils de cartographie des risques et les systèmes de remontées des plaintes.

Monitoring sociétal :

- définir et actualiser les protocoles et les outils de reporting en nous appuyant sur les référentiels et standards internationaux (GRI, ICMM).

INVESTISSEMENTS SOCIÉTAUX

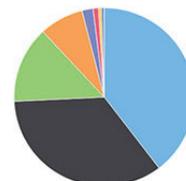
Les Comités Sociétaux Mines d'AREVA

Depuis le 1^{er} février 2013, les Comités Sociétaux Mines (CSM) du Business Group Mines d'AREVA ont pour mission de définir en interne par pays :

- les projets d'investissements communautaires prioritaires ;
- les perspectives en matière de développement local et d'engagement avec les parties prenantes ;
- les plans d'action pluriannuels et budgets associés.

Cinq CSM sont d'ores et déjà en place au Niger, au Gabon, en Mongolie, en Namibie et au Kazakhstan. Ces comités rassemblent les directeurs généraux des filiales, les responsables sociétaux présents en local, les équipes coordonatrices et support au niveau du siège. Leur fréquence varie selon les pays et, est de l'ordre d'une session tous les 4 mois.

Répartition budgétaire par pays
du Business Group Mines 2013
Toutes catégories de projets
confondues

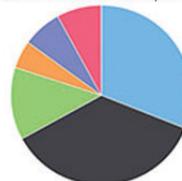


Un budget CSM, porté au niveau de la direction de la Responsabilité Sociétale d'AREVA Mines, complète les budgets alloués par chacune des filiales pour le financement des programmes d'investissements communautaires et de mécénat.

Moyens mis en œuvre en 2013

En 2013, les activités minières d'AREVA (*fonds du siège et portés au niveau des filiales*) ont avancé un budget de 3,5 millions d'euros pour financer plus de 100 projets de développement socio-économique et de mécénat.

Répartition budgétaire par
catégorie de budget 2013
Consolidé Business Group Mines



Programmes locaux multipartites

Nos équipes travaillent en partenariat avec les parties prenantes locales au travers d'instances multipartites de concertation et de gestion des programmes d'investissements communautaire et entrepreneurial.

■ NIGER - Conseil Bilatéral d'Orientation (CBO)

- Créé en mai 2006 pour contribuer à renforcer la gouvernance locale des projets sociétaux en faveur des populations.
- Regroupe aux côtés d'AREVA les élus locaux, les administrations concernées et la société civile. Ils permettent de définir la politique locale d'aménagement, d'arrêter les axes prioritaires d'intervention, d'émettre un avis sur les projets et d'en assurer le financement.
- Annuellement les sociétés minières d'AREVA présentes au Niger reversent une contribution financière de 750 000 euros au CBO.
- La convention qui régit cette instance est en cours de négociation depuis 2013.

■ CANADA - Athabasca Working Group (AWG)

- Créé en 1993, instance multipartite regroupant les représentants des compagnies minières (AREVA Resources Canada Inc. et Cameco Corporation) et six communautés du nord de la province du Saskatchewan.
- En 2012, ces acteurs ont commencé à renégocier l'"Impact Management Agreement", un accord couvrant depuis 2001 tous les aspects relatifs à l'impact des activités minières sur la région : emploi, formation, protection de l'environnement et dons pour les communautés.
- Annuellement, un rapport est publié et fait état des investissements réalisés, des impacts des programmes au niveau des communautés et des actions mises en œuvre.

■ FRANCE – AREVADELFI

- La Direction du Développement Economique Local (DDEL) du groupe. apporte son appui à des PME/PMI génératrices d'emplois et de diversification économique pour leur région. Dans ce cadre, elle a recours à Arevadelfi, société de capital-développement créée par AREVA qui a déjà soutenu 120 projets sur les 10 dernières années, investissant ainsi 12 millions d'euros et générant 2 500 emplois sur l'ensemble des bassins industriels du groupe.
- Au sein de l'activité d'AREVA MINES, Arevadelfi est plus spécifiquement impliqué dans le Limousin pour co-financer des entreprises industrielles innovantes dans le bassin d'influence de l'établissement de Bessines. Ce projet implique de nombreux acteurs : le pôle de compétitivité, des co-investisseurs, les pouvoirs publics locaux, les membres du Comité d'Analyse Arevadelfi et les bénéficiaires.

Exemple de projets sociétaux portés au sein des activités minières d'AREVA

CANADA – Programme « CAREER TRAINING »

- Permettre aux communautés du Nord Saskatchewan d'accéder à des formations professionnelles qualifiantes et à des emplois en local.
- Permettre aux bénéficiaires de poursuivre leurs cursus universitaire ou professionnel.
- Financement AREVA : 69 000 €/ an.



GABON – Formation professionnelle aux métiers du bâtiment

- Former de jeunes adultes sans qualifications dans les métiers du bâtiment (plomberie, électricité, soudure...) et les intégrer dans le projet de construction de nouvelles habitations (projet Mounana 200) pour leur permettre de disposer d'un métier.
- Ce projet implique de nombreux acteurs : le Centre de Formation Professionnel et Technique de Moanda, la mairie de Mounana, les chefs de quartiers de Mounana, l'Association des Jeunes Entrepreneurs de Mounana, l'Association BESSA.
- Financement AREVA : 9 000 €.

NAMIBIE – Structure de microcrédit

- Projet en partenariat avec Erongo Development Foundation pour la mise en place de micros-crédits en faveur de projets entrepreneuriaux portés par la population de la province d'Erongo.
- Financement AREVA : 15 000 € sur 2 ans.

KAZAKHSTAN – Centre pour enfants

- Construction en cours d'une école d'une capacité de 50 places accueillant des enfants en âge préscolaire.
- Ce projet est à destination des populations du district de Suzak dans le Sud Kazakhstan et vise à réduire les inégalités liées à l'accès à l'éducation.
- Financement AREVA : près de 770 000 €.

NIGER – Projet IRHAZER

- Projet d'aménagement hydro-agricole & pastoral dans le Nord Niger pour renforcer la sécurité alimentaire dans les zones désertiques.
- Un pilote est en cours de déploiement et vise à couvrir 100 hectares pour bénéficier à 200 familles.
- Ce projet implique nos salariés, les communautés locales, les autorités et les éleveurs.
- Financement AREVA : 17 M€ sur 5 ans.

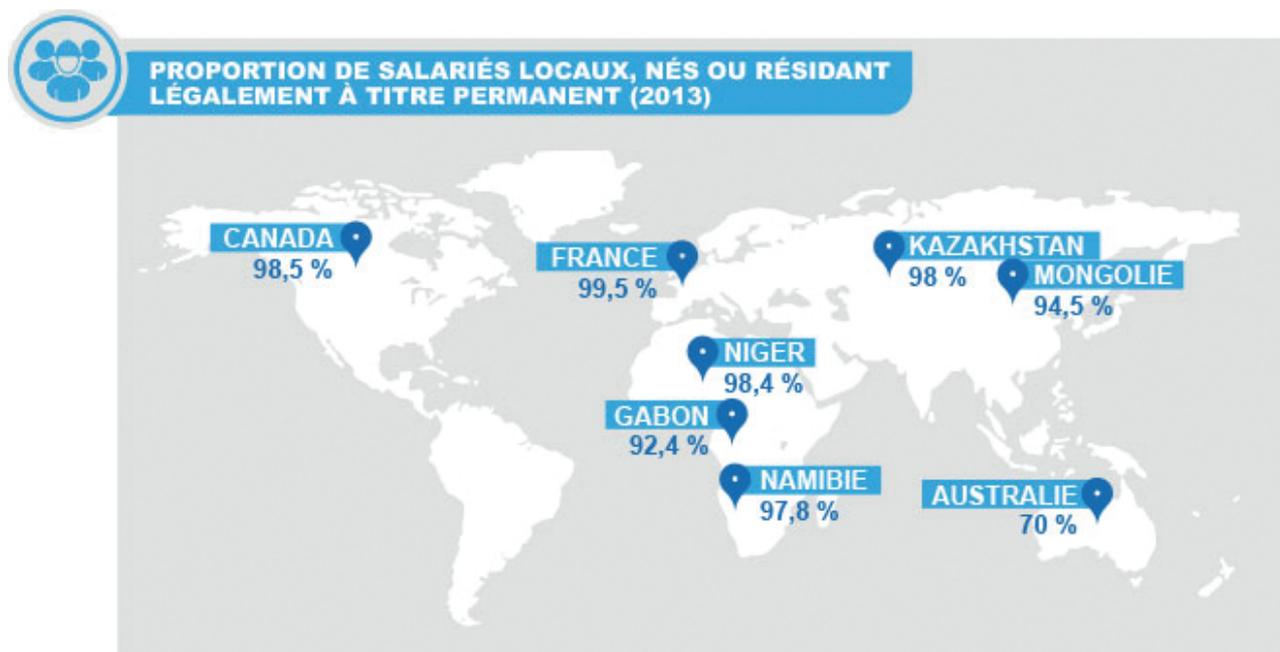
Mongolie – Cabinet d'ophtalmologie

- Des problèmes ophtalmiques sont récurrents avec des possibilités limitées de diagnostic et de soin. Ce projet portait sur l'apport en matériel, leur installation et la formation au matériel dans l'hôpital de Sainshand dans la province de Dornogobi.
- Financement AREVA : 45 000 €

CONTRIBUTION AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

Recrutement de nos collaborateurs

La politique sociale d'AREVA est engagée en faveur du recrutement local de nos collaborateurs.



Nous portons également une attention particulière aux communautés et peuples autochtones qui pourraient rencontrer certaines difficultés pour bénéficier de nos offres d'emploi. Cette situation existe par exemple au Canada, dans le Nord Saskatchewan, région pour laquelle de nombreuses initiatives sont conduites pour favoriser l'accès à l'emploi et pour la préférence liée à la sélection d'entrepreneurs locaux.

Aujourd'hui, quel que soit le pays où nos activités sont présentes, les collaborateurs employés (à tous les niveaux de l'organisation) sont majoritairement de nationalité locale. La proportion de cadres dirigeants locaux est de 60% (chiffre consolidé BG Mines – 2013 – hors France).

Achats locaux

La préférence donnée aux fournisseurs locaux lors d'appels d'offre permet la création d'un tissu d'entreprises et de nombreux emplois dans la région où le site minier est implanté. **Aujourd'hui, 49% du volume de nos achats sont réalisés dans les pays où nous sommes implantés et 48% de nos fournisseurs sont locaux.**

Il n'est pas toujours évident de définir le périmètre associé à la notion de "local", il varie selon les pays, le stade de développement économique et la densité de population avoisinant le site. Des politiques d'achat spécifiques ont donc été mises en place par AREVA dans les pays où sont implantés ses sites miniers.

Par exemple pour nos activités au Canada, pour des offres aux caractéristiques similaires, la préférence sera systématiquement donnée aux fournisseurs locaux du nord, selon des statuts établis par la législation de la province de Saskatchewan. Une entreprise a le statut de local du nord si elle appartient ou opère au sein d'une communauté située dans le nord de la Saskatchewan. Des marchés de services, tels que la restauration ou la surveillance de sites, qui utilisent beaucoup de main d'œuvre, ont été obtenus uniquement par des fournisseurs de cette région.

De même en Mongolie, des critères liés à l'intégration dans les territoires sont inclus par AREVA dans les grilles d'évaluation des appels d'offre lancés pour la restauration et la gestion du camp. Les engagements contractuels se traduisent en indicateurs clés qui sont ensuite suivis dans le temps. Par exemple, tous les trois mois, une évaluation de la fourniture locale effectuée par le prestataire est réalisée. La pondération des achats de nourriture locale, la traçabilité des pays d'origine et de transformation sont examinées.



EN SAVOIR PLUS

Le contexte économique défavorable que nos activités minières connaissent aujourd'hui s'avère être un enjeu complexe à gérer au niveau des prestations achats.

Nous sommes amenés à optimiser nos engagements contractuels voire à suspendre certains contrats avec plusieurs de nos fournisseurs et sous-traitants locaux à compter de 2013 dans certains des pays où nous sommes présents.

Nous sommes conscients d'être un acteur économique important pour les territoires où nous sommes implantés. Nos équipes sont mobilisées pour trouver la meilleure option avec nos partenaires.

Revenus des secteurs extractifs

De part son soutien à l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE), AREVA démontre son engagement en faveur d'une plus grande transparence des paiements aux États, relatifs à la gestion des ressources minières.

Le Niger, la Mongolie, le Kazakhstan où le groupe déploie ses activités minières adhèrent à l'ITIE. Dans ces pays, nos filiales minières participent au processus local multipartite et déclarent le paiement des impôts, des droits miniers ainsi que les taxes sur les bénéfices au travers de formulaires déclaratifs spécifiques. Le montant de ces revenus est présenté officiellement sur le site d'EITI.



IMPACT DE NOTRE PRÉSENCE DANS LES TERRITOIRES

Zoom sur AREVA Resources Canada – Nord Saskatchewan

Depuis 1980, l'industrie minière d'uranium a dépensé près de 7,5 milliards de dollars dans le développement de ses projets miniers dans le territoire du Saskatchewan, en plus des dépenses d'exploitation.

AREVA Resources Canada est l'un des principaux employeurs des habitants du nord Saskatchewan et a généré plus de 24 millions de dollars de salaires en 2013 grâce à l'emploi direct, la sous-traitance et dans le développement de business local.

Le politique sociale et d'intégration d'AREVA vise à renforcer les liens avec les communautés du Saskatchewan et s'impliquer en continu dans les programmes de formation professionnelle et l'emploi pour les habitants du nord.

Concernant le **Programme de Bourse des étudiants du nord**, AREVA contribue pour plus de 100 000 dollars canadiens par an à l'enseignement, permettant à ces étudiants d'avoir de meilleures opportunités dans le choix de leur parcours académique et professionnel.

Dans le cadre du programme de suivi et de partenariat « **The Community Vitality** », une étude a été réalisée en mai 2013 pour la mesure des impacts et des avantages dont peuvent bénéficier les communautés du nord du fait de l'activité économique générée par l'industrie minière d'uranium.

Principaux résultats :

- 832 habitants du nord directement employés par l'industrie de l'uranium ;
- 900 employés supplémentaires grâce aux contrats de long terme ;
- salaire moyen pour des habitants du nord : 77 500 dollars ;
- dépenses de l'industrie minière d'uranium : en moyenne annuellement, 1,7 millions de dollars canadiens en investissements communautaires incluant des bourses et des donations.

La « Community Vitality » est un concept canadien. Elle représente la capacité pour une communauté de se projeter dans l'avenir de manière durable grâce à des impacts sociaux, économiques et environnementaux positifs. Elle s'appuie sur les relations entre les habitants et les sociétés de secteur privé ou public et les organisations de sociétés civiles qui favorisent le bien-être individuel et collectif.



RUBRIQUE

ENGAGEMENTS

Implication sociale

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

ORIENTATIONS STRATÉGIQUES 2013-2016

Notre implication sociale en 2013 sur le périmètre des activités minières a vu la montée en puissance des politiques visant à l'amélioration de la qualité de vie au travail sur les sujets relatifs à l'équilibre de vie professionnelle / vie privée, les risques psycho-sociaux ou encore l'accompagnement des personnes en situation de handicap.



AREVA « Action 2016 : Les femmes et les hommes »

« *Les femmes et les hommes* » constituent l'un des cinq piliers du plan stratégique « Action 2016 » du groupe. Cet axe stratégique vise à anticiper les futurs besoins en compétence, promouvoir la mobilité au sein du groupe, proposer un choix diversifié de formation professionnelle ou encore mener à bien les axes de progrès relatifs au respect de notre politique en faveur de la diversité.

Effectifs 2013 des activités minières



Feuille de route des activités minières d'AREVA

Une note du 11 février 2013 portée par les membres du Comité de Direction du Business Group Mines d'AREVA définit ainsi les objectifs en la matière et formalise cet engagement au plus haut niveau managérial. Cette note a été communiquée aux managers et est disponible sur l'intranet pour l'ensemble des salariés. Ces perspectives ont également été présentées aux instances représentatives du personnel d'AREVA Mines.

La mixité professionnelle Femme / Homme

Renforcer la mixité de nos équipes. Les indicateurs au sein des activités minières sont encourageants : 35 % de femmes en France, **23 % au Conseil d'Administration d'AREVA Mines** (dont 40 % parmi les collaborateurs d'AREVA). Mais il reste encore beaucoup à faire pour améliorer le taux global des femmes sur le périmètre des activités minières à l'international (13%), en assurant la promotion des femmes à tous les niveaux de l'organisation et notamment dans les comités de direction afin d'atteindre l'objectif AREVA de 26 %.

La transmission des savoirs

Assurer une gestion rigoureuse de notre savoir-faire et de nos expertises techniques, en veillant à la transmission des savoirs : accorder une attention particulière à la population Experts du Business Group Mines; maintenir et conforter notre taux d'alternance afin de contribuer efficacement à l'insertion professionnelle des jeunes et préparer l'avenir.

L'emploi des personnes en situation de handicap

Améliorer notre **taux d'emploi des personnes en situation de handicap (2 %)**, recruter et intégrer tous les talents en privilégiant les compétences, sensibiliser les salariés et le management au handicap.

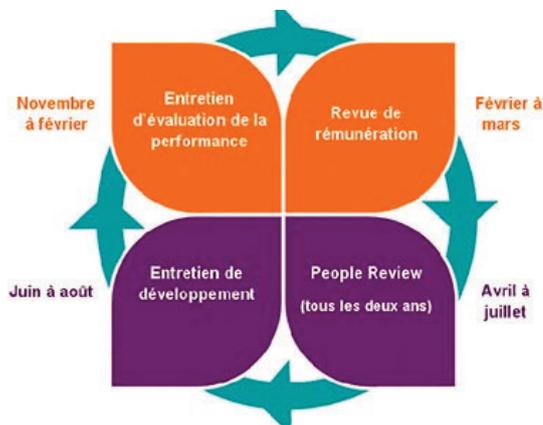
La diversité sociale, ethnique et culturelle

Développer les compétences locales et favoriser la mobilité afin de refléter la dimension internationale et multiculturelle de nos activités minières.

Cycle du Manager

En 2013, une mise à jour de notre processus d'accompagnement des ingénieurs et cadres, le «Cycle du Manager», a été réalisée et scinde l'entretien annuel en deux temps au cours de l'année :

- un entretien d'évaluation de la performance qui permet de faire le bilan de l'année et de fixer les objectifs pour l'année à venir (en 2013 : **99,5 % des ingénieurs et cadres, 86,7 % des non cadres**) ;
- un entretien de développement qui permet de définir le plan de formations (techniques, en management, expertise, performance industrielle, etc).



TRANSMISSION DES SAVOIRS

L'accès à la formation

Le Passeport Formation

Parmi les outils proposés, le Passeport Formation propose une moyenne de 30 heures de formation par an et par collaborateur. De même en France, le Droit Individuel à la Formation (DIF) permet de constituer un crédit de 20 heures par an à l'initiative du salarié.



CHIFFRES CLÉS

Part du Plan de formation : 8 763 heures dont 40% sont dédiées aux savoirs et métiers techniques/fonctionnels.

Part du DIF : 461 heures dont 78% sont dédiées à l'apprentissage des langues étrangères.

■ Le Mining College

Le Mining Collège d'AREVA propose des formations techniques uniques en France sur les métiers du cycle minier de l'uranium.

Né en 2007, le Mining Collège avait comme objectif de former et de professionnaliser les ingénieurs nouvellement embauchés par le Business Group Mines. Aujourd'hui, nos besoins ont évolué vers le renforcement et le développement des compétences notamment sur les métiers critiques.

Le Mining Collège s'adresse :

- aux ingénieurs, cadres et techniciens du Business Group Mines issus de filières techniques ou support ;
- aux salariés d'autres entités d'AREVA dans le cadre d'une mobilité vers les activités minières du groupe ou ayant besoin de développer une compétence technique dispensée par ce centre de formation.

Dans l'optique de maintenir un haut niveau de performance, cette nouvelle formule 2013/2014 vise à :

- répondre aux besoins opérationnels des sites ;
- s'adapter aux évolutions de nos métiers techniques ;
- contribuer au transfert de notre expertise.

Diversité des âges

La politique concernant les Séniors vise à valoriser les salariés les plus expérimentés par la transmission des savoirs. Ces collaborateurs bénéficient de mesures d'accompagnement pour une meilleure gestion de leur carrière dans un contexte d'allongement de l'activité professionnelle et de planification des besoins de compétences à satisfaire dans les prochaines années.

Concernant les jeunes, depuis 2005, le groupe s'engage pour favoriser l'alternance et propose chaque année des contrats en apprentissage et de professionnalisation en France à des jeunes et à des demandeurs d'emploi. L'objectif est de maintenir en 2013 un taux de 5% d'alternants dans nos effectifs France.

LE MINING COLLEGE C'EST...

- 13 modules qui se déclinent en 21 formations théoriques et pratiques
- des formateurs qui sont experts et spécialistes au sein de nos activités
- des formations déployées sur chacun de nos sites
- un certificat interne de formation délivré.



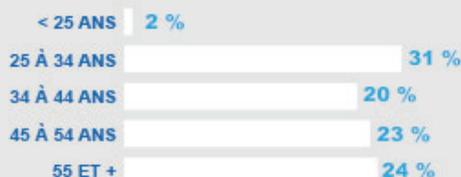
UNE POPULATION SENIORS IMPORTANTE

Près de 36% de salariés de plus de 50 ans dans les effectifs AREVA Mines France.

Accord Contrat de génération du groupe Areva en août 2013.

Identification des salariés les plus expérimentés pour un entretien de carrière (+50 ans) ou pour un entretien d'expérience (+55 ans).

PYRAMIDE DES ÂGES (salariés France)



Collège des Experts en 2013



Le Business Group Mines doit mobiliser toute son expertise pour soutenir son excellence technologique. Pour cela, il s'appuie sur des experts. Fortement intégrés dans les équipes opérationnelles, ils développent en permanence leurs expertises au travers de leurs missions.

Nos activités comptent **55 experts** dont **18 nouveaux identifiés en 2013** (suite à la campagne de renouvellement des experts), cinq promotions vers le niveau 2 et deux vers le niveau 3.

Les résultats de la campagne 2013 attestent d'une **plus grande diversification internationale** du Collège des Experts. Ils correspondent également à l'objectif de diversité géographique visé par le Business Group Mines, afin de mieux répondre aux besoins de connaissances locales spécifiques des sites.

Si les experts affectés en France restent majoritaires (69 %), six autres pays sont aujourd'hui représentés : Canada, Etats-Unis, Niger, Kazakhstan, Gabon, Australie. Les experts de nos activités minières sont mobilisés autour des domaines de **la géologie**, de **la mine**, du **traitement**, de **la radioprotection/environnement**, et du **médical**.

Le Business Group Mines compte désormais :

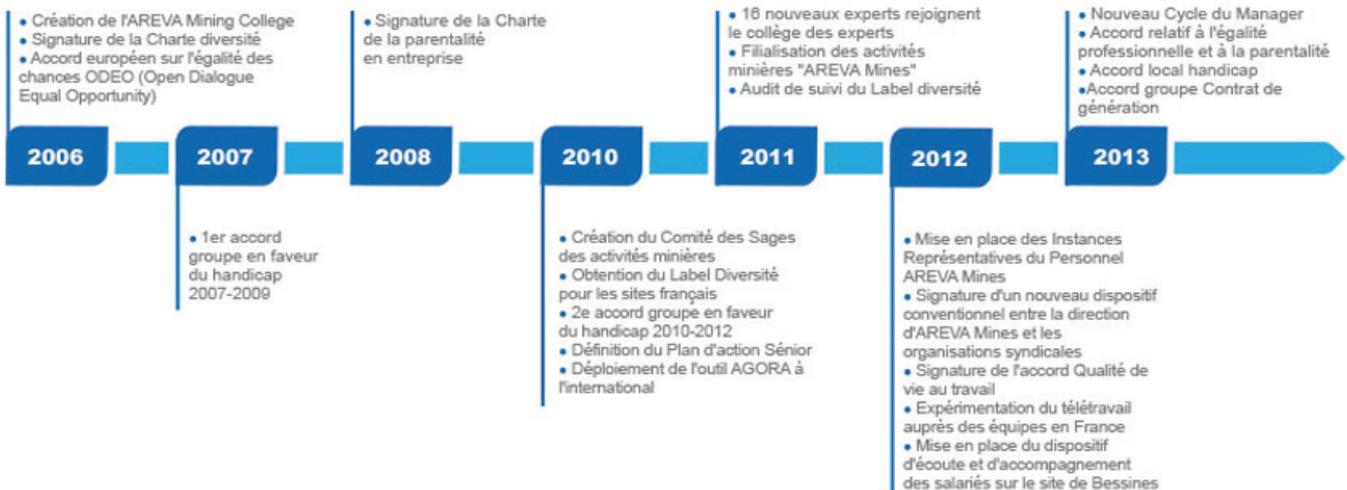
- 32 experts de niveau 1, soit 4 % du Collège des Experts Groupe ;
- 19 experts de niveau 2, soit 6 % du Collège des Seniors Experts Groupe ;
- 4 experts de niveau 3, soit 12 % du Collège des Experts Niveau 3 Groupe.

Par ailleurs, afin de valoriser davantage le savoir-faire opérationnel, une filière complémentaire dite de "**Spécialistes**" a été créée au sein du Groupe. Neuf d'entre eux ont été identifiés au sein de nos activités, dont certains pourront rejoindre le Collège des Experts dans le futur.

QUALITÉ DE VIE ET ÉGALITÉ DES CHANCES



Dispositifs pour l'équilibre de vie



■ Conciliation vie professionnelle / vie privée

La conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée occupe une large place dans l'Accord QVT. Après la signature en 2008 de la charte de la parentalité en entreprise, plusieurs évolutions ont vu le jour : poursuite de l'implantation de crèches, entretien de départ et de retour de congé maternité et maintien de la rémunération pendant le congé paternité.

■ Le télétravail

Le 31 mai 2012, AREVA signait avec les partenaires sociaux un accord « Qualité de vie au travail » (QVT) pour lequel un avenant pour la mise en place du « télétravail » a été ajouté en juillet 2013. Dans ce cadre, un pilote relatif au télétravail a été déployé au niveau des sites français d'AREVA Mines. Le déploiement de ce dispositif a été confirmé pour l'année 2014 suite au résultat positif du pilote.

■ Prévention des risques psycho-sociaux lors des changements d'organisation

L'accord QVT a permis la création d'un référentiel commun à toutes les entités du groupe AREVA pour évaluer l'impact humain lors des évolutions d'organisation, ainsi que la création en France, d'un observatoire national paritaire de la qualité de vie au travail.

Tout changement d'organisation implique la participation des instances représentatives du personnel (délai variable de notification préalable et s'inscrivant dans une convention collective) et une présentation en Comité d'Établissement.

Tout projet impliquant un aménagement important et significatif des conditions de travail doit faire l'objet d'une attention spécifique et doit être examiné au regard de ses impacts psychosociaux à travers une grille d'analyse d'une vingtaine d'items (ex. *clarté des rôles, gestion du changement, développement des compétences, etc.*).

■ Les avantages sociaux

Le dispositif conventionnel AREVA Mines signé en 2012 règle les rapports entre la société et les salariés et marque la volonté commune de l'entreprise et des organisations syndicales de maintenir un très bon niveau d'avantages sociaux au niveau des établissements français. Cet accord traite de toutes les dispositions relatives au droit syndical et au dialogue social, à la carrière et au développement professionnel, au temps de travail dont les congés et les absences, les frais de santé et la prévoyance, la gestion de fins de carrière, etc.

Egalité des chances

La promotion de la diversité est essentielle pour pouvoir garantir à tous nos collaborateurs le respect de leur culture et de leurs différences. C'est un engagement multiple qui couvre à la fois le développement de la mixité professionnelle, l'accompagnement des salariés en situation de handicap, la diversité des âges, la diversité sociale, ethnique et culturelle. En 2013, les activités minières d'AREVA ont ainsi connu un audit de renouvellement de certification du label Diversité pour ses entités françaises.



■ Egalité professionnelle femme/homme



Accord sur l'égalité et la parentalité

L'accord sur l'égalité et la parentalité en date du 1^{er} juillet 2013 vise à garantir les axes suivants sur le périmètre des entités françaises des activités minières d'AREVA :

- garantir des niveaux de rémunération équivalents entre les hommes et les femmes ;
- neutralisation de l'impact du congé de maternité ou pour l'adoption d'un enfant lors de l'évaluation de la performance des cadres pour la part variable (bonus) et pour les augmentations individuelles ;
- entretiens de départ et de retour de congé de maternité/adoption/parental ;
- aménagement des conditions et horaires de travail durant la grossesse ;
- dispositions relatives à l'utilisation du CET (Compte Epargne Temps) pour financer un congé parental à temps plein ;
- attention portée sur les horaires de travail.

Réajustement salarial

Un budget équité 0,05% permet un réajustement salarial en cas d'éventuel écart pour les femmes et les seniors.

	Ouvrier	Technicien	Employés administratifs	Agents de maîtrise	Ingénieurs et cadres
Ratio 2013 du salaire de base des femmes par rapport à celui des hommes par catégorie professionnelle (France)	1.12	0.98	0.9	0.92	0.87

Une présentation est alors réalisée auprès des organisations syndicales dans le cadre des négociations annuelles obligatoires.

■ Dispositifs en faveur des personnes en situation d'handicap

Le 4 juillet 2013, un « accord handicap » a été signé, couvrant la période 2013-2016. Cet accord aborde les thèmes du recrutement, de l'insertion, de la formation des personnes en situation de handicap, du soutien au secteur protégé et adapté, des actions de sensibilisation et de maintien dans l'emploi.

Les principaux engagements contractualisés pour la durée de l'accord sont un **objectif de recrutement de 1,5% des travailleurs en situation de handicap** par rapport au total des recrutements, proportionnellement aux engagements du groupe.



RUBRIQUE

ENGAGEMENTS

Relation avec les parties prenantes

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

■ ENGAGEMENTS AUPRÈS DE NOS PARTIES PRENANTES

Au sein de chaque pays où nous sommes présents, des structures de dialogue et de concertation sont mises en place et animées par les équipes des filiales d'AREVA Mines, les instances représentatives du personnel, les représentants des communautés, la société civile...



Elles s'inscrivent dans une approche visant à s'engager sur le long terme avec nos parties prenantes locales ou internes. Elles reposent également sur le besoin de les identifier, de comprendre leurs attentes et leurs préoccupations, et d'engager les actions qui permettront d'établir un niveau de confiance et de coopération pour un développement réciproque.

Interfaces avec nos parties prenantes

De par la nature de leurs métiers et de leur organisation au sein du groupe, les activités minières d'AREVA identifient quatre grands axes de relation avec ses parties prenantes :

- **groupes de parties prenantes avec un rayonnement international** et ayant une relation privilégiée avec les entités du siège d'AREVA Mines, voire du groupe (ex. clients) ;
- **groupes de parties prenantes locales ou nationales** en interface directe avec nos filiales présentes dans les différents pays d'implantation du Business Group Mines (ex. communautés, autorités) ;
- **groupes de parties prenantes internes** pour lesquelles les relations peuvent concerner à la fois le siège et/ou nos sites en France et à l'étranger (ex. instances représentatives du personnel) ;
- **catégories de parties prenantes pouvant être en relations transverses** avec l'ensemble de nos entités (ex. organisations non gouvernementales).

■ Comprendre notre organisation

AREVA Mines dispose d'une organisation permettant de gérer des interfaces avec les différentes catégories de parties prenantes :

Exemples de catégories de parties prenantes	Interfaces au sein d'AREVA Mines	
	Equipes d'AREVA Mines	Entités en support des équipes ou en relation directe
Communautés, élus et autres acteurs locaux, partenaires pour les investissements communautaires...	Membres des Comités Sociétaux Mines (composés des directeurs de filiales, des responsables sociétaux locaux et des équipes en charge de la coordination au niveau du siège d'AREVA Mines)	Direction de la Sécurité & de l'Intégration dans les Territoires AREVA Mines Déontologue AREVA Mines (Direction juridique)
Gouvernements, autorités, partenaires en joint venture, organisation professionnelle sectorielle, administrateurs...	Membres du Comité de Direction du Business Group Mines	
Clients, partenaires business, communauté financière...	Équipe de la force commerciale du groupe, des directions de la Stratégie et Financière	
Salariés, organisations syndicales, étudiants...	Équipe de la direction des Ressources Humaines	
Médias	Équipe de la direction de la Communication	
Observateurs, communauté RSE, instances supportant des initiatives volontaires et organisation professionnelle sectorielle, ONG/associations....	Équipe de la direction de la Responsabilité Sociétale d'Entreprise	
Partenaires de R&D (universités, écoles, centres de recherche)...	Équipe de la direction de la Recherche et Développement	

■ Cadres du dialogue et de la concertation

Plusieurs cadres nous permettent d'identifier la nature des groupes de personnes avec qui nous dialoguons et travaillons :

- **La réglementation** en vigueur, nationale voire internationale. Elle peut désigner, selon la nature de nos projets miniers, les parties prenantes à solliciter dans le cadre d'instances de dialogue et de concertation clairement établies : ex. Comité de Suivi Site en France dans le cadre des projets relatifs au réaménagement et suivi après-mines. Ils peuvent rassembler des collègues de parties prenantes telles que (non exhaustif) les autorités, les associations de riverains ou encore les représentants des salariés.
- **Les conventions minières**, voire les aspects contractuels de nos projets, peuvent établir des cadres d'investissements envers les communautés et autres acteurs locaux pour leur développement socio-économique.
- **Les cadres et standards définis** par les organisations professionnelles sectorielles et les instances en charge des initiatives volontaires en matière de transparence et de responsabilité.
- **Les "cartographies de parties prenantes" et les exercices de management des risques** (ex. *Business Risk Model*) qui sont des principes méthodologiques internes. Ils accompagnent nos équipes dans l'identification et l'analyse des engagements à tenir vis-à-vis de groupes impactés par nos projets miniers et industriels.

Relation avec nos salariés

Nos salariés ont les moyens d'engager un dialogue avec le management que ce soit pour leur développement individuel, leur santé et leur sécurité au travail, la prise de connaissances des enjeux de l'entreprise ou la négociation d'accords sociaux collectifs.



Plusieurs voies de dialogue et de concertation sont ainsi mises à disposition :

- Les **membres du Comité de Direction du Business Group Mines (CODIR)** : rencontres entre les directeurs et les salariés (semestriellement au cours des « **Grands Rendez-vous** » lors de la présentation des enjeux de nos activités, des résultats sécurité et de performance ; lors des « **Petits déjeuners** » organisés entre un petit groupe de salariés et un des membres du CODIR. Il existe également l'opportunité de s'adresser aux membres du Directoire et aux Top Managers d'AREVA via des **sessions de questions-réponses organisées sur l'intranet** de l'entreprise.
- Au travers des **instances représentatives du personnel** (exemple non exhaustifs) : réunion de délégués du personnel, en Comité d'Entreprise, au sein des CHSCT (Comité d'Hygiène, de Santé et des Conditions de Travail) définis à fréquence régulière avec des comptes-rendus pouvant être partagés avec les salariés. Y sont discutés, en présence généralement de membres de l'équipe des ressources humaines, toutes les questions relatives à la vie en entreprise et la mise en œuvre de la convention collective.
- Présence d'élus au **Conseil d'Administration d'AREVA Mines**.
- Les **entretiens annuels** qui sont une rencontre entre le manager et ses équipes pour identifier le plan de développement individuel et le niveau de performance annuel.
- Lors des **Enquêtes d'Opinion Salariés** (tous les 2 ans).
- Au travers des supports de **communication interne** comme par exemple la plateforme intranet, événements d'entreprise...

Ces supports sont définis dans le cadre d'initiatives volontaires internes et des mécanismes législatifs locaux en vigueur dans l'ensemble des pays.

■ Instances représentatives du personnel AREVA Mines



LES ACCORDS SIGNÉS EN 2013

- Accord relatif à l'**égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à la parentalité** au sein d'AREVA Mines SA (1er juillet 2013).
- Avenant relatif à la **qualité de vie au travail** (4 juillet 2013).
- Accord relatif au **contrat de génération** (30 août 2013).
- Accord d'entreprise en faveur de l'**emploi des personnes en situation de handicap** AREVA Mines 2013-2016 (20 décembre 2013).

Les Instances Représentatives du Personnel (IRP) d'AREVA Mines sont composées d'un **Comité Central d'Entreprise (CCE)** et de deux **Comités d'établissement** pour le site de Paris et celui de Bessines. Ces derniers sont des instances de consultation d'information et de proposition sur toutes les questions concernant le fonctionnement de l'entreprise. Leurs membres sont élus pour trois ans.

Le CCE comprend des représentants de chaque Comité d'établissement. Il est informé et consulté sur les projets économiques et financiers importants.

Les autres IRP comprennent : les délégués du personnel élus pour trois ans qui s'assurent de la bonne application des droits des salariés ; les délégués syndicaux et les délégués des CHSCT (Comités d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

L'accès des représentants du personnel au Conseil d'Administration d'AREVA Mines SA facilite le dialogue et la concertation sur toutes les préoccupations de nos collaborateurs.

Par ailleurs, des groupes de travail paritaires sont régulièrement mis en place entre les organisations syndicales, le personnel et la direction pour traiter certains sujets spécifiques. Régulièrement, les représentants syndicaux bénéficient d'un parcours de formation visant à leur permettre d'acquérir des compétences dans les domaines du droit social, du fonctionnement des instances, la compréhension des enjeux et risques spécifiques aux activités minières d'AREVA.

■ Favoriser le dialogue au sein des CHSCT

Pour les activités minières d'AREVA, le code du travail relatif à la mise en place d'un **Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT)** s'applique aux établissements français de Bessines et de Paris, siège d'AREVA Mines.

Cette **instance réglementée** représente les salariés (12% de l'effectif total) pour les questions relatives à l'hygiène, la sécurité ou les conditions de travail. Il peut faire des préconisations à l'employeur sur tous les sujets traités dans le cadre de cette instance et assurer des missions de prévention, de surveillance, de contrôle et d'enquête. Le CHSCT de Bessines existe depuis l'origine du site, quant au CHSCT du site parisien, il a tenu sa première séance en janvier 2012. Outre les salariés parisiens, ce dernier représente également les salariés en mission sur site à l'étranger.

Les CHSCT sont composés de représentants du personnel de l'employeur, de l'inspection du travail, des médecins du travail, de représentants de l'Assurance maladie et d'invités spécialistes si nécessaire. Des réunions ordinaires sont conduites tous les trimestres. Elles peuvent être complétées par d'autres réunions intermédiaires pour suivre un sujet en particulier. En cas de presque-accident, une réunion exceptionnelle peut se tenir dans les 24 heures suivant la survenue de l'événement. Depuis fin 2012, les représentants des CHSCT des deux sites suivent des formations afin de mieux appréhender la réglementation et le fonctionnement de cette instance.

Des instances équivalentes au CHSCT français existent sur nos sites dans le monde, comme par exemple au Niger (Comité Santé Sécurité au Travail), au Canada (Occupational Health Committee) et au Kazakhstan (Labour Collective). Elles sont toutes mises en place dans le cadre de conventions collectives et assurent la même mission que l'organe français. Le nombre des représentants du personnel peut varier, quant aux séances, elles sont mensuelles au Niger, trimestrielles au Canada et autant que de nécessaire au Kazakhstan.

Exemples d'instances de dialogue à l'international

Dans les territoires où nos activités ont un impact significatif les acteurs locaux, des instances de dialogue et de concertation sont mises en place. Elles sont multipartites et s'inscrivent dans un cadre réglementaire ou volontaire.



La nature des personnes présentes, de même que la fréquence et la teneur des échanges sont spécifiques aux enjeux rencontrés localement : développement socio-économique, empreinte environnementale, santé, meilleure connaissance de l'avancement de nos projets miniers et industriels...

Nous vous présentons ainsi les différents types d'instances de dialogue et de concertation (exemples non exhaustifs) présentes dans les principaux territoires où nous sommes en activité.

■ CANADA – Athabasca Working Group (AWG)

- Instance regroupant depuis 1993 les représentants des compagnies minières (AREVA Resources Canada Inc. et Cameco Corporation) et six communautés du nord de la province du Saskatchewan.
- En 2012, ces acteurs ont commencé à renégocier l' "Impact Management Agreement", un accord couvrant depuis 2001 tous les aspects relatifs à l'impact des activités minières sur la région : emploi, formation, protection de l'environnement et dons pour les communautés.
- En 2013, 4 réunions se sont tenues de même que la publication du rapport annuel de l'AWG.

■ FRANCE – Comité de Suivi Sites (CSS)

- Réunis à l'initiative des Préfets, les CSS sont une instance de dialogue et de concertation entre l'exploitant et les parties prenantes locales (riverains, salariés, élus, associations...).
- L'exploitant adresse aux CSS au moins une fois par an un bilan des activités des sites, notamment en matière de suivi environnemental et de prévention des risques.

■ GABON – Observatoire de la Santé de Mounana (OSM)

- L'OSM est une initiative multipartite animée par AREVA, les États et la société civile.
- Le but est d'assurer le suivi médical post-professionnel des anciens mineurs aujourd'hui à la retraite et susceptibles d'avoir été exposés aux rayonnements ionisants.
- Un rapport annuel est disponible tant pour l'OSM que pour l'OSRA, l'Observatoire de la Région d'Agadez au Niger.

■ KAZAKHSTAN – Accueil et visites sur site

- En 2013, la filiale Katco d'AREVA a accueilli sur site au cours de plusieurs visites des étudiants, des journalistes et des associations d'élèves pour leur présenter les activités et répondre aux questions relatives aux enjeux de développement durable.

■ MONGOLIE – Commission Locale d'Information

- Réalisée de manière volontaire pour la première fois en octobre 2013 entre les équipes locales d'AREVA et les élus et représentants des communautés locales afin de mieux présenter le projet minier en phase d'exploration et les enjeux associés.

■ NIGER – Conseil Bilatéral d'Orientation (CBO)

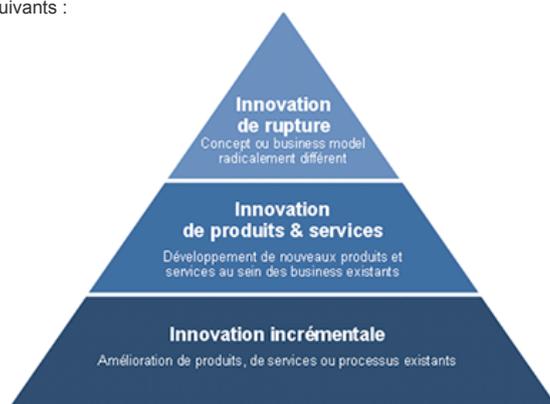
- Créé en 2006 pour contribuer à renforcer la gouvernance locale des projets sociétaux en faveur des populations.
- Les CBO regroupent aux côtés des filiales AREVA les élus locaux, les administrations concernées et la société civile. Ils permettent de définir la politique locale d'aménagement, d'arrêter les axes prioritaires d'intervention, d'émettre un avis sur les projets et d'en assurer le financement.
- Actuellement, la convention du CBO est en cours de renégociation.

■ INNOV'ACTION 2016

Dans le cadre de la stratégie AREVA « Action 2016 », un axe de performance est dédié à la « Technologie et Innovation ». Plus précisément au sein du plan de performance du Business Group Mines, la promotion de l'innovation est portée au travers du programme **Innov'Action 2016** et se décline ainsi au sein de tous les business d'AREVA, dont les activités minières.

Innov'Action 2016 comporte les objectifs suivants :

- renforcer la culture de l'innovation ;
- encourager les équipes à proposer des idées innovantes et aider à les faire fructifier ;
- accélérer le développement et mise sur le marché des nouvelles solutions ;
- faire mûrir les solutions de rupture technologique et les nouveaux métiers pour AREVA.



Ces objectifs reposent sur 3 grands niveaux d'innovation :

- innovation incrémentale (améliorer l'existant) ;
- création de nouveaux produits et services au sein des business déjà existants ;
- innovation de rupture en créant les nouveaux modèles de demain.

■ EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE



Notre définition de la performance

Le plan de performance des activités minières d'AREVA a pour vocation de soutenir nos ambitions industrielles dans un contexte où le marché de l'uranium est défavorable. Le contrôle des coûts tout comme l'amélioration de nos processus sont donc une composante vitale :

- pour la pérennité de nos activités minières dans le respect des meilleurs standards ;
- pour une meilleure performance en matière de santé, sécurité et de préservation de l'environnement.



EN SAVOIR PLUS

En 2013, plus de 500 salariés ont été sensibilisés ou formés aux outils de la performance au Kazakhstan, au Niger, au Canada ou encore en France.

De même, 4 salariés sont certifiés « Green Belt » au Kazakhstan et au Niger.

Au quotidien, nos équipes sont mobilisées sur plusieurs axes de travail (présentation non exhaustive pour des raisons de confidentialité) comme par exemple le déploiement sur tous nos sites des outils du Lean Management.

Le but est simple : permettre à nos équipes de travailler de manière efficace en milieu sécurisé avec pour objectif d'**identifier de nouvelles sources d'économie et d'éviter les gaspillages**.

Culture « Lean Management »

Depuis 2013, nos équipes déploient de façon systématique sur nos sites opérationnels:

- la mise en œuvre des outils du *Lean management* : ex. 6 sigma, 5S, management visuel de la performance, *Value Stream Mapping* (identifier les flux physiques et d'information d'un processus et valider sa capacité à répondre aux attentes des clients), CONQ (identifier et maîtriser les coûts de non qualité)...
- un programme de formation qualifiante *Lean Six Sigma* porté par l'Université AREVA et nos sites,
- la conduite de projets « *Green belt* ».



EN SAVOIR PLUS

Zoom sur notre culture de performance : Green Belts au sein de nos activités minières.

La démarche *Lean Six Sigma* fait partie des outils d'amélioration de la performance qui sont communs et applicables à différents secteurs d'activités, impulsée à l'origine dans le monde de l'automobile

Ces projets « *6 Sigma* » sont conduits et animés par nos collaborateurs, formés à ces techniques et appelés alors « *Green Belt* » ou encore « *Black Belt* » (niveau plus avancé de maîtrise et de supervision) lorsqu'ils sont certifiés.

Depuis 2013 au sein du Business Group Mines d'AREVA, nos équipes comptent 4 salariés certifiés *Green Belt* sur nos sites au Niger et au Kazakhstan. L'objectif étant à horizon 2015 de former et certifier 10 *Green Belt* par site opérationnel.



INFORMATION

Nous ne communiquons pas sur les montants des économies réalisées pour des raisons de confidentialité. Les premiers résultats sont cependant significatifs et encouragent nos équipes à poursuivre l'effort initié en 2013.

PRÉVENIR LES RISQUES SUR LE LONG TERME

R&D au service de l'environnement

Face aux demandes réglementaires et sociétales, nos activités minières doivent répondre aux attentes des parties prenantes (autorités, associations/ONG, salariés, gouvernements, communauté scientifique...) de manière **transparente** via une démonstration scientifique.

Plus précisément, les enjeux environnementaux sur lesquels les efforts de recherche sont concentrés :

- les problématiques relatives à la gestion et au traitement de l'eau ;
- la compréhension, la prédiction et la modélisation des migrations de contaminants sur le long terme ;
- la gestion proactive d'évolutions réglementaires et des demandes des autorités ;
- le développement de nouveaux outils de prélèvements, d'analyse et de compréhension des impacts environnementaux.

En support des équipes opérationnelles sur sites partout dans le monde, nous avons développé une **expertise animée par nos équipes de chercheurs et d'experts** à l'international, en partenariat externe avec de nombreux acteurs issus du monde académique et professionnel (universités de Poitiers, Paris VI, Paris VII, Grenade, Bruxelles, Manchester, Washington, école polytechnique fédérale de Lausanne, CEA, CREGU, NAGRA).



INFORMATION

Entre 2009 et 2013, en France, les demandes en études et surveillance environnementale sollicitées par les autorités ont été multipliées par 3,5 soit 140 (hors études du Programme National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs).

Source AREVA

Programme « Envir@Mines »

Aujourd'hui au travers d'un programme de Recherche et Développement appelé « **Envir@Mines** », nos équipes de chercheurs et experts travaillent sur les domaines suivants :

- le devenir à long terme des résidus de traitement en France et au Niger ;
- l'empreinte environnementale des stériles miniers en France dans le cadre du Programme National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs (PNGMDR) ;
- le traitement des eaux notamment en prévision de l'évolution réglementaire relative à la nouvelle Norme de Qualité de l'Eau (NQE) en France ;
- la réhabilitation des nappes aquifères exploitées dans le cadre de *In Situ Recovery* au Kazakhstan et en Mongolie ;
- le développement d'outils technologiques de mesure (ex. prototype pour la mesure de la biodisponibilité dans les eaux naturelles).



EN SAVOIR PLUS

R&D « Envir@Mines » en chiffres

- 11 partenaires de collaboration
- 2 thèses soutenues en 2013 (2 prévues en 2014)
- 42 communications scientifiques depuis 2010
- 2 faisabilités de brevets

Source AREVA

■ NOS ÉQUIPES AU CŒUR DE L'INNOVATION

Collège des Experts

L'excellence des activités minières d'AREVA est soutenue par un **collège d'experts** fortement intégré dans les équipes opérationnelles.

55 experts, dont 7 nouveaux en 2013, interviennent ainsi dans tous les domaines de l'activité minière dont l'expertise médicale, domaine nouvellement créé en 2013.

Les experts sont classés par niveaux de compétences 1, 2 ou 3 (le niveau 3 représentant le niveau de compétences le plus élevé).

Comité des Sages

Depuis 2010, le Comité des Sages des activités minières réunit des experts de niveau 2 et 3. Ce comité interagit avec le Comité de Direction du Business Group Mines de manière à :

- présenter les axes stratégiques de Recherche et Développement ;
- partager des commentaires ou des avis sur des enjeux du BG Mines ;
- valider des idées innovantes.

En 2014, dans le cadre d'Innov'Action 2016, le Comité des Sages du Business Group Mines d'AREVA lance « Sag'Innov 2014 » avec pour objectif de sortir 2 brevets au travers d'un concours interne dont les idées innovantes seront récompensées par un budget de développement appuyé par les membres du Comité de Direction.

AREVA Awards

Le succès de notre démarche de responsabilité dépend également de l'implication de toutes les équipes, à tous les niveaux et dans toutes les activités.

Afin de stimuler les initiatives, faire connaître et soutenir les projets du terrain et inciter chacun à participer activement aux politiques d'innovation et de développement durable, **AREVA organise tous les 2 ans depuis 2005 un concours interne, les AREVA Awards.**

Ce concours récompense les **projets innovants en faveur de la performance du groupe, respectueux des enjeux environnementaux, sociaux et sociétaux** et revêtant un caractère d'exemple pour l'ensemble des entités d'AREVA dans le monde.

Chacun est invité à participer, quels que soient ses fonctions, métier ou entité. Lors de la dernière édition des AREVA Awards, **182 équipes au sein du groupe se sont lancées dans la compétition.** 22 projets finalistes ont été retenus et parmi les huit gagnants, deux équipes des activités minières d'AREVA ont été récompensées.



EN SAVOIR PLUS

ZOOM Niger – COMINAK : amélioration de l'injection d'acide sulfurique durant le procédé de traitement chimique du minerai d'uranium.

Début 2012, les équipes de COMINAK ont constaté que le procédé chimique de traitement du minerai était de plus en plus consommateur d'acide alors que la production de ce réactif sur site était limitée. Ces équipes, aux compétences pluridisciplinaires (qualité, procédé, fabrication, maintenance, etc) ont développé un procédé innovant permettant de réduire significativement la consommation d'acide, d'optimiser la production, d'améliorer la rentabilité financière et de réduire l'empreinte environnementale.

Ce projet a été récompensé par un prix pour ses critères de "performance opérationnelle et fonctionnelle".



RUBRIQUE PERFORMANCE

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

PRINCIPAUX INDICATEURS CLÉS

Les informations quantitatives présentées sont consolidées pour l'ensemble des opérations du Business Group Mines d'AREVA.

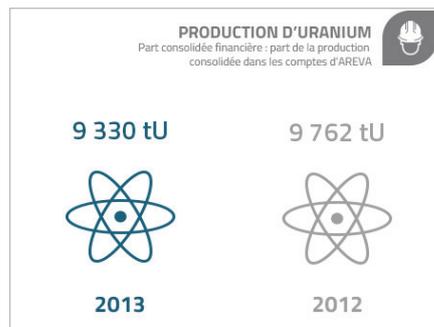
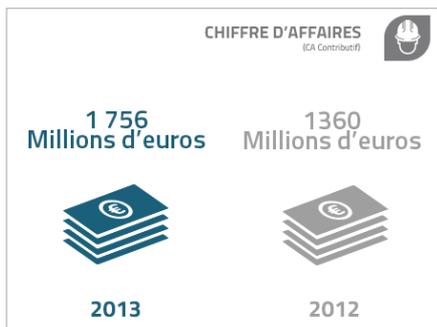
Les data sont arrêtées au 31 décembre 2013. Les indicateurs relatifs à la radioprotection et la sécurité au travail concernent « nos collaborateurs », c'est-à-dire nos salariés et nos sous-traitants.

Par rapport au RCR2012, nous avons fait évoluer la liste des indicateurs clés pour ne présenter que des résultats couvrant l'ensemble du périmètre du Business Group Mines et pour mieux souligner l'intérêt que nous portons vis-à-vis d'engagements stratégiques actuels.

Cette liste aura vocation à évoluer au fil des prochains RCR en fonction des résultats de matérialité (d'ici 2016), et/ou si les indicateurs peuvent couvrir l'ensemble du périmètre, et/ou si nous avons pu déployer de nouveaux protocoles de reporting pour satisfaire la présentation d'autres indicateurs.



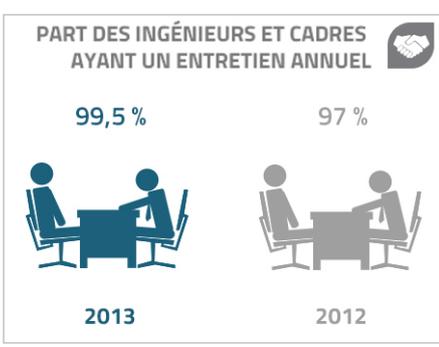
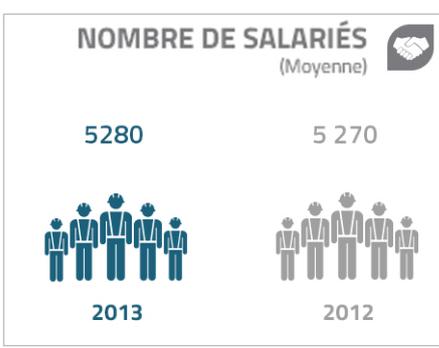
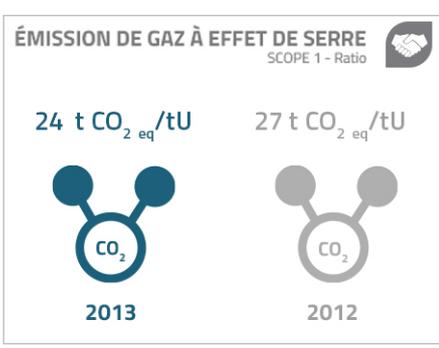
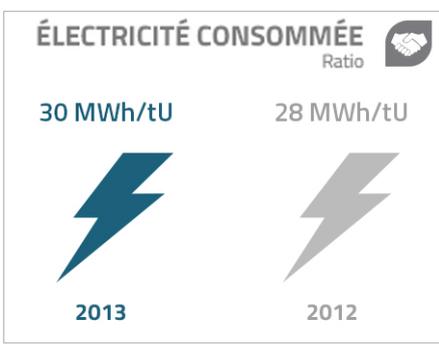
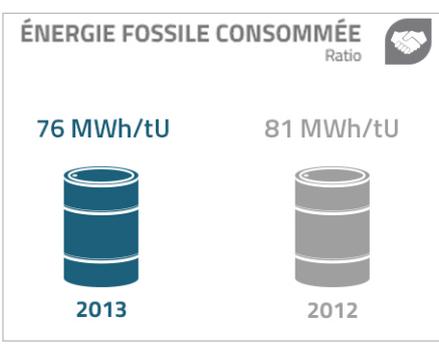
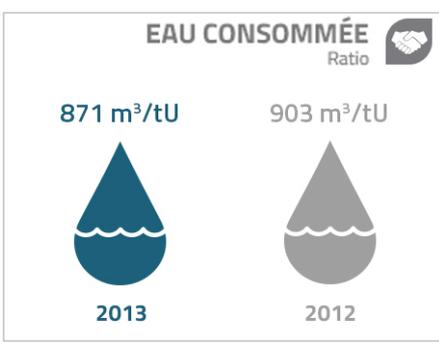
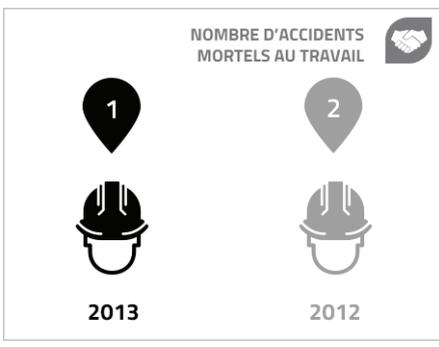
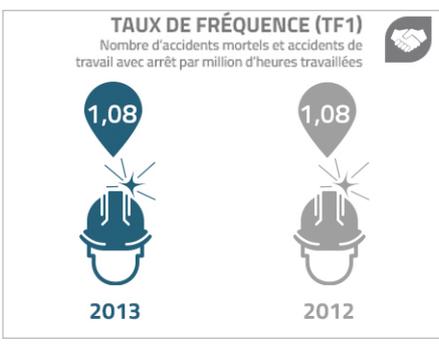
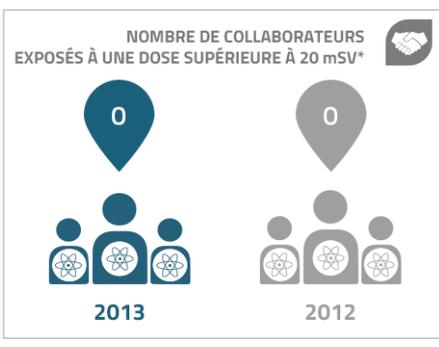
PROFIL



DÉMARCHE RSE



ENGAGEMENTS



■ PRINCIPAUX OBJECTIFS DE RESPONSABILITÉ

Notre démarche vise l'amélioration de nos pratiques autour de 7 grands engagements de responsabilité.

« Être un mineur responsable » signifie pour nous d'en identifier les principaux défis et opportunités tout en priorisant notre action.

La prévention et le management des risques figurent parmi nos objectifs prioritaires notamment dans le domaine de la sécurité et de la santé au travail, de la radioprotection et de l'environnement. Nous poursuivons les efforts déjà initiés.

Le contexte du marché de l'uranium amène nos équipes à concentrer les efforts en matière de performance industrielle, pour continuer à **satisfaire nos clients aux meilleurs coûts de production** tout en maintenant nos activités minières dans les territoires où nous sommes présents, dans le respect de nos engagements responsables.

A l'international, nos pratiques doivent se renforcer dans le domaine de **l'intégration dans les territoires et de la gestion de l'après-mine**. Cela passe nécessairement par l'identification et la mise en œuvre d'une stratégie à moyen/long terme que nous sommes en train de définir.



INFORMATION

Le Rapport de Croissance Responsable (RCR) 2013/2014 illustre une période de transition pour laquelle nous sommes en train de faire évoluer nos stratégies, les feuilles de route associées voire les protocoles de reporting. Nous nous fixons comme objectif de faire état de notre niveau de performance de manière plus affinée dans le RCR 2015.

Les activités minières d'AREVA respectent les droits fondamentaux des personnes et portent cet engagement par le respect de la réglementation en vigueur, la mise en application de la Charte des valeurs AREVA et au travers du management des risques. Nous devons continuer notre approche par la définition de plan de formation et/ou d'outils opérationnels spécifiques aux Droits de l'homme.

Enfin l'acceptabilité de nos activités minières est incontournable d'un dialogue et d'une concertation pérennes avec nos parties prenantes locales autour de ces domaines à responsabilité. Nous poursuivons cette relation et nos engagements en matière de transparence et de partenariats.

■ INDEX DES OBJECTIFS

Santé au travail et Radioprotection	
ACTION 2016 « Santé-Sécurité »	<ul style="list-style-type: none">■ Intégrer à la feuille de route opérationnelle du Business Group Mines les objectifs de la politique Santé-Sécurité 2014-2016 AREVA et les plans d'amélioration relatifs aux diagnostics « santé » conduits en 2013/2014 dans les pays où nous sommes présents.■ Zéro collaborateur exposé à une dose maximale supérieure à 16 mSv sur 12 mois glissants.

Sécurité au travail ▼	
ACTION 2016 « Sûreté-Sécurité » et en déclinaison du programme Safe Together I	<ul style="list-style-type: none"> ■ Poursuivre la mise en œuvre de la feuille de route Business Group Mines basée sur 4 axes : leadership & culture, organisation et compétences, standards et procédures, analyses des risques. ■ Zéro accident mortel. ■ Taux de fréquence (TF1) inférieur à 1 soit pas plus de 27 accidents avec arrêt. ■ Finaliser le déploiement du système de management de la santé et sécurité au travail OHSAS 18001 sur nos sites au Kazakhstan et en Mongolie.
Environnement & Biodiversité ▼	
ACTION 2016 « Sûreté-Sécurité » et en déclinaison de l'axe « Améliorer nos pratiques » du plan d'engagements responsables Business Group Mines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégrer à la feuille de route opérationnelle les objectifs de la politique Environnement 2013-2016 AREVA et les plans d'amélioration relatifs aux résultats de la cartographie des risques 3SE 2013/2014.
Intégration dans les territoires et relation avec nos parties prenantes ▼	
ACTION 2016 « Sûreté-Sécurité » et en déclinaison de l'axe « Améliorer nos pratiques » du plan d'engagements responsables Business Group Mines	<ul style="list-style-type: none"> ■ Définir la stratégie et la feuille de route Business Group Mines autour de 3 axes relatifs à la gouvernance, la prévention des risques à court et moyen termes et le monitoring sociétal, en considérant les enjeux relatifs à l'après-mine.
Implication sociale ▼	
ACTION 2016 « Les hommes et les femmes »	<ul style="list-style-type: none"> ■ Déployer le Cycle du manager et la nouvelle formule du Mining Collège. ■ Engagements diversité : 26% de femmes au Comité de Direction, renouveler la campagne des experts, améliorer le taux d'emploi des personnes en situation d'handicap, favoriser la mobilité pour le développement des compétences entre nos pays d'implantation.

Innovation**ACTION 2016**
« Opération & Clients
» et « Technologie &
Innovation »

- Efficacité opérationnelle : former et certifier 10 Green Belt par site opérationnel et poursuivre les sessions de formation et de sensibilisation aux outils de la performance pour la réalisation d'économies.
- Innov'Action 2016 : identifier au travers de l'initiative Sag'Innov 2014 la faisabilité de 2 brevets.

Ethique & Transparence**ACTION 2016**
« Sûreté-Sécurité » et
en déclinaison de
l'axe « Améliorer nos
pratiques » du plan
d'engagements
responsables
Business Group
Mines

- Définir la feuille de route relative à l'amélioration de nos pratiques opérationnelles en matière de droits de l'homme.
- Satisfaire pour le RCR le niveau d'application GRI A+ et préparer à la transition au G4 (notamment par la matérialité).
- Mettre en concordance de manière préventive les exigences GRI et celles de la réglementation Grenelle 2 art. 225 en matière de reporting.

■ NOUVEAU FORMAT !



« Zéro papier »

La réalisation de ce rapport annuel, le Rapport de Croissance Responsable des activités minières d'AREVA (RCR), pilotée par la Direction de la Responsabilité Sociétale d'AREVA Mines, est le résultat de la mobilisation de l'ensemble de nos équipes présentes au siège de nos activités minières et sur sites.

Pour la première fois, nous proposons **un site internet totalement dédié à ce rapport annuel** et abandonnons la réalisation de rapport en version papier. Nous proposons à nos lecteurs de générer leur propre rapport PDF en ciblant les sujets d'intérêt pour eux dans la section : « **Téléchargez** ».

Bien que ce rapport ne puisse pas répondre de manière exhaustive à l'ensemble de nos parties prenantes, nous nous efforçons de présenter les informations et les données de performance jugées les plus pertinentes et de qualité sur la période couverte.

Progressivement, nous souhaitons **impliquer les différentes familles de parties prenantes** en lien avec nos activités minières pour la réalisation de ce rapport. A ce titre pour le rapport 2013/2014, nous avons ajouté une nouvelle fonctionnalité « **Participez** » de manière à ce que les personnes intéressées par nos activités puissent participer à l'exercice de matérialité du rapport 2015 et alimenter un forum de questions dans « **Contactez-nous** » auxquelles nous répondrons dans le RCR 2014.

Évolution de la période de reporting

Le **RCR 2013/2014** est la quatrième édition de cet exercice annuel. Les rapports précédents sont disponibles en téléchargement dans la « **Médiathèque** », sur la page d'accueil du site du RCR. Jusqu'à présent, le rapport de l'année n-1 était mis à disposition au début du dernier trimestre de l'année n (par exemple le **RCR 2012 a été publié en septembre 2013**).

Nous souhaitons faire évoluer le calendrier de mise à disposition du RCR pour :

- mettre à disposition de nos parties prenantes le rapport plus tôt dans l'année de manière à leur permettre de mieux évaluer la performance de l'année n-1 ;
- aligner la sortie du RCR avec celle des documents financiers, généralement publiés fin du premier trimestre de chaque année (mars/avril), de manière à anticiper les exigences Grenelle 2 auxquelles AREVA Mines SA pourrait être soumise à compter de 2015/2016, et à aligner la période d'audit du RCR du Business Group Mines avec celle de l'exercice des Commissaires aux comptes d'AREVA ;
- commencer à nous préparer à l'évolution vers la version 4 du GRI en intégrant mieux l'exercice de matérialité en amont du processus de production du RCR, de même que la mise à jour de nos protocoles de reporting.

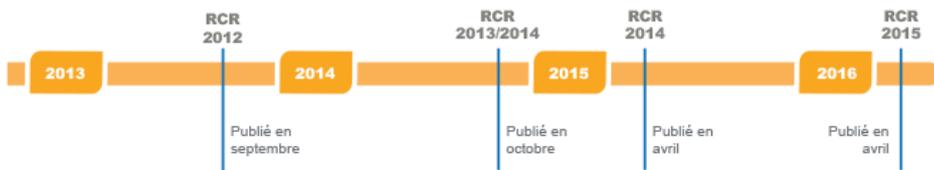
Dans ce cadre le RCR2013/2014 est un rapport de nécessaire transition avec les spécificités suivantes :

- il couvre la performance de nos engagements responsables sur l'année 2013 c'est-à-dire que la période de reporting des informations quantitatives est arrêtée au 31 décembre 2013 ;
- il peut couvrir une partie des informations qualitatives propres à chacun de nos engagements jusqu'à la fin du premier semestre 2014 ;
- il est construit selon les premières orientations de l'exercice de matérialité en cours de réalisation au sein de nos activités (**Livrable A**), raison pour laquelle nous avons identifié 7 familles d'engagements responsables ;
- nous satisfaisons le niveau d'application GRI « A+ » en 2014 au lieu de 2015 (l'objectif « B+ » était fixé pour 2014) ;
- nous mettons à disposition de nos parties prenantes une nouvelle fonctionnalité « **Participez** » pour leur permettre de participer au processus de production du RCR 2015.

Le RCR 2013/2014 met d'ores et déjà à disposition le cadre du contenu du RCR 2014 qui sera donc disponible à compter d'avril 2015. Une simple mise à jour des informations quantitatives arrêtées au 31 décembre 2014, de même qu'une actualisation des informations qualitatives couvrant le semestre 2 de l'année 2014 seront donc proposées dans le RCR 2014.

Le RCR 2015 sera l'aboutissement de cette nouvelle dynamique de reporting avec :

- une présentation des résultats consolidés de notre exercice de matérialité intégrant les retours de nos parties prenantes au travers de la fonctionnalité « Participez » ;
- l'analyse plus affinée de la performance relative à nos engagements ;
- une meilleure couverture des informations à l'international (par exemple le chapitre « implication sociale » couvre majoritairement le périmètre France) ;
- en parallèle la montée en puissance des rapports de développement durable de nos sites.



Périmètre des informations

En déclinaison de la stratégie et des politiques d'AREVA et des premières orientations données par le **Livrable A** de notre matrice de matérialité 2013-2014, ce rapport a pour vocation de **présenter la performance liée aux principaux enjeux de responsabilité** des activités minières présentés cette année sous 7 grandes familles d'engagements : sécurité au travail, santé et radioprotection, environnement et biodiversité, intégration dans les territoires, implication sociale, relation avec les parties prenantes, innovation.

L'éthique et la gestion des risques sont traités dans les fondamentaux de notre démarche car nous considérons que ce sont des thématiques transverses, constituant le socle de ces engagements.

Les informations présentées couvrent les actifs pour lesquels AREVA est opérateur dans les activités minières d'uranium : **exploration, développement de projets, production, réaménagement**. Les informations consolidées ciblent les activités présentes en **France, au Canada, au Niger, au Kazakhstan, en Mongolie, au Gabon, en Namibie**. Lorsque le périmètre couvert ne concerne qu'un pays donné, cela est mentionné (notamment dans le chapitre implication sociale).

GRI et vérification externe

Nos équipes déploient sur le périmètre des activités minières les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) version G3.1, supplément sectoriel mines et métaux (MMSS). **Nous nous préparons à horizon 2016 à la transition vers la version G4**. Le **niveau A+** d'application de ce rapport a été soumis à l'évaluation du GRI. L'attestation délivrée par le secrétariat du GRI est disponible dans le **FOCUS « Attestations »**.

Nous satisfaisons ainsi les engagements pris dans le cadre de notre participation au Conseil International des Mines et Métaux (ICMM) et le calendrier des objectifs associés que nous avons annoncés dans le RCR 2012. Cette démarche est réalisée dans le respect du Grenelle 2 qui guide de manière réglementaire, les thématiques à développer dans le cadre du reporting extra-financier des sociétés.

Pour la première fois en 2014, nous avons réalisé une **vérification indépendante du contenu de ce rapport** dans le respect de la procédure d'Audit de l'ICMM et des principes déontologiques d'audit AA1000. L'attestation délivrée par le cabinet d'audit est disponible en **téléchargement**.

Chaque année le groupe procède à l'audit d'un échantillon d'indicateurs environnementaux dans le cadre de l'exercice de la vérification indépendante du chapitre extra-financier du Document de référence AREVA. À ce titre, certains de nos sites miniers peuvent être sélectionnés pour l'examen de ces indicateurs. Les sites de SOMAÏR (Niger) et de McClean (Canada) ont été audités en 2013 et, les sites de Katco (Kazakhstan) et Bessines (France) en 2014.

Protocole de reporting

Pour les sujets environnementaux, sociaux, économiques et éthiques, des **protocoles techniques internes** sont développés depuis plusieurs années. Bien qu'ils nous permettent de satisfaire la plupart des indicateurs proposés dans les lignes directrices du GRI, ils ne correspondent pas systématiquement à l'unité ou la formule de calcul proposée dans les protocoles de reporting GRI.

Des contraintes réglementaires françaises ne nous autorisent pas à rendre compte sur des catégories d'indicateurs en lien avec la diversité pour lesquels d'autres réglementations nationales le permettent.

Enfin dans la mesure du possible, pour toutes thématiques sur lesquelles nous ne possédons pas ou mettons à jour des protocoles techniques, nous nous efforçons de **considérer l'approche du GRI** quand elle est pertinente et applicable au périmètre de nos activités.

A noter : concernant les indicateurs « Responsabilité vis-à-vis des produits ». La majorité de ces informations sont gérées et maîtrisées par les entités corporate AREVA ou en aval des activités minières d'AREVA sur le cycle du combustible nucléaire et ne sont pas applicables sur le périmètre du Business Group Mines.



RUBRIQUE ANNEXES

Extrait du Rapport 2013 / 2014 de Croissance Responsable
des activités minières d'AREVA.

L'ensemble du rapport est téléchargeable sur :
www.rse-mines.aveva.com

■ ÉTHIQUE

Lutter contre la corruption - Création d'un service de contrôle interne



Kazakhstan

Objectifs : renforcer la lutte contre la corruption, assurer l'exemplarité par un engagement au plus haut niveau du management, sensibiliser les équipes opérationnelles à l'éthique.

Sur la période 2013/2014, les membres du Comité de Direction du Business Group Mines, élargi aux directeurs de filiales à l'étranger, ont suivi une formation AREVA à l'éthique sur les règles et principes relatifs à la Charte des valeurs. A ce titre, ce code de conduite leur a été distribué en plusieurs langues (français, anglais, russe).

Dans ce cadre, le directeur général de la filiale KATCO au Kazakhstan a présenté aux membres du Comité de Direction du Business Group Mines une initiative visant à renforcer la lutte contre la corruption au sein de sa filiale, à savoir la création d'un service de contrôle interne qui lui serait rattaché directement.

Cette équipe de contrôle interne a été officiellement mise en œuvre à la fin du premier semestre 2014, dès parution du nouvel organigramme de la société KATCO. Elle est composée de deux personnes : une travaillant déjà à KATCO à la direction financière en tant que contrôleur interne et, une ressource en cours de recrutement et qui sera sous sa supervision.

La création de ce nouveau département a été également l'occasion pour le directeur général de KATCO de sensibiliser le management sur site aux règles de conduite à l'éthique et la lutte contre la corruption. Une feuille de route annuelle est en cours de définition pour prioriser les actions de l'équipe du Contrôle interne. Plusieurs procédures ont été éditées pour cadrer la démarche.

Cette initiative a reçu un accueil très positif et un fort support de la direction juridique. Un plan de sensibilisation a été nécessaire pour expliquer l'approche et renforcer l'engagement du management intermédiaire.

■ FERMETURE ET RÉAMÉNAGEMENT DE SITE MINIER

Réaménager un des plus grands projets miniers d'uranium d'Amérique du nord



Etats- Unis

Objectifs : réaménager la mine, les installations industrielles de même que les tas de résidus d'un des plus importants projets miniers d'uranium en Amérique du Nord.

Projet « Lucky Mc », aussi connu sous le nom de « Gas Hills North »

La réhabilitation de la mine a commencé dès les premières phases de production d'uranium et s'est poursuivie jusque dans les années 1990. La phase la plus importante du réaménagement a été réalisée au début des années 2000 pour se finaliser en 2004. Dès lors, le projet a été mis en maintenance. La responsabilité relative aux résidus et aux installations industrielles a été transférée au Département de l'Énergie américain (U.S. DOE) en 2009 (la licence se terminant en 2014).

Ce réaménagement a nécessité de nombreuses études (exemple : plans de réaménagement de la mine et des résidus), mobilisant plusieurs parties prenantes à savoir le Département de l'Énergie Américain, l'État du Wyoming, la Commission de la réglementation nucléaire des États-Unis (U.S. NRC) et AREVA. Le groupe, via Pathfinder Mines Corporation, a dépensé entre 1991 et 2013 près de 57,1 millions de dollars.

Durant la réalisation de ce réaménagement, il a fallu faire face aux dégâts créés par la tempête de 2003 (reconcevoir et construire à nouveau le système de contrôle de l'érosion) et mettre en œuvre des programmes novateurs comme par exemple la création d'une couche de terre arable très peu présente localement et nécessaire au projet de réaménagement.

■ INTÉGRATION DANS LES TERRITOIRES

Renforcer la sécurité alimentaire du pays en développant des systèmes d'irrigation dans les zones désertiques



Niger

Objectifs : former les producteurs locaux aux techniques agricoles et les accompagner dans le cadre d'un test sur 100 hectares de cultures irriguées sur les 2 sites pilotes.

D'une durée de deux ans, ce projet pilote financé par AREVA concerne les sites d'Agharous et de Tiguirwit situés dans la vallée de l'Irhazer où seront construites une ferme agropastorale ainsi qu'une ferme agricole. Ce pilote est placé sous la présidence du Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture, et administré par un comité de pilotage dont la deuxième session s'est tenue du 12 au 14 juin 2014.

Une sensibilisation de l'ensemble des acteurs a permis de poser les structures de base du projet. Des travaux d'aménagement et de réhabilitation ont été initiés avec la mise en place de réseaux d'irrigation, l'installation de nouvelles pompes sur les forages d'Agharous et de Tiguirwit, la construction d'abris et de clôtures des périmètres ainsi que l'installation de groupes électrogènes.

L'ensemble du projet pilote ne constitue que la phase préliminaire d'un grand programme de développement de la vallée de l'Irhazer et de la plaine du Tamesna sur 5 000 hectares dont bénéficieront plus de 2 000 ménages structurés en organisation de producteurs. AREVA s'est engagé à apporter un soutien à hauteur de 17 millions d'euros.

Selon M. Illa Djimrao, Secrétaire Général du ministère de l'Agriculture ce projet est en parfaite harmonie avec les objectifs de l'initiative 3N "les nigériens nourrissent les nigériens" et contribue à la refonte de l'économie de la région.

■ SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Sensibiliser nos salariés et nos sous-traitants à la culture sécurité

■ Tous nos sites à l'international

Objectifs : organiser une journée dédiée à la sécurité chaque mois de juin pour sensibiliser et mobiliser nos collaborateurs autour d'actions de prévention et les objectifs AREVA.

■ AREVA Mines Niger - 27 juin 2014 :



Niger

Les journées sécurité des immeubles SONARA et AMAR TALEB à Niamey ont débuté avec la diffusion de l'interview d'Olivier Wantz sur la sécurité suivie de présentations concernant le bilan sécurité du Business Group Mines en 2013, les standards sécurité 2014, l'analyse d'accidentologie et les addictions. Une journée sécurité a également été célébrée à Arlit par les géologues d'AREVA Mines Niger. Au programme, un séminaire atelier d'information et de sensibilisation sur les standards sécurité à l'attention des collègues et des sous-traitants.

■ Imouraren (Niger) - 26 juin 2014 :



Niger

La Journée sécurité d'Imouraren s'est articulée autour d'animations sécurité suivies de sessions de chasses aux anomalies dans les secteurs d'activité définis : base-Vie Imouraren, ateliers, chantiers, magasins, mine à ciel ouvert...

■ COMINAK (Niger) - 24 juin 2014 :



Niger

COMINAK a organisé sa journée sécurité à AKOUTA. Cette manifestation a regroupé l'ensemble des travailleurs de COMINAK, sous-traitants et autorités administratives d'Arli. L'objectif de cette journée était de renforcer la culture sécurité et le respect des standards par l'acquisition de bons comportements et de bons réflexes sécurité.

■ SOMAIR (Niger) - 19 juin 2014 :



Niger

La journée sécurité de SOMAIR a réuni les salariés et sous-traitants autour des standards sécurité. Ils étaient tous mobilisés à Arlit pour suivre une démonstration de secourisme par les sapeurs-pompiers de SOMAIR. Des prix ont été remis aux lauréats sécurité et aux agents SOMAIR désignés "Employés du mois". La manifestation a pris fin par une visite guidée des stands par les salariés et le public.

■ KATCO (Kazakhstan) - 11 juin 2014 :



Kazakhstan

À l'instar des autres sites, KATCO a célébré le 11 juin la 2^{ème} édition de la journée Sécurité. L'occasion pour les équipes de chaque direction, sur site comme à Almaty, d'organiser ateliers pratiques (intervention d'urgence, risque acide, travail en hauteur, premiers soins et réanimation, etc.) et discussions autour des sujets sécurité. La journée s'est conclue par la remise de prix valorisant le travail et l'engagement des salariés et sous-traitants en faveur de la sécurité.

■ Mongolie - 9 juin 2014 :



Mongolie

Deux journées sécurité ont été organisées en Mongolie. La journée sécurité sur le site de Dulaan Uul comprenait une présentation sécurité et le jeu "Vivre libre des dangers" auquel les équipes d'AREVA et celles des sous-traitants ont participé. La journée sécurité dans les bureaux d'Ulan Bator a été l'occasion de rappeler à tout le monde l'importance de la sécurité à tout emplacement, aussi bien dans les bureaux que sur site.

■ AREVA Resources Canada - 9 juin 2014 :



Canada

Plus de 130 employés, sous-traitants et fournisseurs d'ARC à Saskatoon ont été invités à mettre la sécurité sur leur agenda. Le directeur d'AREVA Resources Canada a partagé son engagement personnel pour la sécurité et a invité les employés à faire de même. Une série d'ateliers sur la sécurité à la maison et la sécurité personnelle a suivi les présentations managériales. Ces ateliers ont traité de sujets tels que la conduite distraite, la sécurité des sièges automobiles pour enfants, le nouveau système urbain d'identification massive des urgences, les dépistages de drogues et des techniques de leur recherches ainsi que dangers chimiques communs aux foyers.

■ Bessines (France) - 5 juin 2014 :



France

À Bessines, un jeu de l'oie géant a rythmé les différentes activités proposées par le site. Articulés autour de 6 thèmes (sécurité routière, risques chimiques, travail en hauteur, relation avec les prestataires, radioprotection, machines et outils), les sujets sécurités étaient traités sous formes de mini-jeux.

■ Trekkopje (Namibie) - 3 juin 2014:



Namibie

57 employés et sous-traitants AREVA, ce qui représente 89% des équipes travaillant pour AREVA Namibia ont assisté à la Journée Sécurité. Le format proposé était une combinaison de slide show, vidéos, jeux de rôles et discussions qui ont couvert une grande diversité des sujets comme les standards sécurité et leur mise en oeuvre, les formations et les questions de santé et bien-être. Étant donné que la conduite sur les routes de graviers en Namibie est le principal risque, une équipe a fait son retour d'expérience sur la formation à la conduite défensive. Enfin, l'équipe sécurité a profité de l'occasion pour rappeler la bonne manière de conduire des échanges au sujet de la sécurité ("Safety eye to eye interaction").

■ Australie - 31 mai 2014 :



Australie

La formation de conducteurs était au centre des activités de la journée sécurité australienne, et tout le personnel a été formé à conduire pour sauver des vies, du temps et de l'argent en dépit des conditions environnantes et des actions des autres.

■ INNOVATION – EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLE

Optimiser l'injection de l'acide sulfurique dans le procédé de traitement chimique



Niger

Objectifs : optimiser et mieux maîtriser les volumes d'acide injectés tout en maintenant le rendement de récupération de l'uranium.

Début 2012, les équipes de Cominak ont constaté que le procédé chimique de traitement du minerai était de plus en plus consommateur d'acide alors que la production de ce réactif sur site était limitée. Ces équipes, aux compétences pluridisciplinaires ont développé un procédé innovant permettant de réduire significativement la consommation d'acide, d'optimiser la production, d'améliorer la rentabilité financière et de réduire l'empreinte environnementale. Ce projet a été récompensé par un prix lors du concours interne AREVA Awards pour ses critères de "performance opérationnelle et fonctionnelle".

L'acide sulfurique permet de faire passer l'uranium contenu dans le minerai, d'une forme solide à une forme liquide, en vue de son traitement chimique. La quantité d'acide à introduire dans le procédé doit non seulement être optimisée pour dissoudre le maximum d'uranium au meilleur coût, mais aussi suffisante pour se prémunir de colmatages et de dépôts préjudiciables à la bonne marche des installations. L'acide sulfurique est le 1er réactif chimique, en termes de coût et de volume, pour les mines d'AREVA au Niger. A COMINAK, il représente 10% des coûts de production et demande d'acheminer chaque année plus de 20 000 tonnes de soufre sur site afin d'y produire la quantité d'acide nécessaire.

La mise en place de ce procédé depuis mai 2012 a permis d'atteindre les résultats suivants : diminution de la consommation d'acide sulfurique de près de 10% du volume annuel tout en maintenant le rendement de récupération de l'uranium ; diminution des coûts de production et de maintenance ; réduction de l'empreinte CO₂ (190 tonnes par an soit l'équivalent de 40 camions acheminant 1 800 tonnes de soufre) et diminution des rejets de SO₂ (soit 80 tonnes par an) ; meilleure maîtrise des risques d'accidents routiers pour l'acheminement du soufre ou de l'acide sulfurique par camion.

■ PRÉVENTION DES RISQUES – EXERCICE DE CRISE

Prévenir les risques liés à un événement climatique



Kazakhstan

Objectifs : élaborer et mettre en oeuvre un scénario simulant différents incidents causés par un événement climatique de manière à tester la réponse des équipes et identifier les axes d'amélioration.

Le 10 janvier 2013, un exercice de crise à grande échelle a été réalisé au Kazakhstan avec la collaboration des équipes de KATCO JV LLP, AREVA Mines et AREVA Corporate. Le scénario de cet exercice consistait à gérer les incidents pouvant survenir dans le cadre d'un événement climatique : accidents de la circulation, pollution due à un nuage d'ammoniac, interruption des communications, etc.

Les incidents impliquaient les équipes de KATCO (locales et expatriés), les sous-traitants et les fournisseurs. Le scénario a été conçu de manière à tester les réponses proposées par les équipes dans ce contexte et, l'utilisation des moyens de communication nécessaires. Il faisait intervenir de nombreuses entités à l'international : le site localement (poste de commandement avancé), le centre de commande d'urgence (poste de commandement et de direction local), le centre de commandement de crise à Almaty (poste de commandement et de direction régional) et le centre de gestion de crise d'AREVA (poste de commandement et de direction AREVA) qui s'est appuyé sur l'équipe technique de crise d'AREVA Mines.

■ IMPLICATION SOCIALE

Créer localement de nouvelles opportunités pour le développement des compétences et le recrutement de salariés qualifiés



Canada

Objectifs : recruter et maintenir dans l'emploi pour le site de Mc Clean plus de 90% des jeunes formés au travers du programme « The Unearthing Potential by Providing Opportunity Project ».

Les résidents des communautés reculées du Nord Saskatchewan, pour la plupart indiens, bénéficient d'un nombre très limité d'opportunités d'emplois ou de développement de compétences. Dans ce contexte, un programme de formation leur est proposé, permettant par là même à AREVA Resources Canada de disposer d'employés qualifiés pour le redémarrage de l'usine de McClean Lake. Ce projet a été récompensé par un prix lors du concours interne, les AREVA Awards.

La mise en oeuvre de ce projet permet à nos équipes de développer une solution sur le long terme afin de recruter de nouveaux ouvriers qualifiés pouvant accéder à des postes plus techniques comme ceux de techniciens de laboratoire ou de superviseurs etc. Nos équipes et nos parties prenantes ont dû solutionner plusieurs difficultés lors de la mise en oeuvre de ce projet impliquant le Nord Saskatchewan : la gestion des transports des résidents dans une région où les distances à parcourir peuvent atteindre rapidement plusieurs centaines de kilomètres et où les moyens sont limités ; le système de rotation de nos équipes impliquées dans le programme de formation ayant une incidence sur la communication à assurer entre les différentes parties prenantes ; le choix de jeunes candidats issus des communautés du Nord Saskatchewan.

■ INNOVATION - R & D ENVIRONNEMENTALE

Le projet Envir@Mines pour relever les enjeux relatifs au réaménagement et à la surveillance des anciens sites miniers



France

Objectifs : améliorer nos connaissances sur l'empreinte environnementale des sites miniers et proposer de nouvelles technologies pour optimiser la gestion et le traitement des eaux.

Le projet Envir@Mines concerne tous les sites miniers du groupe. Nous allons ici nous focaliser sur les actions menées en France, c'est-à-dire sur des mines d'ores et déjà réaménagées. Trois thématiques sont traitées : la gestion des stériles et des résidus de traitement ainsi que les rejets aqueux.

PNGMDR : Plan National de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs

■ Gestion des résidus de traitement :

Dans le cadre du PNGMDR^{*}, il est demandé à AREVA de poursuivre l'étude de l'évolution des résidus de traitement des minerais stockés en France. Cette action doit à terme s'accompagner de l'élaboration de modèles permettant de prévoir l'impact à long terme des stockages de résidus prenant en compte un scénario d'évolution normal et des scénarios d'évolution altérée.

■ Gestion des stériles miniers :

Toujours dans le cadre du PNGMDR^{*}, AREVA a mené une campagne de prélèvements sur plusieurs sites réaménagés afin de caractériser l'évolution du stockage des stériles et son risque potentiel pour le milieu naturel. Une étude pluriannuelle visant à développer des modèles de prévision de migration de l'uranium depuis les verses à stériles vers l'environnement est en cours.

■ Rejet aqueux et biodisponibilité :

AREVA se prépare aux futures évolutions législatives françaises sur la qualité environnementale en milieu aquatique. La définition de ces nouvelles normes prendra en compte la notion de biodisponibilité des contaminants. Afin d'être en mesure de répondre à ces nouvelles exigences, AREVA améliore sa connaissance de la biodisponibilité de plusieurs métaux d'intérêt (Uranium, Radium, Baryum, Aluminium, Manganèse, Fer) et de leurs risques potentiels pour les écosystèmes. Un outil de mesure directe de la biodisponibilité des éléments dissous dans le milieu aquatique est en cours de développement et de nouveaux procédés de traitement des eaux sont à l'étude.

■ ENJEUX MAJEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN

Gestion de l'après-mines pour les activités minières d'AREVA

Après l'exploitation du minerai d'uranium, les sites miniers sont réaménagés de façon à limiter l'impact résiduel des activités passées et à assurer la sécurité et la salubrité publiques.

Le réaménagement et la surveillance de ces sites s'inscrit également dans un cadre réglementaire exigeant, évolutif et sur le long terme. Si ces activités comportent des risques, nous y voyons également l'opportunité de valoriser un champ d'expertise porté par nos équipes et couvrant les grandes étapes du cycle du réaménagement et de l'après-mines.

Cette étape doit être anticipée le plus en amont possible, dès la phase d'exploration. Elle mobilise des expertises spécifiques, aussi bien scientifiques que technico-économiques ou encore sociales et sociétales.



Nous vous proposons ainsi de découvrir les grands enjeux associés à ces métiers et de parcourir le monde pour mieux comprendre les principaux contextes dans lesquels nous évoluons. Les principaux challenges que nous rencontrons sur ces périmètres concernent :

- la gestion des résidus et des stériles ;
- la gestion de l'eau ;
- la stabilité de la mine et des digues ;
- l'acceptabilité sociale ;
- la surveillance et les perspectives sur le long terme ;
- l'impact radiologique ;
- l'optimal économique.

■ ANTICIPER LE RÉAMÉNAGEMENT DÈS L'EXPLORATION

Exemple en Mongolie

Challenges	Carte d'identité du projet minier
<ul style="list-style-type: none"> ■ Acceptabilité sociale et sociétale des projets d'uranium. ■ Mise en œuvre de la technologie ISR. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ 25 licences minières dans le bassin de Sainshand (Dulaan Uul et Zoovch Ovoo) et le bassin de Dariganga. ■ Projet de pilote de la méthode ISR (In Situ Recovery) en 2011 sur le site de Dulan Uul. ■ Lancement de l'étude de faisabilité en février 2014.

■ Plan de réaménagement



- Surveillance périodique via un réseau de piézomètres.
- Réaménagement des plateformes de forage.
- Programme de R&D : démonstration de la déminéralisation naturelle des aquifères.
- Études hydrogéologiques.

■ PRÉVOIR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SITE MINIER EN OPÉRATION DEPUIS 15 ANS

Exemple au Kazakhstan

Challenges

- Initier le réaménagement lors d'une activité en cours d'exploitation.
- Modéliser le comportement global de la réhabilitation des aquifères.

Carte d'identité du site de KATCO

- Création de l'entreprise en 1996.
- Exploitation des gisements d'uranium par In Situ Recovery - voie acide.
- Usines de fixation, purification et concentration de l'uranium.
- Réserves en uranium : dimensionnées pour une production de 4 000 tU/an.

■ Mine en opération et approfondissement du plan de réaménagement



- Fermeture des puits de production en fin de vie
- Approfondissement du plan de réaménagement
- Étude de faisabilité pour redonner au site son usage premier (forestier)
- Programme de R&D pour confirmer et accélérer la réhabilitation des aquifères testés sur site

■ PRÉVOIR LE RÉAMÉNAGEMENT D'UN SITE MINIER EN OPÉRATION DEPUIS PLUS DE 30 ANS

Exemple au Niger

Challenges

- Réaménager un site avec un historique de plusieurs décennies en milieu désertique.
- Impact social et sociétal de la fermeture notamment au niveau de la ville induite à Arlit.

Carte d'identité du site de SOMAÏR au Niger

- Site exploité depuis 1971.
- Exploitation des gisements d'uranium en Mine à Ciel Ouvert (MCO) puis usine de traitement dynamique et statique.
- Production de Yellow Cake : près de 60 000 tonnes avec un objectif à 2 100 tU/an.

■ Mine en opération et approfondissement du plan de réaménagement



- Site sous surveillance environnementale.
- Plan de réaménagement global élaboré, comprenant 9 zones à réaménager et études complémentaires en cours de réalisation.
- Modélisation du noyage de la Mine à Ciel Ouvert (MCO).
- Ré-estimation des volumes à mettre en œuvre.
- Essai de décapage pour estimer le volume de matériaux radiologiquement marqués.
- Planche d'essai de mise en œuvre de la couverture sur les résidus.

■ PRÉPARER LE TRANSFERT D'UN SITE RÉAMÉNAGÉ VERS UNE AUTORITÉ DE TUTELLE

Exemple aux Etats-Unis

Challenges

- Transfert d'un site réaménagé au Département de l'Energie américain (U.S DOE).

Carte d'identité des mines américaines

- 2 sites principaux : Lucky Mc & Shirley Basin, exploités de 1953 à 1993.
- Mine à ciel ouvert, travaux miniers souterrains avec usine de traitement et In Situ Recovery – voie alcaline (première mise en œuvre industrielle aux USA).
- Plus de 27 000 tonnes produites et 20 millions de tonnes de résidus.

■ Surveillance



- Réaménagement complet et transfert des sites au Département de l'Energie américain (DOE).
- Autorité de tutelle : US Nuclear Regulatory Commission (NRC) cadrant le suivi du site par émission d'une licence.
- Surveillance des stockages de résidus : Lucky Mc (5 forages), Shirley Basin (14 forages), tous analysés 4 fois /an ; paramètres analysés : niveau d'eau, pH, température, métaux lourds, uranium, radium et thorium.
- Surveillance de 2 sites miniers dans leur globalité : 26 forages, 5 zones d'eau de surface, 2 fois /an.

■ ASSURER LA SURVEILLANCE ET LE CONTRÔLE DES SITES RÉAMÉNAGÉS

Exemple au Gabon

Challenges

- Reconstruction de 200 logements pour les populations suite au contrôle d'habitation radiologiquement marquée (dose ajoutée comprise entre 1 et 5 mSv/an).

Carte d'identité de la mine réaménagée de COMUF

- 5 gisements dans le Haut-Ogooué à Mounana exploités de 1958 à 1999.
- Mine à ciel ouvert et travaux miniers souterrains avec une usine de traitement.
- 7 600 000 tonnes de minerais extraites à 3,73 %.
- Production de Yellow Cake : 26 600 tonnes.

■ Surveillance



- Réaménagement du site de 1999 à 2004 validé par l'AIEA à la demande des autorités gabonaises : rapport officiel - août 2006.
- Paramètres suivis :
 - Eau : 100 prélèvements par an
 - Air : 14 stations de mesures
 - Chaîne alimentaire : Manioc
 - Stabilité de la digue (relevés topographiques)
- Contrôles indépendants de l'environnement réalisés par le Centre National de Prévention et de Protection contre les Rayonnements Ionisants et par l'AIEA.
- Suivi des anciens travailleurs via l'Observatoire de la Santé de Mounana (OSM).

■ DONNER UNE SECONDE VIE AU SITE RÉAMÉNAGÉ

Exemple en France

Challenges

- Acceptation du projet par les parties prenantes.
- Réussir la reconversion de ce site pilote.

Carte d'identité de la mine réaménagée de Bosc-Soumont

- Site en Hérault exploité de 1959 à 1997 et réaménagement finalisé de 2001 à 2005.
- Mine à ciel ouvert et travaux miniers souterrains, usine de traitement.
- 4 millions de tonnes de résidus.
- Production de Yellow Cake : 14 630 tonnes.
- Site en cours de reconversion.

■ Révision de la surveillance (allègement) ou nouveau projet associé



- Décembre 2005 : partie urbaine du site (environ 115 hectares) cédé par AREVA à la Communauté des Communes du Lodévois.
- Lancement du projet pour l'installation de 35 354 panneaux solaires sur 16 hectares :
 - 13 397 000 kw = consommation électrique annuelle d'environ 7 400 personnes autour de la centrale solaire.
- Inauguration du parc photovoltaïque en novembre 2013.

■ AMÉLIORER LE RÉAMÉNAGEMENT EXISTANT

Exemple en France

Challenges

- Acceptation par les parties prenantes des évolutions de réaménagement.

Carte d'identité du site des Bois Noirs du Limouzat en France

- Site situé dans le Forez, exploité de 1955 à 1980.
- Mine à ciel ouvert et travaux miniers souterrains avec une usine de traitement.
- Production de Yellow Cake : 6 800 tonnes (teneur moyenne 2,6 ‰)

■ Rédaction du dossier administratif et validation par les autorités de tutelle (concertation avec les parties prenantes, étude d'impact...)



- Réaménagement initial du site de 1980 à 1987 puis démantèlement de l'usine en 2006.
- Stockage de 1,3 million tonnes de résidus sous une lame d'eau derrière une digue (grand barrage de 42 m de haut - 500 m de long).
- Demande de l'administration de proposer un réaménagement pérenne du stockage de résidus pour limiter la maintenance des installations (grand barrage et ouvrages annexes) :
 - remplacement de la lame d'eau par une couverture minérale (1 million de m³ de matériaux)
 - création d'un nouveau lit de rivière assurant la continuité écologique.

GLOBAL REPORTING INITIATIVE (GRI)

Nos équipes déploient sur le périmètre des activités minières les lignes directrices du Global Reporting Initiative (GRI) version G3.1, supplément sectoriel mines et métaux (MMSS).

Le Niveau d'Application « A+ » de ce rapport a été soumis à l'évaluation du Service Rapports du GRI.

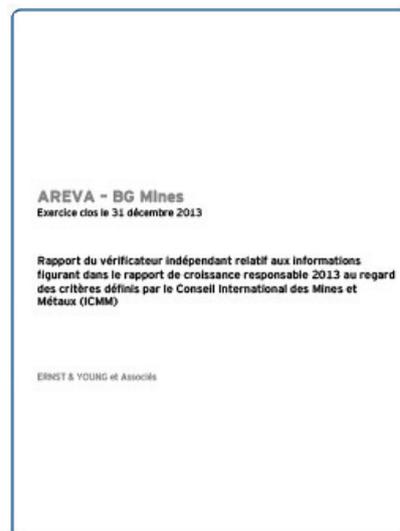
L'attestation délivrée par le GRI est disponible **en téléchargement**.



VÉRIFICATION PAR UN TIERS INDÉPENDANT

Pour la première fois en 2014, nous avons réalisé une vérification indépendante du contenu de ce rapport dans le respect de la procédure d'Audit du Conseil International des Mines et Métaux (ICMM) et des principes déontologiques d'audit AA1000.

L'avis d'assurance délivré par le cabinet d'audit est disponible **en téléchargement**.





Déclaration GRI Vérification du Niveau d'Application

GRI certifie par la présente que **AREVA Mines SA** a présenté son rapport "Rapport 2013/2014 de Croissance Responsable des activités minières d'AREVA" au Service Rapports du GRI qui en a conclu que le rapport remplit les critères correspondants au Niveau d'Application A+.

Les Niveaux d'Application GRI indiquent dans quelle mesure le contenu des Lignes directrices G3.1 a été appliqué dans le rapport de développement durable soumis.

La Vérification confirme que le type et le nombre d'informations qui correspondent à ce Niveau d'Application ont été traités dans ce rapport et que l'Index du contenu GRI a démontré une représentation valable des informations requises, comme décrites dans les Lignes directrices G3.1 du GRI. Pour la méthodologie, voir www.globalreporting.org/SiteCollectionDocuments/ALC-Methodology.pdf

Les Niveaux d'Application n'informent pas sur la performance développement durable du rédacteur, ni sur la qualité des informations contenues dans le rapport.

Amsterdam, 02 septembre 2014

Ásthildur Hjaltadóttir
Directrice des services
Global Reporting Initiative



Le "+" a été ajouté à ce Niveau d'Application car AREVA Mines SA a soumis (une partie de) ce rapport pour vérification externe. GRI respecte le jugement du rédacteur concernant le choix des auditeurs externes et la portée de la vérification.

Le Global Reporting Initiative (GRI) est une organisation basée sur un réseau, il était pionnier dans le développement du cadre de reporting développement durable le plus appliqué dans le monde, et il s'est engagé à l'améliorer en continu et à inciter son application dans le monde entier. Les Lignes directrices GRI détaillent les principes et les indicateurs que les organisations peuvent utiliser pour mesurer et rendre compte de leur performance économique, environnementale et sociale. www.globalreporting.org

Clause d'exclusion: Lorsque le rapport développement durable contient des liens externes, y compris du matériel audiovisuel, cette déclaration couvre uniquement le matériel soumis à GRI à la date de la vérification, le 08 août 2014. GRI exclut explicitement tout changement qui a été apporté à ce type de matériel ultérieurement.

AREVA - BG Mines

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du vérificateur indépendant relatif aux informations figurant dans le rapport de croissance responsable 2013 au regard des critères définis par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)

AREVA - BG Mines

Exercice clos le 31 décembre 2013

Rapport du vérificateur indépendant relatif aux informations figurant dans le rapport de croissance responsable 2013 au regard des critères définis par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM)

A l'attention de la Direction Générale,

En notre qualité de vérificateur indépendant et en réponse à votre demande, nous vous présentons notre rapport sur les informations présentées par le Business Group Mines d'AREVA (ci-après « BG Mines ») dans le Rapport de Croissance Responsable des activités minières du Groupe (ci-après « le Rapport ») pour l'exercice clos le 31 Décembre 2013 au regard des critères définis par le Conseil International des Mines et Métaux (ICMM).

Les cinq critères définissant le cadre de nos travaux sont ceux requis par la procédure de vérification du plan de développement durable de l'ICMM, à savoir :

- L'alignement des pratiques du BG Mines avec les 10 principes de Développement Durable de l'ICMM et les conditions obligatoires définies dans les déclarations de position ;
- L'analyse des risques et opportunités en matière de développement durable tenant compte de la vision interne du BG Mines et des attentes de ses parties prenantes ;
- L'existence et le niveau de déploiement de systèmes destinés au traitement des enjeux de développement durable matériels identifiés ;
- Le niveau de performance du BG Mines pour une sélection de sujets matériels identifiés pour la période donnée ;
- L'auto-déclaration du BG Mines au regard des guidelines du *Global Reporting Initiative* (GRI 3)

Responsabilité du BG Mines

Il appartient à la direction du BG Mines de sélectionner et appliquer les 5 critères mentionnés précédemment et de préparer et présenter le Rapport et les informations qui y sont incluses en accord avec ces critères.

Cette responsabilité inclut : la création, la mise en œuvre et le maintien de systèmes de management de la performance appropriés pour enregistrer, piloter et accroître la précision, l'exhaustivité et la fiabilité des données de développement durable, et s'assurer que les informations rapportées remplissent les exigences de pertinence, d'exhaustivité, de fiabilité, de neutralité et de caractère compréhensible et comprennent toute information complémentaire susceptible d'en affecter les conclusions et que le rapport ne comporte pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L. 822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système

Responsabilité du vérificateur indépendant

Il nous appartient d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur la conformité des informations présentées dans le Rapport aux cinq Critères de l'ICMM.

Nature et étendue des travaux

Nous avons effectué les travaux suivants :

- Nous avons apprécié les moyens déployés par le BG Mines pour respecter les attentes définies par les cinq critères de l'ICMM précédemment cités.
- Nous avons pris connaissance des différents supports de documentation internes (politiques, chartes, déclarations et supports de communication, etc.) afin de mesurer leur niveau d'adéquation avec les dix principes de développement durable de l'ICMM. Nous avons mené des entretiens auprès des personnes responsables du déploiement de ces politiques au niveau du BG Mines.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du processus d'identification et de caractérisation des risques et opportunités en matière de développement durable au regard des principes clé d'inclusion, de matérialité et de réactivité.
- Nous avons vérifié l'existence et apprécié le caractère approprié des systèmes de management des sujets de développement durable considérés comme matériels pour l'activité du BG Mines.
- Au niveau des entités que nous avons sélectionnées¹ en fonction de leur activité, de leur contribution à l'impact du BG Mines en matière de développement durable, de leur implantation et d'une analyse de risques, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures du BG Mines, et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à évaluer la correcte application de ces procédures.
- Nous avons revu l'auto-déclaration GRI incluse dans le Rapport.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnage ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations affichées par le BG Mines au regard des critères de l'ICMM ne peut être totalement éliminé.

Commentaires sur le Rapport

La présentation de la performance du BG Mines en matière de développement durable au sein du Rapport appelle de notre part le commentaire suivant :

Une rubrique dédiée du rapport en ligne permet aux parties prenantes externes de communiquer leurs attentes vis-à-vis du BG Mines en matière de prise en compte des enjeux de développement durable. Cette démarche participative initiée en 2014 permettra d'enrichir l'analyse de matérialité de ces enjeux conformément au critère 2 de l'ICMM.

Conclusion (Assurance modérée)

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les informations présentées au sein du Rapport sont conformes aux cinq critères de l'ICMM.

Paris-La-Défense, le 7 août 2014

Le Vérificateur indépendant
Ernst & Young et Associés

Christophe Schmeitzky